



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 9 janvier 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller et maire suppléant, Michel Bergeron

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Bergeron, maire suppléant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Linda Girard,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 JANVIER 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 5 décembre et de la session spéciale du 19 décembre 2005

ADMINISTRATION

4. Acceptation des comptes du mois de décembre 2005
5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 décembre 2005
6. Désignation de célébrant de mariages et d'unions civiles
7. Acquisition d'un équipement à affranchir et d'une balance postale

URBANISME

8. P.I.I.A. pour un logement d'appoint au 259, chemin du Tour-du-Lac

ENVIRONNEMENT

9. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention



10. Demande de certificat d'autorisation pour l'implantation de bassins de sédimentation dans la Montée du Golf et la Montée du Parc
11. Période de questions
12. Ajournement de la session au 30 janvier 2006 à 20 heures pour :
 - P.I.I.A. pour un logement d'appoint au 113, chemin des Mélèzes
 - Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 376, afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage
 - Adoption du règlement portant le numéro 5-152 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention
 - Adoption du règlement portant le numéro 5-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention
 - Octroi du contrat pour la vidange des fosses septiques et de rétention

Appuyé par monsieur Michel Grenier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-01**

3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 5 décembre et de la session spéciale du 19 décembre 2005

La rédaction des procès-verbaux de la session ordinaire du 5 décembre et de la session spéciale du 19 décembre 2005 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

D'approuver ces procès-verbaux.

Cette proposition est appuyée par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-02**

4. Acceptation des comptes du mois de décembre 2005

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de décembre 2005 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **697 267 \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-03**



5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 décembre 2005

Un état préliminaire des recettes et dépenses au 31 décembre 2005 est déposé au Conseil.

6. Désignation de célébrant de mariages et d'unions civiles

ATTENDU QUE le ministre de la Justice du Québec a autorisé le maire, Me Michel Giroux, le maire suppléant, monsieur Jocelyn Fortier et la conseillère, madame Linda Girard à célébrer des mariages et des unions civiles, suite à une demande du conseil qui lui a été adressée en décembre 2003 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de désigner monsieur Michel Bergeron, conseiller municipal, célébrant de mariages et d'unions civiles, suite à la démission de monsieur Jocelyn Fortier ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement :

d'adresser une demande au ministre de la Justice du Québec afin que monsieur Michel Bergeron soit autorisé à célébrer des mariages et des unions civiles à titre de conseiller municipal. Il est également résolu d'aviser le ministre de la Justice que monsieur Jocelyn Fortier n'occupe plus de fonction au sein du conseil municipal de Lac-Beauport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-04**

7. Acquisition d'un équipement à affranchir et d'une balance postale

ATTENDU QUE le contrat de location de l'équipement à affranchir et de la balance postale utilisé à la mairie vient à échéance le 31 janvier prochain et qu'il convient de les remplacer sans délai;

ATTENDU QUE la Municipalité peut procéder sans appel d'offres, à l'acquisition d'un nouvel équipement à affranchir et d'une balance postale par l'intermédiaire du « Centre de services partagés du Québec ».

ATTENDU QUE le modèle d'équipement à affranchir le plus avantageux est le « IJ65AS » au coût de 5 744 \$ (excluant les taxes) et celui de la balance postale est le « SE30IJ » au coût de 861 \$ (excluant les taxes) ;

En conséquence il est proposé par madame Linda Girard,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
Et résolu unanimement

d'autoriser l'acquisition d'un équipement à affranchir et d'une balance postale aux coûts respectifs de 5 744 \$ et de 861 \$ excluant les taxes. Cette dépense sera financée par un emprunt 7 135 \$ au fonds de roulement remboursable en cinq ans.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-01-05**

8. P.I.I.A. pour un logement d'appoint au 259, chemin du Tour-du-Lac

ATTENDU QUE monsieur Marcel Parent a présenté une demande de permis pour la construction d'une nouvelle résidence avec logement d'appoint sur le lot 1 497 559 situé au 259, chemin du Tour-du-Lac ;.

ATTENDU QUE l'émission d'un permis pour un logement d'appoint dans une résidence est assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de cette demande et qu'il recommande l'acceptation du plan d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu du fait que ce projet, tel que présenté, rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les P.I.I.A. ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon,
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Marcel Parent en vue de la construction d'une nouvelle résidence avec logement d'appoint sur le lot 1 497 559 situé au 259, chemin du Tour-du-Lac.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-01-06**

9. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention

Monsieur Michel Grenier donne un avis de motion de la présentation d'un règlement **déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention**

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

10. Demande de certificat d'autorisation pour l'implantation de bassins de sédimentation dans la Montée du Golf et la Montée du Parc

Il est proposé par madame Linda Girard,

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de certificat d'autorisation pour l'implantation de bassins de sédimentation dans la Montée du Golf et la Montée du Parc

Elle est appuyée par monsieur Pascal Hudon

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-07**



11. Période de questions

Monsieur Denis Hébert, président de l'Association des propriétaires et résidents riverains du chemin du Bord de l'Eau, fait part de ses réticences concernant le projet municipal de vidange systématique des fosses septiques. Il habite seul et passe plusieurs mois en dehors du Québec. Le service de vidange obligatoire aux deux (2) ans que le conseil a l'intention de mettre sur pied en 2006, lui semble inutile dans son cas. Des explications lui sont fournies sur l'importance de procéder régulièrement à la vidange des fosses septiques afin d'assurer la protection de l'eau souterraine qui alimente tous les résidents de Lac-Beauport.

Monsieur Gilbert Bochenek souligne l'importance de procéder régulièrement à la vidange des boues de fosses septiques pour la santé publique.

Monsieur Claude Verville, résidant du lac Morin, informe le conseil de certaines lacunes dans le déneigement des chemins, entre autres de l'utilisation insuffisante d'abrasif dans le chemin du Bord de l'Eau et de l'accumulation de neige à l'intersection du chemin du Moulin. Il demande d'enlever la neige accumulée le long de la glissière de sécurité et ainsi dégager entièrement la chaussée.

12. Ajournement de la session au 30 janvier 2006 à 20 heures

À 20H30 suite à une proposition de madame Linda Girard, appuyée par monsieur Michel Grenier la session est ajournée au 30 janvier prochain à 20 heures pour :

- P.I.I.A. pour un logement d'appoint au 113, chemin des Mélèzes
- Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 376, afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage
- Adoption du règlement portant le numéro 5-152 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention
- Adoption du règlement portant le numéro 6-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention
- Octroi du contrat pour la vidange des fosses septiques et de rétention

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-01-08**

Le 30 janvier 2006

Continuation de la session ordinaire de ce Conseil municipal,
tenue le 9 janvier ajournée au 30 janvier 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire	
Mesdames les conseillères	Linda Girard Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers	Michel Grenier Pascal Hudon André Parent



tous membres dudit Conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. **Ouverture de la session**

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Linda Girard,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

CONTINUATION DE LA SESSION ORDINAIRE DE CE
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 JANVIER 2006
AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2006

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. P.I.I.A. pour un logement d'appoint au 113, chemin des Mélèzes
4. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 376, afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage
5. Adoption du règlement portant le numéro 5-152 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention
6. Adoption du règlement portant le numéro 6-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention
7. Octroi du contrat pour la vidange des fosses septiques et de rétention
8. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants
9. Avis de motion- Règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin d'exiger des plans d'architecte et des plans d'ingénieur pour un permis de construction relatif à certains usages ou bâtiments
10. Période de questions
11. Fermeture de la session

Appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-09**

3. **P.I.I.A. pour un logement d'appoint au 113, chemin des Mélèzes**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 119 408 a déposé une demande de permis en vue de la construction d'une résidence avec logement d'appoint ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, après analyse des documents déposés à l'appui de cette demande, en



recommande l'acceptation puisque ce projet respecte les objectifs et les critères fixés par le conseil;

ATTENDU QUE la construction projetée présente l'aspect d'une résidence unifamiliale isolée ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon, appuyé par madame Marie-Josée Linteau et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint sur le lot 3 119 408 situé au 113, chemin des Mélèzes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-10**

4. Adoption du projet de règlement portant le numéro 06-376-01 modifiant le règlement de construction numéro 376, afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage

Suite au dépôt aux membres du conseil d'une copie du projet de règlement

il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

d'adopter le projet de règlement numéro 06-376-01 « **modifiant le règlement de construction numéro 376, afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage** ».

Il est appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-01-11**

5. Adoption du règlement portant le numéro 5-152 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle que l'avis de motion a été donné le 5 décembre 2005 et dépose un projet de règlement.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. M. André Parent propose donc l'adoption du règlement numéro 5-152, intitulé : **Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention** ».

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-01-12**



6. Adoption du règlement portant le numéro 6-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle que l'avis de motion a été donné le 9 janvier 2006 et dépose un projet de règlement.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. M. Michel Grenier propose donc l'adoption du règlement numéro 6-153, intitulé : **déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention**».

Il est appuyé par monsieur André Paré.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-01-13**

7. Octroi du contrat pour la vidange des fosses septiques et de rétention

ATTENDU QUE le conseil a adopté un règlement portant le numéro 5-153 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 janvier 2006 à 11 h 00 ;

ATTENDU QUE (3) entreprises ont déposé des soumissions ;

ATTENDU QUE les soumissions se lisent comme suit :

Soumissionnaires	Groupe Gaudreau	Sani-Orléans	Sani Charlevoix
Prix pour chacun des scénarios			
1) Vidange sélective	92,24 \$	60,73 \$	84,75 \$
2) Vidange complète	97,41 \$	70,65 \$	87,75 \$
3a) Option besoin + d'une vidange sur 2 ans : vidange sélective	101,46 \$	100,73 \$	99,00 \$
3b) Option besoin + d'une vidange sur 2 ans : vidange complète	107,15 \$	117,00 \$	105,00 \$
4) Coût sup. pour la vidange d'une fosse de plus de 4,8 m ³ (\$/m ³)	29,65 \$	40,00 \$	25,00 \$
5) Coût de transport sup. au km	3,17 \$	3,00 \$	3,75 \$
6) Coût sup. pour la reprise d'une visite	40,00 \$	30,00 \$	15,00 \$
7) Coût sup. tuyau + de 30 m et dénivellation + de 5 m	28,28 \$	50,00 \$	99,00 \$
8) Coût sup. vidange entre 1 ^{er} novembre et le 1 ^{er} mai	157,94 \$	60,00 \$	190,00 \$
9) Coût sup. pour une vidange effectuée lors d'un jour férié	315,87 \$	50,00 \$	100,00 \$
10) Coût sup. pour une vidange effectuée la fin de semaine	236,90 \$	50,00 \$	100,00 \$



ATTENDU QUE la plus basse soumission déposée par Sani Orléans est jugée conforme ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par monsieur Pascal Hudon, appuyé par monsieur Michel Grenier et résolu unanimement :

d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Sani Orléans aux coûts soumis par l'entreprise (excluant les taxes) pour la vidange des fosses septiques et de rétention conformément aux conditions mentionnées au devis numéro 05-016 et au cahier des charges et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat à cet effet..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-01-14**

8. Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel en son nom;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburants et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants identifiés dans une fiche signalétique spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la présente confirme l'acceptation par la Municipalité de la proposition de l'UMQ, lesquelles proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal;

Il est proposé par madame Marie-Josée Linteau
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu :

QUE la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec pour les années 2006 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupés des différents types de carburants nécessaires aux activités de notre Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche signalétique qu'elle lui fournira et qui



visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont notre municipalité prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ pourra adjuger, au nom de la Municipalité, un contrat d'une durée de deux ans avec une année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la municipalité reconnaît et accepte que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé, avant les taxes et ce, pour chacun des types de produits de carburant achetés par la Municipalité. Le taux est fixé et inscrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres dont copie sera transmise à la Municipalité par hyperlien électronique avant le lancement de celui-ci sur le marché.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-01-15**

9. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin d'exiger des plans d'architecte et des plans d'ingénieur pour un permis de construction relatif à certains usages ou bâtiments

Monsieur Pascal Hudon donne avis avec dispense de lecture, à l'effet qu'il sera soumis au conseil pour étude et adoption, lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin d'exiger des plans d'architecte et des plans d'ingénieur pour un permis de construction relatif à certains usages ou bâtiments.

8. Période de questions

Madame Claudette Carmichaël demande des précisions sur les bâtiments visés par le règlement 06-376-01.

M. Gilbert Bochenek veut savoir s'il est possible d'obtenir le service de vidange de fosse en 2006 pour les propriétaires du secteur « est » qui le souhaite.

Ce service sera disponible moyennant paiement de frais additionnels. Il demande des précisions sur la stratégie de communication qui sera utilisée pour aviser les citoyens.

Monsieur Lucien Roy, président du club de l'âge d'or, demande des renseignements sur un projet de construction d'un immeuble à logements destinés aux personnes âgées. On l'informe que l'étude de ce projet est en cours et qu'aucun renseignement ne peut être donné.

M. Roy veut connaître les intentions du conseil à l'égard des demandes qu'il a adressées relativement à un projet de logements sociaux pour



personnes âgées. M. Roy est persuadé que ce projet répond à un besoin urgent. Des gens exercent des pressions et souhaitent obtenir un échéancier.

Le maire, Me Michel Giroux, explique que le conseil désire connaître dans un premier temps, de façon précise, les besoins de la clientèle des personnes âgées au moyen d'un sondage effectué par une firme spécialisée. Il serait prématuré de s'engager avant de connaître les résultats de ce sondage. Le délai minimal requis pour compléter un tel sondage est estimé sommairement à 3 ou 4 mois.

9. Fermeture de la session

Monsieur André Parent propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21 h 10


M^e Michel Giroux
Maire


Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 6 février 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 André Parent
 Michel Bergeron
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 FÉVRIER 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 9
janvier ajournée au 30 janvier 2006

ADMINISTRATION

4. Acceptation des comptes du mois de janvier 2006
5. Tarifs pour la fourniture des biens et services municipaux
6. Octroi d'un mandat à la MRC de la Jacques-Cartier pour la
vente des immeubles pour non-paiement des taxes

ENVIRONNEMENT

7. Demande à la Ville de Québec pour le traitement des boues des
fosses septiques

URBANISME

8. Dérogation mineure, DM 2006-124 -13, chemin du Plateau

TRANSPORT

9. Échange de terrain avec le propriétaire du lot 1497 878 et 1 498
059 et avec les propriétaires du lot 1497 913, 1 497 914 et 1



498 041 pour acquérir l'emprise du chemin du Lac-Tourbillon en fonction de sa localisation actuelle

GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

10. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec
11. Période de questions
12. Fermeture de la session.

Appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-01**

3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 9 janvier ajournée au 30 janvier 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 9 janvier ajournée au 30 janvier étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par madame Linda Girard,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par monsieur André Parent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-02**

4. Acceptation des comptes du mois de janvier 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de janvier 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **921 491 \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-03**

5. Tarifs pour la fourniture des biens et services municipaux

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de réviser périodiquement la tarification des services et des biens offerts par la municipalité ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier, appuyé par monsieur André Parent, et résolu unanimement

de modifier la tarification proposée pour les espaces publicitaires dans le journal La Chronique comme suit :



La Chronique - espace publicitaire

	Tarif unitaire (Taxes incluses)
a) Petite annonce	6,00 \$
b) Publicité : mensuelle (1 espace)	57,51 \$
Publicité : annuelle 11 numéros (1 espace)	575,10 \$
annuelle 11 numéros (4 espaces)	1 897,83 \$

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-04**

6. Octroi d'un mandat à la MRC de la Jacques-Cartier pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une liste d'immeubles pour lesquels des taxes pour les exercices financiers 2003, 2004 et 2005 demeurent impayées ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de prendre des mesures afin d'obtenir paiement de ces comptes avant leur prescription ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,

de mandater la MRC de la Jacques-Cartier afin qu'elle procède à la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles mentionnés sur la liste déposée au conseil totalisant **11 651,59 \$**. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à transmettre à la MRC de la Jacques-Cartier la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes.

Cette dernière est également autorisée à enchérir pour couvrir le montant des taxes lors de la vente.

Il est appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-02-05**

7. Demande à la Ville de Québec pour le traitement des boues de fosses septiques

ATTENDU QU' le Conseil juge opportun d'établir un service municipal de vidange des boues des fosses septiques et de rétention afin de préserver la qualité des eaux souterraines ;

ATTENDU QU' le Conseil entend ainsi concrétiser les dispositions contenues à cet égard dans le Plan de gestion des matières résiduelles adopté par la Communauté métropolitaine de Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des conditions exigées par la Ville de Québec pour disposer des boues de fosses septiques à la station d'épuration Est;



ATTENDU QUE le Conseil souhaite conclure une entente avec la Ville de Québec afin de disposer des boues à la station d'épuration « Est » de la Ville de Québec en vue de leur traitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Hudon,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu :

D'adresser une demande à la Ville de Québec en vue de la conclusion d'une entente sur le traitement des boues de fosses septiques du territoire de la Municipalité de Lac-Beauport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-06**

8. Dérogation mineure, DM 2006-124 -13, chemin du Plateau

ATTENDU QUE madame Anne David, propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 497 524, situé au 13, chemin du Plateau, présente une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 381 pour régulariser l'implantation du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le coin Ouest du bâtiment principal est situé à 7,53 mètres de la limite du lot au lieu de 7,62 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 374 et le coin Est du bâtiment est à 6 mètres de la limite du lot au lieu de 6,1 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374, le tout tel qu'indiqué au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Bernard Lemay, a.g. en date du 12 décembre 2005 portant le numéro 16312 de sa minute.

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque le bâtiment est érigé depuis plusieurs années, soit en 1974;

ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire n'est pas mise en doute puisqu'un précédent certificat de localisation n'avait pas identifié la dérogation;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation par le conseil et que cette situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité.

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon,
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu :



D'accepter la demande présentée par madame Anne David visant à régulariser l'implantation actuelle du bâtiment existant situé sur le lot 1 497 524 quant à la marge de recul avant et la marge latérale Est.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-07**

9. **Échange de terrain avec le propriétaire du lot 1497 878 et 1 498 059 et avec les propriétaires du lot 1497 913, 1 497 914 et 1 498 041 pour acquérir l'emprise du chemin du Lac-Tourbillon en fonction de sa localisation actuelle**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé des travaux de réfection du chemin du Lac-Tourbillon;

ATTENDU QU' une entente est intervenue avec les propriétaires des lots 1 497 878 et 1 497 913 pour déplacer le nouveau chemin à l'extérieur de l'emprise actuelle;

ATTENDU QUE cette entente prévoit des échanges de terrain selon le plan préparé par monsieur Pierre Clavet, a.g. en date du 24 janvier 2006;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu :

D'autoriser, à titre gratuit, les échanges de terrain suivant afin d'acquérir l'emprise du chemin en fonction de sa localisation actuelle:

La Municipalité cède au propriétaire des lots 1 497 878 et 1 498 059, monsieur Pierre Lavoie, une partie du lot 1 498 040 d'une superficie de 34,2 m² ; ce dernier cède en retour à la Municipalité, une partie du lot 1 498 059 d'une superficie de 48,5 m²;

La Municipalité cède aux propriétaires des lots 1 497 913, 1 497 914 et 1 498 041, mesdames Claire et Diane Goupil, une partie du lot 1 498 040 d'une superficie de 232,8 m²; en contrepartie, ces dernières cèdent à la Municipalité une partie du lot 1 497 914 d'une superficie de 110,4 m² et une partie du lot 1 498 041 d'une superficie de 226,3 m²;

de mandater Me Hélène Bergeron, notaire pour la préparation et l'enregistrement du contrat, et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Les frais et les honoraires relatifs à ce contrat sont assumés par la Municipalité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-02-08**

10. **Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de La Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec**

Deux (2) dossiers régionaux retiennent particulièrement l'attention.
La MRC de La Jacques-Cartier travaille présentement à la préparation



d'un nouveau service de transport adapté afin de se conformer aux dispositions de la Loi 56 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Les municipalités doivent élaborer un plan local dans lequel sera précisée la nature des services qui seront rendus aux personnes dont la mobilité est compromise en raison d'un handicap. Le financement de ce nouveau service sera défrayé en partie par la subvention accordée en vertu du pacte sur la ruralité.

La Communauté métropolitaine de Québec se penche actuellement sur le dossier de la survie du jardin zoologique de Québec. Aucun document n'a été déposé jusqu'à maintenant précisant la nature du projet et son cadre financier. Le déficit d'opération anticipé pour l'année en cours serait de 5,5 M\$, déficit que les municipalités membres de la CMQ seraient appelées à combler.

11. Période de questions

M. Grégoire Denis mentionne que l'entreprise privée a déjà manifesté quelque intérêt pour prendre charge du Jardin zoologique.

M. André Parent informe l'assemblée sur les éléments du méga projet de mise en valeur des terrains situés à proximité de jardin zoologique de Québec. Des promoteurs ont investi d'importantes sommes dans ce secteur pour la construction d'un hôtel, d'un terrain de golf, d'unités de condos. La poursuite de ce projet semble toutefois compromise, les investissements publics attendus n'ayant pas été réalisés.

M. Claude Verville s'enquiert de l'évolution du site Internet qui chemine à grands pas et qui devrait être accessible au printemps.

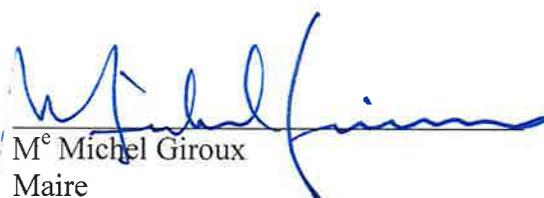
Un citoyen dénonce le fait que les sacs de plastique ne sont plus admis dans le bac de récupération! En effet, en décembre dernier, la Municipalité a pris la décision d'acheminer les matières recyclables au centre de tri de Québec qui a été réaménagé pour accueillir les matières en vrac. Quelques changements ont toutefois été apportés à la liste des matières recyclables.

En réponse à des questions du public, des renseignements sont donnés sur le traitement des boues de fosses septiques et sur la collecte des résidus compostables.

12. Fermeture de la session

Monsieur Michel Grenier propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21 h 15.


M^c Michel Giroux
Maire


Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 6 mars 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
Marie-Josée Linteau

Messieurs les conseillers Michel Grenier
Michel Bergeron
Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

- Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 MARS 2006

- Ouverture de la session
- Acceptation de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2006
- Présentation des projets et activités du Comité consultatif d'urbanisme par monsieur Denis Boucher et nomination des membres
- Ajournement de la session
 - Assemblée de consultation portant sur le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 06-376-01 modifiant le règlement de construction numéro 376 afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage.
 - Fermeture de l'assemblée

ADMINISTRATION

- Acceptation des comptes du mois de février 2006
- Etat des résultats au 28 février 2006



8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement autorisant l'aménagement d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire, l'acquisition de matériel de protection incendie et le remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à ces fins.
9. Nomination de François Brousseau au poste de directeur adjoint des travaux publics
10. Octroi d'une servitude d'empiètement sur le lot 1 821 876 en faveur de l'immeuble situé au 23, chemin de l'École
11. Acquisition d'une génératrice usagée 150 kw
12. Nomination de Sophie Gagnon au poste d'agente de communication et de développement culturel en remplacement temporaire de Mélanie Morneau
13. Tarification pour la fourniture de certains biens et services

ENVIRONNEMENT

14. Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réfection du chemin du Barrage dans le secteur du lac Tourbillon

URBANISME

15. Adoption du règlement numéro 06-376-01 modifiant le règlement de construction numéro 376 afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage
16. Adoption du règlement 06-377-02 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin d'exiger des plans d'architecte et des plans d'ingénieur pour un permis de construction relatif à certains usages
17. Dérogation mineure DM2006-125 6, chemin de la Source
18. PIIA pour un logement d'appoint 38, ch. du Godendard
19. PIIA pour un logement d'appoint 111, chemin des Mélèzes
20. Rapport de la consultation sur l'aménagement d'un lien piétonnier dans le Hameau du Relais
21. Octroi d'un mandat à Impact Recherche pour la réalisation d'une consultation sur les besoins des personnes retraitées en matière de logement
22. Développement résidentiel Mont Saint-Castin :
 - a) Protocole d'entente pour la réalisation de la phase V du développement domiciliaire du Mont Saint-Castin
 - b) Octroi d'un mandat pour la surveillance des travaux (phase 5)
 - c) Approbation des plans de construction des infrastructures
 - d) Autorisation à déposer les plans de la phase VI au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23. Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2006
24. Programme d'emploi d'été – Placement Carrière-Été 2006
25. Octroi d'un mandat à Enviram pour le réaménagement extérieur du Club nautique
26. Formation d'un comité de la Famille et nomination des membres

TRANSPORT

27. Acquisition d'un terrain en bordure de l'emprise du chemin des Cascades



28. Autorisation de la signature d'un acte d'acquisition du lot 1 497 312 adjugé à la Municipalité en 1991
29. Acquisition de l'emprise du chemin de la Savane
30. Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARM)

GOVERNEMENTS RÉGIONAUX

31. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec
32. Période de questions
33. Fermeture de la session.

Appuyé par monsieur Pascal Hudon

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-01**

3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 6 février étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par madame Marie-Josée Linteau,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par Pascal Hudon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-02**

4. Présentation des projets et activités du Comité consultatif d'urbanisme par monsieur Denis Boucher et nomination des membres

Monsieur Denis Boucher, président du comité consultatif d'urbanisme, fait rapport au conseil des principaux projets et activités du comité consultatif d'urbanisme réalisés au cours de la dernière année.

Divers projets de lotissement ont été soumis à l'attention des membres du comité :

- Le Sommet des Mélèzes
- Les Villas du Mont-Cervin
- Les Quatre-Vents (chemin du Noroît)
- Le Domaine du Moulin et
- Le Boisé St-James et
- La création d'une zone d'habitation en face du Château Lac-Beauport.

Le comité a émis des avis sur des projets de construction :

- Le poste de la Sûreté du Québec
- La garderie « Il était une fois »
- Le chalet des skieurs (suites hôtelières)
- Une résidence supervisée pour personnes handicapées
- Un bâtiment complémentaire pour le soccer.

Le comité a procédé à l'étude et a formulé des recommandations pour traiter huit (8) demandes de PIIA pour l'aménagement de logement



d'appoint dans des résidences ainsi que douze (12) demandes de dérogations mineures.

Un comité chargé de faire des recommandations au conseil sur l'éclairage public et la pollution lumineuse a été créé en 2005. Un autre comité ad hoc a aussi été formé pour faire l'analyse des normes relatives à l'architecture des bâtiments.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont constitué une banque de noms de chemins.

Des représentants du comité consultatif d'urbanisme ont été désignés au comité chargé de la révision du plan d'urbanisme. La révision du chapitre IV de l'actuel plan d'urbanisme a été complétée récemment et les discussions se poursuivent en vue de l'élaboration du prochain plan d'urbanisme.

Pour 2006, les membres du comité consultatif d'urbanisme prévoient proposer des ajustements à la réglementation sur la foresterie urbaine pour en faciliter l'application. Des projets de règlements sur les usages conditionnels et sur le contingentement des usages permettront d'établir des normes applicables aux gîtes touristiques.

Le maire, Michel Giroux, remercie le président du comité, Monsieur Denis Boucher et le félicite du travail accompli au cours de la dernière année. Dans le contexte actuel de révision du plan d'urbanisme, le comité aura un grand rôle à jouer en 2006 pour préserver le caractère naturel de Lac-Beauport et éviter que notre municipalité ne devienne un quartier urbanisé de la Ville de Québec.

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le Conseil procède, annuellement, à la nomination des membres siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du comité ont manifesté leur intérêt à poursuivre leurs activités;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

de mandater les citoyennes et citoyens suivants pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme :

Le président :	M. Denis Boucher
Le Vice-président :	M. Pierre Samson
Secrétaire:	M. Jacques Thiboutot
Membres permanents :	Mme Sylvie Chartier
	M. Charles de la Chevrotière
	Mme Karine Lalancette

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-03**



5. a) Ajournement de la session

Sur proposition de Monsieur Michel Grenier
Appuyée par Monsieur Michel Bergeron

la présente session est interrompue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-04**

b) **Procès-verbal
de l'assemblée publique de consultation
tenue le 6 mars 2006 à 20 h**

à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 Pascal Hudon

Ouverture de l'assemblée

Le président déclare cette assemblée ouverte et invite M. Pascal Hudon conseiller, à expliquer le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 06-376-01 modifiant le règlement de construction numéro 376 afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage.

Monsieur Pascal Hudon, conseiller, explique dans un premier temps, le règlement d'urbanisme mentionné précédemment et les conséquences de son adoption.

Le conseil municipal donne la parole aux citoyens désirant s'exprimer sur le règlement dont il est question dans le cadre de cette assemblée. Personne ne demande la parole.

c) **Fermeture de l'assemblée de consultation et reprise de la session ordinaire**

Monsieur Pascal Hudon propose la fermeture de cette assemblée et la reprise de la session ordinaire.

Il est appuyé par monsieur Michel Grenier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-05**

6. **Acceptation des comptes du mois de février 2006**

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de février 2006 et en propose l'acceptation.



La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **491 711, \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-06**

7. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 28 février 2006

Un état des recettes et dépenses au 28 février 2006 est déposé au Conseil.

8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement autorisant l'aménagement d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire, l'acquisition de matériel de protection incendie et le remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à ces fins.

Madame Linda Girard donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-154 : Autorisant l'aménagement d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire, l'acquisition de matériel de protection incendie et le remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à ces fins.

Elle demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

9. Nomination de François Brousseau au poste de directeur adjoint des travaux publics

ATTENDU QUE les activités du service des travaux publics ont connu au cours des dernières années, une très forte croissance ;

ATTENDU QU' une répartition de la charge de travail a été effectuée au fil des ans en fonction des aptitudes et des compétences de chacun. Ainsi le directeur exécute les tâches reliées à l'administration du service alors qu'il délègue à François Brousseau, les tâches liées aux opérations sur le terrain et à la gestion du personnel ;

ATTENDU QUE monsieur François Brousseau est à l'emploi de la municipalité depuis 1991;

En conséquence, il est proposé monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
Et résolu :

De nommer François Brousseau directeur adjoint des travaux publics.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-07**



10. Octroi d'une servitude d'empiètement sur le lot 1 821 876 en faveur de l'immeuble situé au 23, chemin de l'École

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 1 821 636, au 23, chemin de l'École a adressé une demande au conseil en vue d'obtenir une servitude sur le lot 1 821 876, lequel correspond à l'emprise de l'ancien chemin de La Vermine aujourd'hui désaffecté;

ATTENDU QUE l'octroi de cette servitude permettrait de régulariser l'empiètement du bâtiment principal sur le lot 1 821 876, bâtiment dont la construction date de 1901 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

d'autoriser à titre gratuit, la cession d'une servitude d'empiètement sur le lot 1 821 876 en faveur du lot 1 821 636 pour régulariser la localisation actuelle de la résidence principale telle qu'elle apparaît au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Patrick Bédard a. g. en date du 3 août 2005. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-08**

11. Acquisition d'une génératrice usagée 150 kw

ATTENDU QUE le conseil considère opportune l'acquisition d'une génératrice d'une capacité de 150 kw pour alimenter en cas d'urgence les postes de surpression, les équipements et les bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics recommande l'acquisition d'une génératrice usagée de marque Onan d'une capacité de 150 kw au coût de 15 500\$;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics juge que cet équipement peut répondre efficacement aux besoins municipaux ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu unanimement

d'autoriser l'acquisition d'une génératrice usagée de marque Onan d'une capacité de 150 kw au coût de 15 500\$ du fournisseur Les Entreprises MB inc. Le financement de cette dépense est assuré par une appropriation de 15 500\$ du surplus accumulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-09**



12. Nomination de Sophie Gagnon au poste d'agente de communication et de développement culturel en remplacement temporaire de Mélanie Morneau

ATTENDU QUE l'employée qui occupe le poste d'agente de communication et de développement culturel sera absente pour un congé de maternité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit combler temporairement ce poste;

ATTENDU QUE suite à un concours de recrutement, la candidature de Madame Sophie Gagnon a été retenue ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Linteau,
Appuyé par monsieur Michel Grenier,

Que la Municipalité procède à l'engagement de madame Sophie Gagnon comme agente de communication et de développement culturel en remplacement temporaire de madame Mélanie Morneau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-10**

13. Tarification pour la fourniture de certains biens et services

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de réviser périodiquement la tarification des services et des biens offerts par la municipalité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une proposition de tarification préparée par les directeurs des différents services concernés ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
appuyé par monsieur Pascal Hudon,
et résolu unanimement :

d'approuver la tarification proposée pour la fourniture de biens et services municipaux. La tarification est jointe en annexe à la présente résolution et en fait partie intégrante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-11**

ANNEXE

Tarifs pour la fourniture de certains biens et services

Objet	Frais exigibles
a) Certificat de taxes et d'évaluation	5,00 \$
b) Émission d'une attestation d'inspection concernant les installations septiques et les raccordements d'égout sanitaire	25,00 \$
c) Émission d'une attestation	5,00 \$
d) Épinglettes de la municipalité	3,00 \$



e)	Drapeaux (3 pieds par 6 pieds) :	
	- Municipalité	73,42 \$
	- Québec et Canada	32,90 \$
f)	Frais d'abonnement à la bibliothèque L'Écrin :	
	- enfant	résidants : 5,00 \$
		non résidants : 7,50 \$
	- adulte	résidants 10,00 \$
		non résidants : 15,00 \$
	- famille	résidants 20,00 \$
		non résidants : 30,00 \$
g)	Internet - bibliothèque L'Écrin	
	-consultation	2,00 \$/hre
	- photocopie ou impression d'un document	0,15\$ / page (noir et blanc) : 1,00 \$ / page (couleur)
	- renouvellement en cas de perte de carte d'abonnement	: 2,00 \$
h)	Location (best-seller) – bibliothèque L'Écrin	3,00 \$/3sem.
i)	Perte d'un bien de la collection locale de la bibliothèque L'Écrin	Valeur réelle du bien + les frais d'inclusion à la collection locale
j)	Livre « Mon lac se raconte »	15,00 \$
k)	photocopie ou impression d'un document	0,31 \$/page

Frais administratifs

a)	Effets retournés de l'institution financière	20,00 \$
b)	Convention (lettre) certifiée	8,00 \$

La Chronique - espace publicitaire

	Tarif unitaire (Taxes incluses)
a) Petite annonce	6,90 \$
b) Publicité : mensuelle (1 espace)	57,51 \$
Publicité : annuelle 11 numéros (1 espace) + 1 espace gratuit	575,10 \$
annuelle 11 numéros (4 espaces) + 1 espace gratuit	1 897,83 \$

TARIFICATION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES

Centre communautaire Philippe-Laroche

Nom des salles	Capacité	Résidants	Non-rés.	Org. reconnus	Org. non reconnus
Philippe Laroche I et II	200 pers.	250 \$ + taxes	330 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Philippe Laroche I	133 pers.	160 \$ + taxes	200 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Philippe Laroche II	67 pers.	120 \$ + taxes	165 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Salle d'animation de la bibliothèque	15 pers.	70 \$ + taxes	85 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Salle de la Rivière Jaune	8 pers.	70 \$ + taxes	85 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion



Ces tarifs sont quotidiens. Ils sont sans rabais pour les jours additionnels. (Ces tarifs comprennent le montage, le démontage et l'entretien ménager après l'activité).

Permis de boisson (obligatoire) : Aux frais du locataire.

Un dépôt de 100, \$ supplémentaire sera exigé au moment de la réservation. En cas de bris ou d'une fausse alarme, ce montant ne sera pas remboursé. Le responsable du contrat devra assumer la totalité des frais de réparation.

Un dépôt de 50 % non remboursable en cas d'annulation de l'activité sera exigé lors de la réservation et le solde devra être versé une semaine avant la date de l'activité.

Tarifcation pour 2 jours de location consécutifs :

(ces tarifs sont quotidiens)

Centre communautaire Philippe-Laroche

Nom des salles	Capacité	Résidants	Non-rés.	Org. reconnu	Org. non reconnu
Philippe Laroche I et II	200 pers.	200 \$ + taxes	250 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Philippe Laroche I	133 pers.	130 \$ + taxes	160 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Philippe Laroche II	67 pers.	100 \$ + taxes	120 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Salle d'animation de la bibliothèque	15 pers.	60 \$ + taxes	70 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion
Salle de la Rivière Jaune	8 pers.	60 \$ + taxes	70 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion

Club nautique

Nom des salles	Capacité	Résidants	Non-rés.	Org. reconnu	Org. non reconnu
Caroline Brunet	75 pers.	130 \$ + taxes	160 \$ + taxes	Gratuit	25 \$ / hre tenue réunion

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES PROGRAMMATIONS SAISONNIÈRES

A - Activités sportives adultes

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Work out	1 fois semaine	70 \$
Work out	2 fois semaine	95 \$
Cardio Aéro-box	1 fois semaine	55 \$
Cardio Aéro-box	2 fois semaine	75 \$
Taekwondo	1 fois semaine	75 \$
Taekwondo	2 fois semaine	105 \$
Taekwondo	3 fois semaine	130 \$
Conditionnement physique pour dames	1 fois semaine	60 \$
Badminton	1 fois semaine	35 \$
Badminton	2 fois semaine	70 \$
Tir à l'arc	2 fois semaine	À l'organisme
Hockey balle	1 fois semaine	20 \$/heure



B - Activités sportives pour enfants

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Gymnastique au sol niveau 1	1 fois semaine	70 \$
Kin ball	1 fois semaine	76 \$
Katag	1 fois semaine	60 \$
Activités multi-sportive	1 fois semaine	50 \$
Taekwondo	1 fois semaine	75 \$
Taekwondo	2 fois semaine	105 \$
Taekwondo	3 fois semaine	130 \$
Basket ball	1 fois semaine	45 \$
Hockey extérieur	1 fois semaine	45 \$

C - Activités aquatique pour adultes

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Maîtres-nageurs adultes	1 fois semaine	72 \$
Maîtres-nageurs aînés	1 fois semaine	62 \$
Maîtres-nageurs adultes	2 fois semaine	86 \$
Maîtres-nageurs aînés	2 fois semaine	77 \$
Aquaforme adultes	1 fois semaine	72 \$
Aquaforme adultes	2 fois semaine	86 \$
Aquaforme adultes	3 fois semaine	100 \$
Aquaforme aînés	1 fois semaine	62 \$
Aquaforme aînés	2 fois semaine	77 \$
Aquaforme aînés	3 fois semaine	92 \$
Prénatal	1 fois semaine	72 \$
Matinaux	2 fois semaine	Carte de bain libre
Bain libre enfants	À la fois	1,50 \$
Bain libre Adultes	À la fois	3,00 \$
Bain libre Aînés	À la fois	1,00 \$
Carte de bains libres adultes	20 bains	45 \$
Carte de bains libres aînés	40 bains	45 \$

D - Activités aquatique pour enfants

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Canard et Tortue de mer	1 fois semaine	47 \$
Salamandre	1 fois semaine	52 \$
Poisson-lune, Crocodile, Baleine, Junior 1 - 10	1 fois semaine	52 \$

E - Activités culturelles adultes

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Cours de RCR	1 fois session	45 \$
Cours de premiers soins	2 fois session	95 \$
Peinture	1 fois semaine	80 \$
Initiation à la peinture acrylique	1 fois semaine	110 \$
Peinture décorative	1 fois semaine	120 \$
Initiation à la confection de sushis	1 fois session	60 \$
Les accords vins et mets	1 fois session	35 \$
Le porto	1 fois session	35 \$
Massage pour bébés	1 fois semaine	45 \$
Yoga relaxation	1 fois semaine	78 \$
Yoga relaxation et méditation	1 fois semaine	100 \$
Tai-chi chuan	1 fois semaine	110 \$
Scrapbooking	1 fois semaine	70 \$
Cours d'informatique	3 cours de 3 hrs	95 \$



F - Activités culturelles enfants

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Hip hop funky	1 fois semaine	70 \$
Danse enfantine	1 fois semaine	70 \$
Dessin peinture	1 fois semaine	70 \$
Théâtre	1 fois semaine	85, \$
Gardiens avertis	1 fois session	45 \$
Les débrouillards	1 fois semaine	55 \$
Cours de musique	1 fois semaine	Inscription à l'organisme

G - Activités de la semaine de relâche

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Poterie et cirque	1 fois semaine	37 \$
Journée sportive au PEPS	1 fois semaine	28 \$
Katag et quilles	1 fois semaine	26 \$
Village Vacances Valcartier	1 fois semaine	31 \$
Scrapbooking et cinéma	1 fois session	23 \$
Service de garde	1 fois semaine	2 \$ de l'heure

H - Club nautique

Activités	Fréquence	Tarifs d'inscription
Abonnement saisonnier Enfants de 0 – 5 ans (R)	Saison	0 \$
Abonnement saisonnier Étudiants (R)	Saison	45 \$
Abonnement saisonnier Adulte (R)	Saison	65 \$
Abonnement saisonnier Famille (R)	Saison	200 \$
Abonnement saisonnier Enfants 0 – 5 ans (NR)	Saison	0 \$
Abonnement saisonnier Étudiants (NR)	Saison	70 \$
Abonnement saisonnier Adulte (NR)	Saison	100 \$
Abonnement saisonnier Famille (NR)	Saison	300 \$
Entrée quotidienne Enfant de 0 – 5 ans journée (R)	Journalière	0 \$
Entrée quotidienne Étudiants journée (R)	Journalière	3 \$
Entrée quotidienne Adultes journée (R)	Journalière	5 \$
Entrée quotidienne Famille journée (R)	Journalière	15 \$
Entrée quotidienne Enfant de 0 – 5 ans journée (NR)	Journalière	0 \$
Entrée quotidienne Étudiants journée (NR)	Journalière	7 \$
Entrée quotidienne Adultes journée (NR)	Journalière	10 \$
Entrée quotidienne Famille journée (NR)	Journalière	30 \$
Entrée quotidienne Enfant 0 – 5 ans demi-journée (R)	Demi-journée	0 \$
Entrée quotidienne Étudiants demi-journée (R)	Demi-journée	2 \$
Entrée quotidienne Adultes demi-journée (R)	Demi-journée	3 \$
Entrée quotidienne Famille demi-journée (R)	Demi-journée	9 \$
Entrée quotidienne Enfant 0 – 5 ans demi-journée (NR)	Demi-journée	0 \$
Entrée quotidienne Étudiants demi-journée (NR)	Demi-journée	4 \$



Entrée quotidienne Adultes demi - journée (NR)	Demi-journée	7 \$
Entrée quotidienne Famille demi - journée (NR)	Demi-journée	20 \$
Location Kayaki	1 heure	3 \$
Canot et pédalo	1 heure	4 \$
Location kayak simple	1 heure	5 \$
Location kayak double	1 heure	7 \$
Location planche	1 heure	7 \$
Location voiles	1 heure	15 \$

Les membres ont droit à une carte privilège qui leur donnera accès gratuitement à la location d'équipement jusqu'à concurrence des montants suivants :

Enfant 0 – 5 ans :	Gratuit
Étudiants :	35 \$ de location
Adultes :	35 \$ de location
Famille :	100 \$ de location

TARIFICATION DE L'OUTILLAGE ET DU
PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

Description	Taux 2006
Tarifs :	
- Machine à vapeur	70,00 \$ / hre
- Camion 10 roues	60,00 \$ / hre
- Camionnette (Pick-up) 6 roues	40,00 \$ / hre
- Charrue	135,00 \$ / hre
- Épandeuse à abrasif	135,00 \$ / hre
- Équipe d'asphalte (véhicules + main-d'oeuvre) non-mécanisée	Soumission ⁽¹⁾
- Excavatrice (Pépine)	85,00 \$ / hre
- Niveleuse (Grader)	135,00 \$ / hre
- Pompe portative	40,00 \$ / jour
- Plaque vibrante	90,00 \$ / hre
- Souffleuse	170,00 \$ / hre
Main d'oeuvre + 15 % avantages sociaux	Convention
Réfection de chaîne de rue	Soumission ⁽¹⁾
Réfection de trottoir	Soumission ⁽¹⁾
Rouleau à asphalte	120,00 \$ / jour
Sciage de chaîne de rue	Soumission ⁽¹⁾
Sciage de trottoir	Soumission ⁽¹⁾



Unité mobile - Service aqueduc - égout	60,00 \$ / hre
Génératrices 35KVA	260,00 \$ /jour
Génératrice 150KVA	350,00 \$ /jour
Matériaux fourniture	Soumission ⁽¹⁾
Contrat de pavage	Soumission ⁽¹⁾
Ramassage des monstres	20 \$

* Charge minimale pour tous les items : 1 heure

N.B. À ces frais, la Municipalité ajoute 10 % de frais d'administration

Note (1) Montant de la facture du fournisseur

14. Demande d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs pour la réfection du chemin du Barrage dans le secteur du lac Tourbillon

ATTENDU QUE le conseil a décrété par règlement portant le numéro 5-147, la réfection et la municipalisation des chemins du secteur du lac Tourbillon ;

ATTENDU QUE le cadre de l'exécution de ces travaux, un petit pont existant, enjambant la décharge du lac Tourbillon, doit être remplacé par un ponceau tel que prévu aux plans préparés par Mélissa Guérin, ing. de la firme Dessau Soprin ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

de présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue de l'exécution des travaux mentionnés aux plans préparés par Mélissa Guérin, ing. en date du 20 février 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-12**

15. Adoption du règlement numéro 06-376-01 modifiant le règlement de construction numéro 376 afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage

Toutes les étapes de la procédure légale d'adoption de ce règlement ont été respectées.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Pascal Hudon propose donc l'adoption du règlement numéro 06-376-01, intitulé: Règlement modifiant le règlement de construction numéro 376 afin de prévoir des dispositions pour assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments destinés à certains types d'usage.



Il est appuyé par monsieur Michel Grenier.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-13**

16. Adoption du règlement 06-377-02 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin d'exiger des plans d'architecte et des plans d'ingénieur pour un permis de construction relatif à certains usages

Toutes les étapes de la procédure légale d'adoption de ce règlement ont été respectées.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Pascal Hudon propose donc l'adoption du règlement numéro 06-377-02, intitulé: Règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin d'exiger des plans d'architecte et des plans d'ingénieur pour un permis de construction relatif à certains usages.

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-14**

17. Dérogation mineure DM2006-125 : 6, chemin de la Source

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par monsieur Guy Bournival. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Guy Bournival pour régulariser l'implantation de la résidence située au 6, ch. de la Source à Lac-Beauport, sur le lot numéro 1 821 572 ;

ATTENDU QUE la localisation du bâtiment principal ne respecte pas la marge de recul arrière minimale. Une section du bâtiment est localisée à 3,63 mètres de la limite de propriété au lieu de 7,62 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374, le tout tel qu'indiqué au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Richard Carrier, a.g. en date du 13 octobre 2005 portant le numéro 6963 de ses minutes.



ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque le bâtiment est érigé depuis plusieurs années, soit en 1969;

ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire n'est pas mise en doute puisque celui-ci a acquis la propriété, avec la dérogation existante, sans que celle-ci n'ait été relevée dans le certificat de localisation précédant ;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

d'accepter la dérogation présentée par monsieur Guy Bournival en vue de régulariser la localisation actuelle de la résidence située au 6, chemin de La Source telle qu'elle apparaît au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Richard Carrier a. g. en date du 13 octobre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-15**

18. PIIA pour un logement d'appoint 38, ch. du Godendard

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 1 821 513 a déposé une demande de permis en vue de la construction d'une résidence avec logement d'appoint ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, après analyse des documents déposés à l'appui de cette demande, en recommande l'acceptation puisque ce projet respecte les objectifs et les critères fixés par le conseil;

ATTENDU QUE la construction projetée présente l'aspect d'une résidence unifamiliale isolée ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
appuyé par monsieur Michel Bergeron
et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint sur le lot 1 821 513 situé au 38, chemin du Godendard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-16**



19. PIIA pour un logement d'appoint 111, chemin des Mélèzes

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 119 407 a déposé une demande de permis en vue de la construction d'une résidence avec logement d'appoint ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, après analyse des documents déposés à l'appui de cette demande, en recommande l'acceptation puisque ce projet respecte les objectifs et les critères fixés par le conseil;

ATTENDU QUE la construction projetée présente l'aspect d'une résidence unifamiliale isolée ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon appuyé par madame Linda Girard et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint sur le lot 3 119 407 situé au 111, chemin des Mélèzes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-17**

20. Rapport de la consultation sur l'aménagement d'un lien piétonnier dans le Hameau du Relais

La secrétaire-trésorière fait rapport au conseil des résultats de la consultation sur l'aménagement d'un lien piétonnier dans le développement du Hameau du Relais. Les résultats sont les suivants :

33 répondants sont favorables
16 répondants sont défavorables
sur un total de 75 propriétaires consultés.

21. Octroi d'un mandat à Impact Recherche pour la réalisation d'une consultation sur les besoins des personnes retraitées en matière de logement

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de révision du plan d'urbanisme, le conseil souhaite connaître de façon plus précise les besoins et les attentes des personnes retraitées de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a reçu récemment des demandes de modification du règlement de zonage pour autoriser la réalisation de projets immobiliers destinés à cette clientèle ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la proposition présentée par Impact Recherche en vue de la réalisation d'une consultation sur les besoins des personnes retraitées en matière de logement ;

En conséquence il est proposé par madame Marie-Josée Linteau Appuyé par monsieur Michel Bergeron Et résolu unanimement



d'accepter la proposition de Impact Recherche en vue de la réalisation d'une consultation en constituant des groupes de discussion, sur les besoins et les attentes des personnes retraitées résidant à Lac-Beauport en matière de logement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-18**

22. Développement résidentiel Mont Saint-Castin

a) Protocole d'entente pour la réalisation de la phase 5 du développement domiciliaire du Mont Saint-Castin

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des dispositions d'une convention à conclure avec le promoteur 9122-5003 QUÉBEC INC. pour la phase 5 du développement domiciliaire résidentiel du Mont Saint-Castin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

d'adopter la convention à conclure avec le promoteur 9122-5003 QUÉBEC INC. pour la phase 5 du développement domiciliaire résidentiel Mont Saint-Castin; et d'autoriser le maire, monsieur Michel Giroux et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud, à signer ladite convention telle que rédigée.

Appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-19**

b) Octroi d'un mandat pour la surveillance des travaux (phase 5)

Monsieur Pascal Hudon indique qu'il ne prendra pas part aux délibérations de ce point de l'ordre du jour en raison du fait que son fils Jean-François Hudon est ingénieur actionnaire à l'emploi de la firme Génivar.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
Et résolu :

Que la Municipalité de Lac-Beauport mandate monsieur Jacques Desjardins, ing. de la firme Génivar pour la surveillance des travaux de la phase 5 du développement domiciliaire du Mont Saint-Castin.

Cette résolution est adoptée à la majorité
Et porte le numéro **2006-03-20**

c) Approbation des plans de construction des infrastructures du développement domiciliaire du Mont St-Castin

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente avec le promoteur du développement résidentiel du Mont Saint-Castin pour la réalisation de la phase 5 de ce projet ;

ATTENDU QUE ce promoteur désire compléter la construction de la phase 5 de ce développement domiciliaire ;



ATTENDU QUE la firme Génivar a été mandatée pour en réaliser les plans;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été soumis au directeur des travaux publics et qu'ils sont conformes à la réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu :

D'accepter les plans des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie préparés par Jacques Desjardins, ingénieur, en janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-21**

d) Autorisation à déposer les plans de la phase 6 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente avec le promoteur du développement résidentiel Mont Saint-Castin pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE ce promoteur désire compléter la construction de la phase 6 de ce développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE la firme Génivar a été mandatée pour en réaliser les plans et devis ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout ;

Il est proposé par monsieur Michel Grenier,

Appuyé par madame Linda Girard

Et résolu :

Que le conseil autorise la firme Génivar à déposer les plans et devis de la phase 6 du développement domiciliaire du Mont Saint-Castin au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour le prolongement de ses infrastructures d'aqueduc et d'égout suite à leur acceptation par les Services techniques et d'urbanisme de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-22**

23. Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2006

Il est proposé par madame Linda Girard ,

d'autoriser monsieur François Bilodeau, directeur du service des loisirs de la culture et du tourisme, à déposer une demande d'assistance financière auprès du Mouvement National des Québécoises et Québécois pour soutenir financièrement les activités célébrant la Fête nationale du Québec de 2006.

Elle est appuyée par monsieur Pascal Hudon,



Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-23**

24. Programme d'emploi d'été – Placement Carrière-Été 2006

Attendu que le conseil veut permettre à des étudiants d'acquérir une expérience de travail et réaliser des mandats profitables à la communauté lac-beauportoise ;

Il est proposé par monsieur Michel Grenier,

d'autoriser madame Hélène Renaud, directrice générale ou monsieur François Bilodeau, directeur des loisirs de la culture et du tourisme, à déposer auprès de Développement des ressources humaines Canada, un projet dans le cadre du programme d'emploi d'été – Placement Carrière-Été 2006, projet dont la description fait partie intégrante de la présente résolution

Il est appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-24**

25. Octroi d'un mandat à Enviram pour le réaménagement extérieur du club nautique

ATTENDU QUE le conseil a décrété par règlement portant le numéro 5-149 l'exécution de travaux d'agrandissement et de réaménagement du club nautique ;

ATTENDU QUE le Groupe conseil Enviram a été invité à collaborer à l'élaboration d'un concept d'aménagement extérieur du club nautique à l'automne 2005 ;

ATTENDU QUE le conseil a demandé une nouvelle offre de services professionnels à Enviram en vue de la préparation d'un plan d'aménagement extérieur comprenant les éléments suivants :

- a. les niveaux existants et proposés,
- b. les structures proposées,
- c. le choix des matériaux et des végétaux ainsi qu'
- d. une estimation des coûts.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des conditions mentionnées à l'offre de services déposée par Enviram le 17 février 2006 ;

En conséquence il est proposé par madame Linda Girard
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement

de confier un mandat au Groupe conseil Enviram en vue de la préparation d'un plan d'aménagement extérieur du club nautique moyennant paiement d'honoraires établis à 4 500\$ plus taxes applicables.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-25**

26. Formation d'un comité de la Famille et nomination des membres

ATTENDU QUE le conseil a pris la décision de former un comité de la Famille et de lui confier le mandat d'élaborer une politique familiale ;

ATTENDU QU' un mandat a été octroyé à Carrefour Action Municipale et Famille en vue de guider le processus d'élaboration de la politique familiale ;

ATTENDU QU' une aide financière gouvernementale a été octroyée afin de soutenir l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du programme Mesure de soutien financier aux municipalités et MRC pour l'implantation ou la mise à jour d'une politique familiale ;

ATTENDU QUE les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt à faire partie du comité de la Famille:

Nadine Pradet
Maude Routhier
Genevieve Forget
René Dion (École Montagnac)
Maria Chevair (Centre de la petite enfance)
Madeleine Pouliot
Robert Fournier
Danielle Potvin
Jean-Pierre Lamoureux (personne ressource –
Carrefour action municipale et famille)

En conséquence il est proposé par madame Linda Girard
Appuyé par monsieur Michel Bergeron et résolu unanimement :

De former un comité de la Famille dont le mandat est d'élaborer une politique familiale et de nommer les personnes mentionnées précédemment, membres du comité de la Famille.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-26**

27. Acquisition d'un terrain en bordure de l'emprise du chemin des Cascades

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 1 496 970, situé dans le chemin des Cascades, monsieur Denis Savard demande au conseil d'acquérir une bande de terrain située sur le lot 1 498 210, propriété de monsieur Denis Morgan, afin que cette parcelle de terrain puisse être intégrée à l'emprise du chemin des Cascades ;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande aurait comme conséquence de rendre la propriété de monsieur Savard adjacente au chemin public et constructible ;



ATTENDU QUE monsieur Savard envisage sérieusement la construction en 2006 d'une résidence sur l'immeuble dont il est propriétaire ;

ATTENDU QUE suite à une négociation menée par le directeur des travaux publics, le propriétaire du lot à acquérir, monsieur Denis Morgan est disposé à céder le lot 1 498 210, au coût de 500 \$ pour troubles et ennuis ;

ATTENDU QUE le directeur du service des travaux publics recommande au conseil l'acquisition de ce lot puisque, à son avis, des travaux de correction du tracé actuel de cette section du chemin des Cascades devront être effectués éventuellement ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

d'autoriser l'acquisition du lot 1 498 210 aux conditions susmentionnées et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-27**

28. Autorisation de la signature d'un acte d'acquisition du lot 1 497 312 adjugé à la Municipalité en 1991

ATTENDU QUE le conseil a autorisé par résolution portant le numéro 2005-11-14, la cession d'une bande de terrain sur le lot 1 497 312 dans le chemin des Granites, à monsieur Alain Roy ;

ATTENDU QUE le notaire mandaté par l'acquéreur, a constaté que le lot 1 497 312 a été adjugé à la Municipalité en 1991 par la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre d'une procédure de vente pour taxes ;

ATTENDU QU' il convient afin d'être en mesure de conclure la vente à monsieur Roy, de régulariser les titres de propriété de la Municipalité sur cet immeuble ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier
Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement

d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat d'acquisition du lot 1 497 312 pour donner suite à son adjudication à la Municipalité en 1991 par la MRC de La Jacques-Cartier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-28**

29. Acquisition de l'emprise du chemin de la Savane



29. Acquisition de l'emprise du chemin de la Savane

ATTENDU QUE le conseil a décrété par règlement portant le numéro 5-147 la réfection et la municipalisation des chemins du secteur du lac Tourbillon ;

ATTENDU QUE la Société récréative du lac Tourbillon Sud, propriétaire de l'emprise du chemin de La Savane, est disposée à la céder à la Municipalité à titre gratuit ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

D'autoriser l'acquisition à titre gratuit, du lot 1 498 042 constituant l'emprise du chemin de La Savane et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-03-29**

30. Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARM)

ATTENDU QUE le conseil a réalisé en 2005 d'importants travaux d'amélioration du réseau routier municipal dans le secteur du lac Tourbillon;

ATTENDU QUE le conseil souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal ;

Il est proposé par madame Linda Girard
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux situés dans le secteur du lac Tourbillon pour un montant subventionné de 100 000, \$ conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-03-30**

31. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

Le maire et préfet, Monsieur Michel Giroux, fait le point sur un dossier important qui préoccupe les élus régionaux de la MRC et de la CMQ : la survie du jardin zoologique de Québec.

À peine quelques années après y avoir investi 60M\$, le gouvernement a annoncé son intention de fermer définitivement le jardin zoologique de Québec le 31 mars prochain. Depuis cette annonce, les citoyens de



la région de Québec multiplient les démarches et les pressions pour assurer la survie de cet important équipement touristique. La mairesse de Québec, madame Andrée Boucher, indique que la Ville de Québec est disposée à prendre charge de cet équipement à la condition que la Ville de Lévis et les MRC membres de la Communauté métropolitaine défraient une partie du déficit annuel dont le montant estimé correspond au budget annuel de la Communauté métropolitaine de Québec. La contribution annuelle de la Municipalité de Lac-Beauport est estimée sommairement à 40 000 \$.

La réflexion sur la survie du jardin zoologique nous amène à déterminer dans un trop court délai, ce que devrait être un équipement métropolitain. Une acceptation de contribuer financièrement au déficit d'opération d'un équipement, comme le jardin zoologique pourrait entraîner des conséquences sur le financement d'autres équipements.

32. Période de questions

Monsieur Stéphane Rose, propriétaire du terrain sur lequel est prévu l'aménagement d'un lien piétonnier, fait valoir que ce projet a été abandonné en 2004 par le conseil suite à la réception d'une pétition des citoyens du secteur. M. Rose considère que la sécurité n'a pas été prise en considération dans l'élaboration du plan d'aménagement. À son avis, une étude de sécurité aurait dû être effectuée.

En réponse à ces arguments, les membres du conseil soulignent que la circulation des enfants dans les chemins montagneux du Hameau du Relais n'est certainement pas plus sécuritaire.

Monsieur Grégoire Denis mentionne qu'en raison de la grande quantité de neige reçue cet hiver, les panneaux d'arrêt ne sont pas tous visibles. Il recommande qu'ils soient haussés à 3 m du sol.

Monsieur Pierre Canac-Marquis s'enquiert du prolongement du sentier « La ligne d'horizon ». Il souhaite que ce sentier puisse être relié au sentier national dans les meilleurs délais.

Un résidant du chemin des Fougeroles se plaint du bruit généré par le Centre de ski Le Relais. Le dimanche 5 mars, des haut-parleurs situés au centre de ski, ont diffusé de la musique « heavy metal » qui pouvait être entendue dans les zones résidentielles environnantes et même jusqu'au bureau de poste. Ce bruit est très incommodant pour les résidants du secteur. De plus, on se plaint de l'utilisation abusive de micros pour commenter les compétitions de ski.

Des précisions sont demandées sur les taxes foncières et les tarifications des services municipaux.

Un citoyen s'enquiert des mesures qui seront prises pour prévenir la dermatite cercarienne cette année.

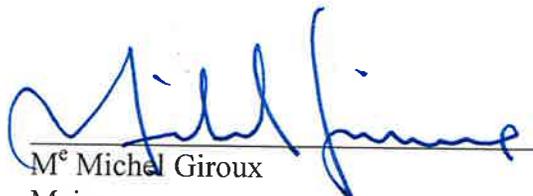
Un entrepreneur en déneigement résidant dans le secteur du Mont Tourbillon se plaint du mauvais entretien des chemins cet hiver. L'abondance de neige a provoqué un rétrécissement de la chaussée. Cette situation présente des risques d'accident. La municipalité devrait exiger de l'entrepreneur qu'il élargisse le chemin lorsque nécessaire.



33. Fermeture de la session

Monsieur Michel Grenier propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 22 h 30.



M^c Michel Giroux
Maire



Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 3 avril 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
Michel Bergeron
André Parent

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 AVRIL 2006**

1. Ouverture de la session
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars 2006
4. Présentation des projets et activités du Comité de sécurité publique
par monsieur Pierre Dussault et nomination des membres
5. Présentation des projets et activités de la Commission des loisirs,
de la culture et de la vie communautaire par monsieur Denis
Fortin et nomination des membres

ADMINISTRATION

6. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice 2005, par
monsieur Claude Gauvin, de la firme Raymond Chabot Grant
Thornton
7. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2005
8. Acceptation des comptes du mois de mars
9. Adoption du règlement numéro 6-154 autorisant l'aménagement
d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire,
l'acquisition de matériel de protection incendie et le
remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour
l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant
un emprunt à ces fins.



10. Octroi d'un mandat à Me Paul Pouliot afin de régulariser les titres des immeubles adjugés à la Municipalité en vente pour taxes
11. Cession du lot 1 496 583 à madame Marie-Josée Bouchard
12. Délégation en Haute-Savoie pour le 15^e anniversaire du Pacte d'amitié

ENVIRONNEMENT

13. Demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour l'exécution de travaux de ratissage dans le lac Beauport
14. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement 6-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention
15. Engagement d'un inspecteur en bâtiments adjoint

URBANISME

16. Dérogation mineure DM 126: 177, chemin du Tour-du-Lac
17. Acquisition du lot 3 369 486 en vue de l'aménagement d'un lien piétonnier
18. Acceptation d'une offre de services professionnels présentée par Pluram pour la révision du plan d'urbanisme
19. Modification du plan de lotissement de la phase VI du développement domiciliaire Mont Saint-Castin

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Acceptation d'une offre de services professionnels présentée par la firme de consultants Patri-Arch pour l'élaboration du contenu des panneaux d'interprétation du circuit patrimonial

TRANSPORT

21. Octroi d'un contrat pour le balayage des chemins en 2006
22. Acquisition d'une servitude de drainage sur les lots 1 497 852 et 1 497 848 (lac Tourbillon)

GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

23. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec
24. Période de questions
25. Fermeture de la session.

Appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-04-01**

3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par madame Linda Girard,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-04-02**

4. Présentation des projets et activités du Comité de sécurité publique par monsieur Pierre Dussault et nomination des membres



M. Pierre Dussault, président du comité sur la sécurité publique fait rapport au conseil des activités et des projets réalisés en 2005.

Comme à tous les ans, le comité a étudié le rapport des activités de la SQ sur le territoire. On constate que le nombre de fausses alarmes est toujours élevé et que ces fausses alarmes occupent inutilement les policiers. L'application de la réglementation sur les systèmes d'alarme devrait permettre de réduire ces déplacements inutiles.

Il en va de même pour les fausses alarmes incendie qui provoquent des sorties inutiles des pompiers. Les coûts du service pourraient être réduits facilement avec la collaboration de tous. Outre ces déplacements coûteux, les activités du service de protection des incendies sont demeurées dans la moyenne.

Plusieurs plaintes pour des excès de vitesse de la circulation routière ont été traitées. Après vérification, on constate que ce sont les résidents mêmes de ces chemins qui circulent un peu trop vite. Pour corriger cette situation, une procédure a été développée : la première étape de cette procédure est une demande de surveillance accrue de la SQ sur le chemin visé par la plainte.

L'éclairage de section de chemin a suscité des requêtes. Des membres du comité participent aussi aux travaux du comité sur la pollution lumineuse. De nouvelles recommandations seront émises à ce sujet cette année.

Le comité de sécurité publique a participé activement aux travaux du comité de révision du plan d'urbanisme. Cette participation se poursuivra en 2006.

La préoccupation principale que les membres du comité veulent porter à l'attention du conseil concerne l'affichage des adresses civiques sur tous les immeubles de la Municipalité. Le comité recommande de bien afficher l'adresse sur la porte d'entrée principale ou près de celle-ci, avec des chiffres sur un fond contrastant et très bien lisibles du chemin.

Le président remercie les membres bénévoles de son comité et informe le conseil de leur désir de poursuivre leur travail en 2006.

Monsieur Michel Grenier, conseiller responsable de la sécurité publique, souligne l'importance du travail effectué par les membres de ce comité pour la communauté.

Nomination des membres du Comité sur la sécurité publique

ATTENDU QUE le Conseil procède annuellement à la nomination des membres siégeant au Comité sur la sécurité publique;

ATTENDU QUE les membres sortants ont manifesté leur intérêt à poursuivre leurs activités au sein du Comité;

ATTENDU la recommandation du Comité sur la sécurité publique,

Il est proposé par monsieur Michel Grenier,



de mandater les citoyens suivants pour siéger au Comité sur la sécurité publique

Le président : M. Pierre Dussault
Membres : M. Alain Chassé
M. Marcel Péroquin
M. Richard Larocque
M. Louis Paradis
M. Marc Gagnon
M. Claude Verville

Il est appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-04-03**

5. Présentation des projets et activités de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par monsieur Denis Fortin et nomination des membres

Monsieur Denis Fortin, président de la commission des loisirs, fait rapport au conseil des activités de cette commission au cours de l'année 2005.

La dernière année a été une année de changement au sein de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Douze (12) citoyens sont membres de cette commission : Johanne Dufour, Geneviève Forget, Nadine Pradet, Maude Routhier, Danielle Potvin, Jean-Pierre Vallée, Guy Gilbert, Claude Arcand, Réal Tremblay, Denis Gravel, Robert Fournier et Denis Fortin. La conseillère municipale, Linda Girard, et un représentant du service des loisirs et de la culture, François Bilodeau complètent l'équipe.

La commission s'est réunie en moyenne une fois par mois à l'exception du mois de juillet où elle a fait relâche. En prévision de l'exercice budgétaire annuel, les membres de la commission ont de nouveau, rencontré les représentants de tous les organismes de loisirs, en octobre dernier.

Ces rencontres permettent aux représentants des organismes de présenter un rapport des activités qui ont marqué la dernière année ainsi que leurs projets à venir.

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention des membres de la commission au cours de la dernière année. En voici quelques-uns :

- l'accueil des nouveaux membres,
- la révision des politiques et des règles internes de fonctionnement de la commission,
- la participation aux travaux du comité de révision du plan d'urbanisme,
- la réflexion sur la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires,
- la planification de l'aménagement de la zone communautaire,
- la mise en place des sous-comités chargés de compléter la politique culturelle et d'élaborer une politique familiale,
- l'étude du projet des travailleurs de milieu,



- l'aménagement du club nautique,
- la phase 2 du circuit patrimonial et
- l'inauguration du terrain de soccer.

Suite au départ de M. Michel Gagné, directeur du service depuis plus de 27 ans, tous les membres de la commission ont accueilli à bras ouverts son remplaçant, M. François Bilodeau.

Le président de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Denis Fortin, remercie de leur implication tous les membres bénévoles qui font en sorte d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité.

Le maire, M. Michel Giroux, félicite les membres de la Commission de leur travail et souligne l'importante contribution des bénévoles qui oeuvrent au sein de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Nomination des membres de la Commission des loisirs

ATTENDU QUE le Conseil procède, annuellement, à la nomination des membres siégeant sur la Commission des loisirs;

ATTENDU QUE les membres actuels de la commission souhaitent poursuivre leur travail;

Il est proposé par madame Linda Girard,

de mandater les citoyens suivants pour siéger à la Commission des loisirs:

Le président : M. Denis Fortin
Le vice-président : M. Réal Tremblay
Les membres : Mme Johanne Dufour
M. Claude Arcand
M. Robert Fournier
Mme Geneviève Forget
Mme Nadine Pradet
Mme Maude Routier
M. Guy Gilbert
Mme Danielle Potvin
M. Jean-Pierre Vallée
M. Denis Gravel

Appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-04-04**

6. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice 2005, par monsieur Claude Gauvin, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

État des activités financières
de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

REVENUS	Réalisations
Taxes	5 856 676



Paiements tenant lieu de taxes	65 030
Autres revenus de source locale	1 047 667
Transferts	382 624
Transferts aux activités d'investissement	(103 521)
	<u>7 248 476</u>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	972 992
Sécurité publique	1 209 903
Transport	1 585 811
Hygiène du milieu	1 019 385
Aménagement, urbanisme et développement	475 999
Loisirs et culture	869 315
Frais de financement	407 380
	<u>6 540 785</u>

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	549 494
Transfert à l'état des activités d'investissement	67 433
	<u>616 927</u>

EXCÉDENT NET 90 764

7. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2005

Suite aux explications fournies par les vérificateurs,
Il est proposé par monsieur Michel Grenier,

d'accepter les états financiers découlant de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, et plus précisément, le bilan, l'état des activités financières et des activités d'investissement et les autres états reflétant les opérations financières de la Municipalité pour 2005.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-05**

8. Acceptation des comptes du mois de mars 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de mars 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **630 398 \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.



Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-04-06**

9. Adoption du règlement numéro 6-154 autorisant l'aménagement d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire, l'acquisition de matériel de protection incendie et le remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à ces fins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'adoption de l'avis de motion le 6 mars 2006

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Madame Linda Girard propose donc l'adoption du règlement numéro 6-154, intitulé: Autorisant l'aménagement d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire, l'acquisition de matériel de protection incendie et le remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt à ces fins.

Elle est appuyée par monsieur Michel Grenier.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-07**

10. Octroi d'un mandat à Me Paul Pouliot afin de régulariser les titres des immeubles adjudés à la Municipalité en vente pour taxes

ATTENDU QUE les immeubles suivants ont été adjudés à la Municipalité lors de procédures de vente d'immeubles pour non-paiement des taxes municipales ;

ATTENDU QUE les anciens propriétaires de ces immeubles n'ont pas exercé leur droit de retrait avant l'expiration du délai accordé par la loi ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de régulariser les titres de propriété sur ces immeubles ;

En conséquence il est proposé par madame Marie-Josée Linteau,
Appuyé par madame Linda Girard,
Et résolu unanimement

de confier un mandat à Me Paul Pouliot afin de préparer un contrat permettant de régulariser les titres de propriété de la Municipalité sur les immeubles qui lui ont été adjudés par la MRC lors de procédures de vente d'immeubles pour non-paiement des taxes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-08**



11. Cession du lot 1 496 583 à madame Marie-Josée Bouchard

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Bouchard a présenté une demande en vue d'acquérir le lot 1 496 583, propriété adjugée à la Municipalité suite à une procédure de vente d'immeuble pour non-paiement des taxes ;

ATTENDU QUE le conseil est disposé à céder cet immeuble et que l'usage résidentiel projeté par la requérante est conforme au règlement municipal ;

ATTENDU QUE la requérante est disposée à accepter les conditions établies par le conseil pour la vente de cet immeuble ;

ATTENDU QUE il convient, afin d'être en mesure de conclure la vente à madame Bouchard, de régulariser les titres de propriété de la Municipalité sur cet immeuble ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement

d'autoriser la signature par le maire et la directrice générale d'un acte permettant de régulariser les titres de propriété de la Municipalité sur le lot 1 496 583. Il est également résolu d'accepter la cession du lot 1 496 583 au prix de 8 000 \$ et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à la cession de cet immeuble.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-09**

12. Délégation en Haute-Savoie pour le 15^e anniversaire du Pacte d'amitié

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a été invitée en Haute-Savoie pour participer à la célébration du 15^e anniversaire du Pacte d'amitié conclu en 1991 avec les communes de Sevrier et Grand-Bornand ;

ATTENDU QUE le conseil désire déléguer madame Linda Girard, conseillère responsable du Pacte d'amitié avec les communes savoyardes, pour représenter la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue aux prévisions budgétaires ;
En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
Et résolu unanimement

de déléguer madame Linda Girard pour représenter la Municipalité aux célébrations du 15^e anniversaire du Pacte d'amitié et d'autoriser les dépenses relatives à ce voyage jusqu'à concurrence de 1000 \$.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-10**



13. Demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour l'exécution de travaux de ratissage dans le lac Beauport

ATTENDU QUE pour donner suite au rapport d'analyse préparé par monsieur Pierre Giovenazzo, biologiste, en octobre 2005 sur l'évolution de la dermatite du baigneur au lac Beauport, le conseil municipal souhaite poursuivre les travaux de nettoyage des berges et effectuer le suivi des populations d'escargots ;

ATTENDU QUE l'auteur du rapport mentionné précédemment, confirme l'efficacité d'une telle intervention à partir des données recueillies depuis 2001 ;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent,
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

de demander l'autorisation au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs afin de poursuivre les travaux de nettoyage des berges et de ratissage des plantes aquatiques de rivage sur le littoral du lac Beauport pour contrôler la population d'escargots responsables de la dermatite cercarienne et d'autoriser la directrice générale à signer la demande de certificat d'autorisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-11**

14. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement 6-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention

Monsieur André Parent donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-153-2 modifiant le règlement 6-153 déterminant le tarif exigible pour la vidange des fosses septiques et de rétention

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

15. Engagement d'un inspecteur en bâtiments adjoint

ATTENDU QU' un nouveau service municipal de vidange des fosses septiques est offert à compter du mois de mai 2006 ;

ATTENDU QU' un contrat a été octroyé à Sani-Orléans inc. pour la fourniture de ce service ;

ATTENDU QU' un poste d'inspecteur en bâtiments adjoint doit être créé pour assurer la coordination des opérations ;

ATTENDU QUE le comité chargé de recruter un candidat pour combler ce poste, recommande au terme du processus de sélection, l'engagement de monsieur Roger Bouchard ;

En conséquence, il est proposé monsieur André Parent,



Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
Et résolu :

D'engager monsieur Roger Bouchard comme inspecteur en bâtiments adjoint, responsable des opérations du service de vidange des fosses septiques et de rétention ainsi que de l'application de la réglementation d'urbanisme pour la période comprise entre les mois d'avril et novembre. Les conditions de travail liées à ce nouveau poste, sont celles attribuées aux inspecteurs en bâtiment adjoint, inscrites à l'entente sur les conditions de travail en vigueur à la municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Et porte le numéro **2006-04-12**

16. Dérogation mineure DM 126: 177, chemin du Tour-du-Lac

Monsieur Michel Bergeron, conseiller, présente l'objet de la demande soumise par monsieur Sylvain Lamothe. M. Bergeron invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 1 497 110 a déposé une demande afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal dont :

- la marge latérale gauche est de 5,73 mètres au lieu de 6,1 mètres,
- la marge latérale droite est de 3,05 et 4,14 mètres au lieu de 6,1 mètres,
- la hauteur moyenne hors-sol du bâtiment principal est de 36,5 pieds au lieu de 36 pieds,
- la marge de recul latérale de la remise aménagée sous la galerie est de 3,73 mètres au lieu de 6,1 mètres et la marge arrière est de 7,6 mètres au lieu de 10 mètres.

CONSIDERANT QUE l'analyse des plans de ce bâtiment effectuée par le CCU en fonction des objectifs et critères applicables aux PIIA a révélé qu'ils respectaient ces objectifs et critères ;

CONSIDERANT QUE la bonne foi du propriétaire n'est pas mise en doute puisque celui-ci a présenté une demande de permis conformément à la réglementation en vigueur ;

CONSIDERANT QUE la présente situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque aucun commentaire négatif n'a été émis concernant cette propriété suite à sa transformation ;

CONSIDERANT QUE l'intégration de ce bâtiment dans son milieu est, de l'avis du comité, en harmonie avec les bâtiments avoisinants ;



CONSIDERANT QUE l'aménagement de la remise sous la galerie est, de l'avis du comité, la solution optimale étant donné les pentes fortes du terrain ;

CONSIDERANT QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes puisque la vente de la propriété serait difficile, voire impossible, avec des dérogations à l'immeuble. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDERANT QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu unanimement

d'accepter la dérogation demandée permettant de régulariser l'implantation du bâtiment principal et de la remise conformément aux plans préparés par Pierre Clavet, arpenteur géomètre, datés du 17 novembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-13**

17. Acquisition du lot 3 369 486 en vue de l'aménagement d'un lien piétonnier

ATTENDU QUE le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du développement domiciliaire « Le Hameau du Relais » adopté par le conseil en 2000 prévoyait l'aménagement d'un lien piétonnier afin de relier la Montée du Bois-Franc et le chemin du Montagnard ;

ATTENDU QUE le promoteur a omis de réserver la parcelle de terrain requise pour l'aménagement de ce lien piétonnier ;

ATTENDU QUE le conseil, après avoir reçu des requêtes contradictoires, a soumis ce projet à la consultation des citoyens du secteur ;

ATTENDU QUE une forte majorité de citoyens se sont prononcés en faveur de la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE compte tenu de la topographie du secteur et de la longueur des chemins, l'aménagement de ce lien piétonnier est jugé prioritaire ;

ATTENDU QUE des démarches en vue de l'acquisition de gré à gré de la parcelle de terrain requise pour l'aménagement de ce lien piétonnier, sont demeurées vaines ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
appuyé par monsieur André Parent



et résolu unanimement

d'autoriser l'acquisition du lot 3 369 486 de gré à gré ou par expropriation pour permettre l'aménagement d'un lien piétonnier entre le chemin du Montagnard et la Montée du Bois-Franc tel qu'indiqué au plan d'implantation et d'intégration architecturale du développement résidentiel « Le Hameau du Relais ». Il est également résolu de mandater Me Lise Bergeron, procureur et monsieur Alain Roy, évaluateur, de procéder à la préparation des documents et d'entreprendre des procédures permettant l'acquisition dudit lot. Les sommes nécessaires au paiement de l'indemnité et des frais relatifs à l'expropriation seront prises à même le fonds général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-14**

18. Acceptation d'une offre de services professionnels présentée par Pluram pour la révision du plan d'urbanisme

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une offre de services professionnels présentée par M. Pierre Asselin, urbaniste, de la firme Pluram, le 23 mars 2006 pour la révision du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'offre de services soumise témoigne d'une bonne connaissance du milieu ainsi que des préoccupations et des enjeux privilégiés par le conseil et les membres du comité de révision du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la démarche proposée et les conditions de réalisation du mandat sont jugées adéquates ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

d'accepter l'offre de services professionnels présentée par Pluram pour la révision du plan d'urbanisme aux conditions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-15**

19. Modification du plan de lotissement de la phase VI du développement domiciliaire Mont Saint-Castin

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une demande présentée par le promoteur, monsieur Jean-François Verdier, en vue de modifier le plan de lotissement de la phase VI du développement domiciliaire Mont Saint-Castin ;

ATTENDU QUE les modifications apportées au plan initial visent à intégrer les objectifs de la réglementation limitant les déblais remblais ;

ATTENDU QUE le tracé du chemin du Grand-Bornand demeure inchangé et qu'un chemin prévu au plan initial est



remplacé par une entrée véhiculaire commune desservant cinq (5) terrains situés du côté sud du chemin du Grand-Bornand ;

ATTENDU QU' une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu unanimement

d'accepter la modification du plan de lotissement de la phase VI du développement domiciliaire Mont Saint-Castin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-16**

20. Acceptation d'une offre de services professionnels présentée par la firme de consultants Patri-Arch pour l'élaboration du contenu des panneaux d'interprétation du circuit patrimonial

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une offre de services professionnels déposée par la firme Patri-Arch relativement à l'élaboration du contenu de panneaux d'interprétation complémentaires au circuit patrimonial ;

ATTENDU QUE les travaux proposés, les étapes et l'échéancier de réalisation sont jugés acceptables ;

ATTENDU QUE des subventions totalisant 8 500 \$ ont été versées à la Municipalité par le CLD, la députée, madame Sarah Perreault et le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de panneaux d'interprétation complémentaires au circuit patrimonial ;

En conséquence il est proposé par madame Linda Girard,
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement :

d'accepter l'offre de services professionnels présentée par la firme Patri-Arch pour l'élaboration du contenu des panneaux d'interprétation constituant la phase 2 du circuit patrimonial aux conditions mentionnées dans l'offre de services datée du 21 mars 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-04-17**

21. Octroi d'un contrat pour le balayage des chemins en 2006

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions par appel d'offres public pour le balayage printanier 2006 des chemins de la municipalité ;



ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions, le 22 mars 2006 à 10 heures;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposé des soumissions :

Charles Trudel inc.	27 307,52 \$
Les Entreprises P. E. B Ltée	27 490,98 \$
Pavage Rolland Fortier inc.	35 945,31 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est jugé conforme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Bergeron

d'octroyer le contrat pour le balayage printanier 2006 des chemins de la municipalité à Charles Trudel inc. au montant de 27 307,52 \$ incluant les taxes selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-018 .

Il est appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-04-18**

22. Acquisition d'une servitude de drainage sur les lots 1 497 852 et 1 497 848 (lac Tourbillon)

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'exécution de travaux de réfection des chemins du secteur du lac Tourbillon ;

ATTENDU QUE pour permettre le drainage d'une section du chemin de l'Anse, il convient d'établir une servitude de drainage sur une partie des lots 1 497 848 et 1 497 852 ;

En conséquence il est proposé par madame Marie-Josée Linteau
Appuyé par monsieur André Parent,
Et résolu unanimement

de donner mandat à Me Hélène Bergeron de procéder à la préparation d'un acte établissant une servitude de drainage sur une partie des lots 1 497 848 et 1 497 852, tel qu'illustré au plan préparé par M. Pierre Clavet, arpenteur géomètre, portant le numéro 5415 de ses minutes et daté du 27 mars 2006. ;

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-04-19**

23. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

M. Michel Giroux informe l'assemblée que la MRC de La Jacques-Cartier a adopté sa première politique culturelle après plus de trois (3) années de travaux auxquels ont participé trois (3) agentes de



développement culturel. Il s'agit d'un outil de gestion permettant d'intégrer la dimension culturelle dans le processus décisionnel dans le but de favoriser un développement plus harmonieux avec les aspirations des citoyennes et des citoyens. Cet exercice a permis de dégager quatre (4) axes d'intervention :

1. le développement de l'identité culturelle régionale
2. l'accès à la vie culturelle pour tous
3. la reconnaissance de la contribution des artistes et des organismes culturels et
4. la priorité accordée à des projets structurant mettant en valeur la spécificité régionale.

La municipalité locale est l'intervenant de première ligne puisque la MRC reconnaît la compétence de la municipalité locale dans les projets culturels.

Un constat a été fait sur le fait que dans l'ensemble de la MRC, le patrimoine culturel et naturel est commun et qu'il est la base de notre identité régionale particulière.

Un autre dossier a retenu l'attention du conseil de la MRC : le transport adapté. Il a été convenu de créer un service régional c'est-à-dire que la gestion, la prise d'appels, l'admissibilité de la clientèle seront traitées régionalement. Le financement de ce service provient en partie du ministère des Transports. La MRC consacrer une partie de la subvention sur la ruralité à ce nouveau service qui sera adapté aux besoins particuliers des municipalités. La quote-part de Lac-Beauport a été établie à 2800 \$.

À la Communauté métropolitaine de Québec, c'est le dossier de la fermeture du jardin zoologique qui a retenu l'attention. M. Giroux déplore que le désintérêt de l'État ait entraîné la fermeture du jardin zoologique qui constitue une grande perte pour la région.

24. Période de questions

M. Jean-Pierre Drolet recommande au conseil de faire l'acquisition d'un ouvrage intitulé « Protéger et restaurer les lacs » de Robert Lapalme. Il suggère que cet ouvrage soit mis à la disposition des usagers de la bibliothèque.

Des citoyens se plaignent des noms de chemins qui sont la source de confusion et de nombreux désagréments. Ainsi les résidents du chemin des Lacs, du boulevard du Lac, du chemin du Tour-du-Lac et du chemin de la Tournée du Lac reçoivent par erreur des colis ou du courrier destinés à d'autres résidents. Cette confusion peut provoquer des conséquences dramatiques en situation d'urgence.

Un citoyen suggère d'étudier la possibilité d'offrir le service de déneigement en régie interne.

M Réjean Bastien réagit à la publication d'un article dans *La Chronique* dans lequel les citoyens sont invités à effaroucher les canards dans le but d'en diminuer la population et de contrôler la dermatite du baigneur. Le fait d'effaroucher les canards constitue un acte prohibé de braconnage en vertu des lois fédérales !

Une résidente du secteur du lac Bleu signale une fissure dans le



pavage du chemin de la Tournée-du-Lac.

Un citoyen s'informe des projets de la Municipalité relativement à la réfection d'un ponceau dans le chemin du Moulin.

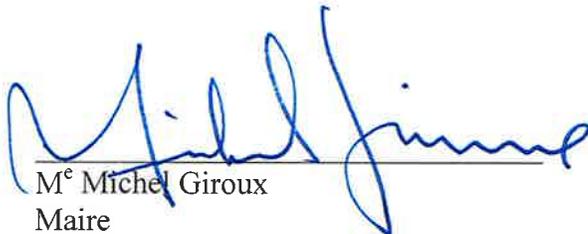
Une citoyenne s'informe du cheminement de projets de construction d'immeubles à logements pour personnes retraitées.

Madame Lise Lachance déplore le fait que le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier ait refusé de contribuer financièrement à la survie du jardin zoologique. Elle demande des explications additionnelles relativement aux projets de ratissage du littoral du lac Beauport et de vidange des fosses septiques. De plus elle demande au conseil de prévoir l'aménagement d'un bassin de sédimentation sur ou à proximité de son terrain, en raison de l'accumulation de sédiments et de déchets entraînés par le ruissellement des eaux sur son terrain.

25. Fermeture de la session.

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 22 h 30.



M^e Michel Giroux
Maire



Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 1^{er} mai 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Remise de certificats d'engagement aux personnes bénévoles de la bibliothèque

Madame Hélène B. Lefebvre reçoit du maire M^e Michel Giroux un
certificat soulignant ses 5 années de bénévolat à la bibliothèque.

Un certificat sera transmis à madame Geneviève Traversy pour
souligner ses 5 années de bénévolat à la bibliothèque.

Madame Cécilia Chabot reçoit du maire M^e Michel Giroux un
certificat soulignant ses 15 années de bénévolat à la bibliothèque.

Madame Line Laberge reçoit du maire M^e Michel Giroux un certificat
soulignant ses 20 années de bénévolat à la bibliothèque.

Le maire remercie ces bénévoles et souligne l'apport considérable de
leur travail pour le développement culturel de notre communauté.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 1^{er} MAI 2006**

1. Ouverture de la session
2. Remise de certificats d'engagement aux personnes bénévoles de la bibliothèque
3. Adoption de l'ordre du jour



4. Présentation des projets et activités de la Commission sur la qualité de l'environnement par monsieur Luc Delem et nomination des membres
5. Adoption et signature du protocole d'entente avec la Station touristique Lac-Beauport

ADMINISTRATION

6. Adoption du procès-verbal de la session du 3 avril 2006
7. Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2006
8. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 30 avril 2006
9. Dépôt du certificat résultant de la procédure d'enregistrement du règlement 6-154
10. Affectation des surplus de règlements d'emprunt
11. Octroi d'un contrat pour le déneigement des chemins 2006-2010
12. Acceptation de soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et de résidus de pavage
13. Modification du régime d'assurance collective
14. Mainlevée – Hypothèque légale numéro 1 679 879

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Tarification pour la location des terrains de soccer
16. Participation des membres du comité Famille au colloque de Carrefour Action municipale et Famille
17. Octroi d'un mandat pour la surveillance des parcs et des lieux publics
18. Plan d'aménagement du club nautique

URBANISME

19. Dérogation mineure DM 2006-127 - 11, chemin de la Cognée
20. PIIA pour un logement d'appoint au 16, montée du Saint-Castin
21. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro 6-155 sur l'alimentation de certaines espèces animales
22. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.

ENVIRONNEMENT

23. Adoption du règlement numéro 6-153-2 modifiant le règlement 6-153 établissant les tarifs exigibles pour la vidange des fosses septiques et de rétention
24. Désignation d'un représentant au conseil de bassin de la rivière Saint-Charles
25. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro 6-156 établissant une tarification pour le ratissage du littoral du lac Beauport

GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

26. Rapport du préfet de la MRC de la Jacques-Cartier et rapport des activités de la Communauté Métropolitaine de Québec
27. Période de questions
28. Levée de la session

Appuyé par monsieur Pascal Hudon

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-01**



4. **Présentation des projets et activités de la Commission sur la qualité de l'environnement par monsieur Luc Delem et nomination des membres**

Monsieur Luc Delem, président de la Commission sur la qualité de l'environnement fait rapport au conseil des activités et des projets réalisés au cours de la dernière année.

La Commission sur la qualité de l'Environnement a entre autres participé à :

- La révision du plan d'urbanisme.
- L'éducation des enfants sur la gestion des matières résiduelles. Au mois d'avril, les enfants de l'école Montagnac ont fait découvrir à plus de 75 personnes, la gestion des matières résiduelles lors de la présentation de leur exposition « Les idées ALLANT VERT ». Les visiteurs ont pu en apprendre davantage sur la boîte à lunch écologique, le recyclage des plastiques, les produits dangereux et bien d'autres sujets intéressants.
- L'élaboration d'un sondage téléphonique. La CQE a établi une liste de sujets environnementaux qu'elle juge prioritaires pour les années à venir et sur lesquels elle aimerait connaître l'opinion de ces concitoyens.
- La compilation de références en environnement pour la bibliothèque municipale.
- L'élaboration d'un projet d'incitation à l'utilisation de sacs réutilisables avec la contribution financière de la Caisse populaire des Laurentides.

Différents membres de la Commission sur la qualité de l'Environnement ont siégé sur les comités suivants dont :

- Le comité de révision du plan d'urbanisme qui a le mandat de déterminer entre autres les objectifs de développement de la Municipalité.
- Le comité sur la pollution lumineuse, sous-comité relevant à la fois du Comité consultatif sur l'urbanisme et de la Sécurité publique, et ayant pour mandat d'établir les bases d'un futur règlement sur l'éclairage.

Notre comité consultatif a également été le maître d'œuvre de la journée de distribution d'arbres à laquelle ont été ajoutés des kiosques éducatifs sur le compostage, l'herbicyclage ainsi que le recyclage. En collaboration avec le ministère des Ressources Naturelles du Québec et l'Association Forestière du Québec Métropolitain, la Municipalité a distribué plus de 600 arbres lors de la matinée de l'environnement. Environ 200 personnes ont participé à cette activité au cours de laquelle des kiosques d'informations sur le recyclage, le compostage ainsi que sur le Conseil de bassin du lac Beauport étaient présentés.

Le maire souligne l'importance de la contribution des membres de la Commission sur la qualité de l'environnement. Leur compétence et leur expertise sont mises au service de la communauté.

Nomination des membres de la Commission sur la qualité de l'environnement

ATTENDU QUE le Conseil procède annuellement à la nomination des membres siégeant sur la Commission sur la qualité de l'environnement;



ATTENDU la recommandation de la Commission sur la qualité de l'environnement,

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

de mandater les citoyens suivants pour siéger à la Commission sur la qualité de l'environnement:

Le président :	M. Luc Delem
Vice président:	M. Loïc Marchand
Secrétaire-trésorière:	Mme Nicole Gendron
Les membres :	M. Gilbert Bochenek M. Lyal Harris Mme Anne Robichaud
Membre adjoint:	Mme Isabelle Bairati

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-02**

5. Adoption et signature du protocole d'entente avec la Station touristique Lac-Beauport

ATTENDU QUE la Municipalité et la Station touristique collaborent depuis plusieurs années à la promotion et au développement touristique de Lac-Beauport;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir la Station touristique dans la réalisation de sa mission de développement de l'industrie touristique, d'information et d'accueil des visiteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité et la Station touristique désirent préciser dans une entente, leur responsabilité respective en matière de développement touristique et les modalités du soutien accordé à la Station par la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du protocole d'entente à conclure avec la Station touristique;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

d'approuver le protocole d'entente proposé et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-03**

6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril étant conforme aux délibérations,



Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-04**

7. Acceptation des comptes du mois d'avril 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois d'avril 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **699 781, \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-05**

8. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 avril 2006

Un état des recettes et dépenses au 30 avril 2006 est déposé au Conseil.

9. Dépôt du certificat résultant de la procédure d'enregistrement du règlement 6-154

Autorisant l'aménagement d'un stationnement à l'intérieur de la zone communautaire, l'acquisition de matériel de protection incendie et le remplacement de douze (12) boîtes de jonction pour l'alimentation électrique du réseau d'égout sanitaire et décrétant un emprunt de 169 500, \$

Certificat concernant la période d'accessibilité au registre à l'égard du règlement cité en rubrique.

Procédure d'enregistrement tenue de 9 heures à 19 heures le
11 avril 2006, à la Mairie de Lac-Beauport.

En vertu de l'article 553, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement a été établi à : 4 514

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de : 462

Le nombre de demandes faites est de : 0

CONSÉQUEMMENT, le nombre de demandes étant inférieur au nombre requis, le règlement est réputé, approuvé.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 12^e jour du mois d'avril 2006.


Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



10. Affectation des surplus de règlements d'emprunt

ATTENDU QUE les travaux, les mandats professionnels et les acquisitions de biens prévus aux règlements d'emprunt suivants sont entièrement complétés et que des soldes de financement sont disponibles:

01-0100-01	1 454 \$
01-0100-05 sur l'outillage d'aqueduc	84 \$
3-120 sur le chemin du Canton	1 338 \$
4-141 sur l'acquisition de bacs de récupération	10 300 \$

ATTENDU QUE plusieurs règlements ont des soldes d'emprunt autorisés mais non effectués;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement de :

- Transférer au surplus non affecté le solde de 1 454 \$ du règlement 01-0100-01;
- Affecter au paiement du capital et des intérêts les soldes des règlements 01-0100-05 (84 \$), 3-120 (1 338 \$) et 4-141 (10 300 \$);
 - D'annuler les soldes des règlements d'emprunt autorisés mais non effectués suivants :

3-127 sur l'acquisition d'une rétrocaveuse	11 696 \$
4-129 sur l'acquisition du club nautique	5 800 \$
4-139 sur les honoraires du réseau sanitaire	13 300 \$
5-143 sur le réseau sanitaire La Fenière	32 954 \$
5-144 sur le réseau sanitaire Godendard	10 940 \$
5-145 sur l'acquisition de biens divers	750 \$

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-06**

11. Octroi d'un contrat pour le déneigement des chemins 2006-2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions par appel d'offres public pour le déneigement des chemins pour les années 2006-2010 aux conditions mentionnées au devis no 06-017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mars 2006;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée soit celle Lou-Vil inc.

	Option A	Option B	Option C
2006-2007	908 697,80	575 125	718 906,25
2007-2008	908 697,80	575 125	718 906,25
2008-2009	908 697,80	575 125	718 906,25
2009-2010	908 697,80	575 125	718 906,25
Total	3 634 790\$	2 300 500\$	2 875 625\$



ATTENDU QUE cette soumission est conforme aux conditions mentionnées au cahier des charges préparé par le directeur des Travaux publics;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

D'accepter l'option B de la soumission présentée par Lou-Vil inc pour le déneigement des chemins pour les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 au montant global de 2 300 500 \$ incluant les taxes, conformément au respect de toutes les conditions mentionnées au devis no 06-017. La Municipalité fournira les matériaux d'épandage requis à l'entrepreneur.

Appuyé par madame Marie-Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-05-07**

12. Acceptation de soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et de résidus de pavage

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a demandé des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et de résidus de pavage ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	Ent. Lou-Vil	Carrières Québec inc.	P.E.B. Ltée
MG-20	8,20 13,15 livré	8,06 12,30 livré	7,19 10,93 livré
MG-56	8,20 13,15livré	8,06 12,30livré	7,19 10,93 livré
MG-112	3,74 9,20 livré	n/d n/d	4,72 8,46 livré
Pierres granitiques :			
- 100 à 300mm	17,00 21,95 livré	11,51 15,74 livré	15,50 19,40 livré
- 300 à 450mm	17,00 21,95 livré	n/d n/d	17,25 21,15 livré
Pierres calcaires :			
-100 à 200mm	13,80 18,75 livré	11,51 15,74 livré	13,80 17,70 livré
Résidus de pavage concassé 0-25 mm :	10,93 15,87 livré	11,51 15,74 livré	12,65 16,39 livré

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, appuyé par monsieur Pascal Hudon, et résolu :

d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Les entreprises P.E.B. inc. pour la fourniture des matériaux granulaires et celle de Carrières Québec Inc. pour les résidus de pavage, selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres numéro 06-19.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-08**

13. Modification du régime d'assurance collective

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement de l'assurance collective présentées par l'assureur sont telles que les primes à payer augmentent globalement de 37%;

ATTENDU QUE l'assureur justifie cette augmentation par la hausse des réclamations présentées par les employé(e)s qui sont passées de 25 800 \$ à 47 333 \$ (+83,5%);

ATTENDU QU' après avoir considéré trois (3) scénarios de renouvellement, l'annulation de la protection « assurance salaire courte durée » et la création d'un programme supplémentaire de chômage s'avèrent la solution la plus avantageuse autant pour les employés que pour l'employeur;

ATTENDU QUE cette proposition a été présentée aux employé(e)s qui l'ont acceptée avec une très forte majorité;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur Michel Grenier,

d'annuler la protection d'assurance salaire courte durée du contrat d'assurance collective, de créer un programme supplémentaire de chômage de façon à maintenir l'équivalent des garanties offertes aux employés et de modifier en conséquence l'entente sur les conditions de travail des employés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-09**

14. Mainlevée – Hypothèque légale no 1 679 879

ATTENDU QU' une hypothèque légale en faveur de la Municipalité de Lac-Beauport a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, le 10 juillet 1998, sous le numéro 1 679 879 pour garantir une créance sur l'immeuble situé au 68, chemin du Tour-du-Lac;

ATTENDU QUE la somme due ayant été entièrement acquittée à la Municipalité, il convient d'accorder mainlevée totale de cette hypothèque;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

d'accorder à Madame Lise Paquet, propriétaire de l'immeuble situé au 68, chemin du Tour-du-Lac mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte mentionné précédemment et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document donnant suite à la présente résolution.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-10**

15. Tarification pour la location des terrains de soccer

Il est proposé par madame Linda Girard,
Appuyé par madame Marie Josée Linteau
Et résolu unanimement :

d'approuver la tarification suivante pour la location des terrains de soccer

Que ce soit pour un entraînement ou un match

Temps	Terrain complet	Demi-terrain	Avec vestiaires et douches
1 heure	80 \$	50 \$	105 \$ / 70 \$
4 heures	300 \$	175 \$	375 \$ / 225 \$
12 heures	800 \$	500 \$	925 \$ / 550 \$

Camp de soccer (1 jour)

Temps	Terrain complet	Demi-terrain	Avec vestiaires et douches
AM (3 heures)	160 \$	90 \$	185 \$ / 115 \$
PM (3 heures)	160 \$	90 \$	185 \$ / 115 \$
AM-PM (6 heures)	315 \$	170 \$	370 \$ / 220 \$

Camp de soccer (5 jours)

Temps	Terrain complet	Demi-terrain	Avec vestiaires et douches
AM (3 heures)	775 \$	425 \$	1 050 \$ / 725 \$
PM (3 heures)	850 \$	525 \$	1 050 \$ / 725 \$
AM-PM (6 heures)	1 300 \$	800 \$	1 650 \$ / 1 650 \$

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-11**

16. Participation des membres du comité Famille au colloque de Carrefour Action municipale et Famille

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire quatre (4) membres du comité Famille, au Colloque de Carrefour Action municipale et Famille et à procéder au remboursement des dépenses afférentes sur présentation de pièces justificatives pour un montant maximum de 650 \$ incluant les frais d'inscription.

Il est appuyé par monsieur Michel Grenier,.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-12**

17. Octroi d'un mandat pour la surveillance des parcs et des lieux publics

ATTENDU QUE la firme SÉCURITAS a déposé une offre de service pour la surveillance des parcs et des lieux publics ;



ATTENDU QU' la firme SÉCURITAS exerce ce mandat depuis 2003 à la satisfaction du conseil municipal ;

En conséquence il est proposé par madame Linda Girard,
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement

D'octroyer le mandat à SÉCURITAS concernant la surveillance des parcs conformément aux conditions mentionnées à l'offre de service au coût de 27,60 \$ /heure taxes incluses et lors d'événements spéciaux, un coût de 18,35 \$ / heure pour l'ajout d'un agent supplémentaire. En cas de mauvais temps, les heures de surveillance devront être réduites en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-13**

18. Plan d'aménagement du club nautique

La directrice générale présente le plan d'aménagement du club nautique élaboré par monsieur André Arata, architecte paysagiste de la firme Enviram.

Il est proposé par madame Linda Girard
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement

d'adopter le plan d'aménagement tel que présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-14**

19. Dérogation mineure DM 2006-127 - 11, chemin de la Cognée

Monsieur Pascal Hudon, conseiller, présente l'objet de la demande soumise par monsieur Carl Duchesne. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Carl Duchesne pour la propriété située au 11, chemin de la Cognée à Lac-Beauport, portant le numéro de lot 1 821 455.

ATTENDU QUE le bâtiment principal ne respecte pas la marge de recul latérale tel qu'identifiée au plan annexé au certificat de localisation préparé par monsieur Pierre Clavet, a.g. daté du 28 mars 2006, portant la minute # 5418. Le coin Est de la maison est localisé à 5,71 mètres au lieu de 6,1 mètres, tel que prévu au règlement de zonage numéro 374.

ATTENDU QUE la dérogation ne concerne qu'une portion du sous-sol du bâtiment ;

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats ;



ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire ne peut être mise en doute puisque le précédent certificat de localisation n'indiquait pas la dérogation;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par M. Carl Duchesne, visant la régularisation de l'implantation actuelle du bâtiment situé au 11, chemin de la Cognée sur le lot 1 821 455.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-15**

20. PIIA pour un logement d'appoint au 16, montée du Saint-Castin

ATTENDU QUE M. Pierre Croteau et Mme Sonia Lachance ont présenté une demande de permis pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint au 16, montée du Saint-Castin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de cette demande et que suite à l'examen des documents présentés, il considère que la propriété répond au critère du règlement dans lequel il est précisé que le bâtiment dans lequel s'insère un logement d'appoint, doit conserver l'aspect d'une résidence unifamiliale;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint sur le lot 3 598 718, situé au 16, montée du Saint-Castin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-16**

21. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro 6-155 sur l'alimentation des espèces animales

Monsieur Pascal Hudon donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-155 sur l'alimentation des espèces animales.



Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

22. **Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.**

Monsieur le conseiller Pascal Hudon donne un avis de motion de la présentation d'un règlement « **modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.**».

Monsieur Hudon mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

Par la suite, il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

d'adopter le projet de règlement numéro **06-374-(379)-03 « modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.»**

Il est appuyé par monsieur Michel Grenier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-17**

23. **Adoption du règlement numéro 6-153-2 modifiant le règlement 6-153 établissant les tarifs exigibles pour la vidange des fosses septiques et de rétention**

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'adoption de l'avis de motion, le 3 avril 2006

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Madame Marie-Josée Linteau propose donc l'adoption du règlement numéro 6-153-2, intitulé : « **modifiant le règlement 6-153 établissant les tarifs exigibles pour la vidange des fosses septiques et de rétention**».

Elle est appuyée par monsieur Michel Bergeron.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-05-18**



24. Désignation d'un représentant au conseil de bassin de la rivière Saint-Charles

ATTENDU QUE le bassin de la rivière Jaune fait partie intégrante du bassin de la rivière St-Charles

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu :

D'autoriser madame Mylène Pilon à représenter la municipalité de Lac-Beauport au conseil de bassin de la rivière St-Charles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-05-19**

25. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro 6-156 établissant une tarification pour le ratissage du littoral du lac Beauport

Monsieur Michel Grenier donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-156 établissant une tarification pour le ratissage du littoral du lac Beauport

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

26. Rapport du préfet de la MRC de la Jacques-Cartier et rapport des activités de la Communauté Métropolitaine de Québec

Monsieur Michel Giroux fait rapport des activités de la MRC de La Jacques-Cartier. Suite aux élections municipales de novembre 2005, plusieurs nouveaux maires ont été élus et siègent au conseil de la MRC. Une soirée d'information sera tenue prochainement pour informer ces nouveaux membres sur les compétences et les champs d'activités de la MRC.

M. Michel Giroux fait part de sa réaction face aux propos inexacts et vexatoires de la présidente de la CMQ quant à la rémunération qui lui est versée à titre de maire et de membre du conseil de la Communauté métropolitaine. Il craint que les problèmes de la Ville de Québec ne s'étendent à la Communauté métropolitaine de Québec.

27. Période de questions

Monsieur Grégoire Denis réagit à la présentation du plan d'aménagement du club nautique. Il craint que l'accès des canots, des kayaks et des personnes handicapées à la plage ne soit rendu plus difficile à cause de la présence d'un escalier au lieu d'une rampe de mise à l'eau.

Des résidants de la Montée de l'Érablière s'étonnent que le coût du service de vidange des fosses septiques (150\$) soit plus élevé que le coût qu'un groupe de propriétaires de leur secteur ont réussi à obtenir (100\$/unité) dans le passé. Le coût a été établi suite à un appel d'offres public.

Monsieur Pierre Cyr, résidant de la Montée de l'Érablière demande au conseil de convoquer rapidement les propriétaires du secteur des



chemins de l'Érablière, du Chalumeau, de la Sucrierie, de la Sève et des Entailles à une rencontre d'information sur le processus de municipalisation des chemins.

Madame Alice Dignard demande au conseil d'élaborer un projet de municipalisation distinct pour chacun des chemins du secteur de l'Érablière. Le maire l'informe que le projet sera présenté pour l'ensemble du secteur puisque tous ces chemins sont reliés et que le conseil ne saurait accepter de rendre public un chemin auquel on ne peut accéder que par un chemin privé. Il mentionne également qu'il a pris connaissance de la lettre que lui a fait parvenir M. Alain Thériault et que plusieurs éléments mentionnés dans cette lettre seront pris en considération dans la préparation du projet, dont la gestion des eaux.

Madame Dignard fait part de ses inquiétudes concernant les travaux d'élargissement du chemin. Elle craint que ces travaux ne détruisent le caractère de villégiature du secteur.

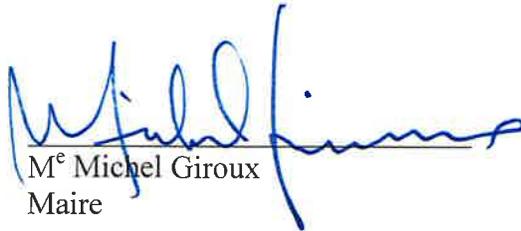
M. Pierre Cyr interroge le conseil sur le fait que certains propriétaires dans le secteur des chemins de l'Érablière aménagent leur accès véhiculaire avec un ponceau, d'autres sans ponceau. On l'informe que comme il s'agit de chemins privés, la Municipalité ne peut faire appliquer sa réglementation.

Monsieur Cloutier dénonce le fait que les clôtures prolifèrent sur les propriétés adjacentes au chemin du Tour-du-Lac. Il trouve cette situation regrettable. Il suggère que les clôtures soient camouflées par des haies.

28. Fermeture de la session.

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 22 h 30.


M^c Michel Giroux
Maire



Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 5 juin 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Madame la conseillère	Linda Girard
Messieurs les conseillers	Michel Grenier
	Michel Bergeron
	André Parent
	Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Remise d'un certificat de mention d'honneur à Mademoiselle Florence Paradis

Le maire M. Michel Giroux remet, au nom de la gouverneure générale, Mme Michaëlle Jean, un certificat de mention d'honneur à Mlle Florence Paradis en reconnaissance d'un acte de courage : le sauvetage de sa jeune sœur de 5 ans qui a eu lieu à Bar Harbor, Maine, en septembre 2005.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Linda Girard ,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 JUIN 2006**

1. Ouverture de la session
2. Remise d'un certificat de mention d'honneur à mademoiselle Florence Paradis
3. Adoption de l'ordre du jour
4. a) Ajournement de la session
- b) Assemblée de consultation portant sur le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.



c) Fermeture de l'assemblée

ADMINISTRATION

5. Adoption du procès-verbal de la session du 1er mai 2006
6. Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2006
7. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 31 mai 2006
8. Emplois d'été – étudiants
9. Acceptation d'une proposition de services financiers de la Caisse populaire Desjardins des Laurentides

URBANISME

10. Dérogation mineure DM-2006-128 – 1, ch. des Quatre-Vents
11. Dérogation mineure DM-2006-130 - 9, ch. du Rocher
12. PIIA pour un logement d'appoint au 53, Montée de l'Érablière
13. Adoption d'un règlement portant le numéro 6-155 sur la garde et l'alimentation de certaines espèces animales
14. Adoption du second projet de règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.
15. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement sur les usages conditionnels relatifs aux complexes résidentiels
16. Acceptation des infrastructures réalisées dans les phases 1, 2 et 3 du développement résidentiel du Mont Saint-Castin
17. Demande d'extension du délai fixé pour la révision du plan d'urbanisme
18. Autorisation à prendre des procédures pour régulariser l'immeuble situé au 42 chemin du Tour-du-Lac et octroi d'un mandat à cette fin
19. Autorisation à prendre des procédures pour régulariser l'immeuble situé au 171, chemin du Tour-du-Lac et octroi d'un mandat à cette fin
20. Acceptation du plan projet de lotissement pour le Domaine du Moulin

ENVIRONNEMENT

21. Adoption du règlement portant le numéro 6-156 autorisant l'exécution de travaux de ratissage du littoral du lac Beauport et décrétant un tarif aux propriétaires riverains à cette fin.
22. Octroi d'un contrat à Faune Experts pour réaliser la diagnose écologique du lac Beauport

TRANSPORT

23. Adoption du plan local de transport adapté

TOURISME

24. Entente avec le CLD de La Jacques-Cartier et la Station touristique Lac-Beauport sur la création d'un réseau de bureaux d'accueil touristique.

GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

25. Période de questions
26. Levée de la session

Appuyé par monsieur Michel Bergeron.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-01**



4. a) Ajournement de la session

Sur proposition de monsieur Michel Bergeron
Appuyée par monsieur Michel Grenier

la présente session est interrompue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-02**

b) **Procès-verbal
de l'assemblée publique de consultation
tenue le 5 juin 2006 à 20 h**

à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Madame la conseillère	Linda Girard
Messieurs les conseillers	Michel Grenier
	Michel Bergeron
	André Parent
	Pascal Hudon

Ouverture de l'assemblée

Le président déclare cette assemblée ouverte et invite M. Pascal Hudon conseiller, à expliquer le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.

Monsieur Pascal Hudon, conseiller, explique dans un premier temps, le règlement d'urbanisme mentionné précédemment et les conséquences de son adoption.

Le conseil municipal donne la parole aux citoyens désirant s'exprimer sur le règlement dont il est question dans le cadre de cette assemblée.

Un citoyen demande de préciser le nombre de cases de stationnement qui seront ajoutées dans le cadre de ce projet.

c) **Fermeture de l'assemblée de consultation et reprise de la session ordinaire**

Monsieur Pascal Hudon propose la fermeture de cette assemblée et la reprise de la session ordinaire.
Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-03**

5. **Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2006**



La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par monsieur Pascal Hudon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-04**

6. Acceptation des comptes du mois de mai 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de mai 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **1 005 896, \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur André Parent,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-05**

7. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 mai 2006

Un état des recettes et dépenses au 31 mai 2006 est déposé au Conseil.

8. Emploi d'été - étudiants

Monsieur Michel Bergeron dénonce son intérêt quant aux emplois d'été pour étudiants puisque son fils fait partie du personnel embauché. Il indique qu'il ne prendra pas part aux délibérations de ce point de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Beauport procède à l'embauche d'employés pendant la période estivale;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu dans ses prévisions budgétaires 2006, les crédits nécessaires à l'engagement de personnel pour les postes ci-après mentionnés;

Il est proposé par madame Linda Girard,

d'autoriser les directeurs des travaux publics, et des loisirs, à procéder à l'embauche de personnel saisonnier aux taux horaires et aux durées déterminées apparaissant dans un rapport déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 5 juin 2006 et faisant partie de la présente résolution et ce, pour les postes suivants :

Personnel - Service des loisirs (autres)

- 4 surveillants – soccer - tennis
- 2 responsables de l'accueil – club nautique
- 1 responsables aux embarcations – club nautique
- 2 sauveteurs plage – club nautique
- 4 accompagnateurs d'enfants déficients (2 postes à combler)



Personnel - Service des travaux publics
- 3 étudiants journaliers

appuyé par monsieur Michel Grenier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-06**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
RELATIF AUX EMPLOIS D'ÉTÉ À LAC-BEAUPORT**

PERSONNEL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

POSTE	NB. SEM.	\$/HRE	HRES/ SEM.	\$/SEM.	0,04	TOTAL SEM.
1 étudiant journalier (Vincent Desjardins)	12	9,50	40	380,00	182,40	4 742,40
1 étudiant journalier (Nicolas Bérubé)	12	9,50	40	380,00	182,40	4 742,40
1 étudiant journalier (Charles Bergeron)	12	11,00	40	440,00	211,20	5 491,20

PERSONNEL - SERVICE DES LOISIRS (AUTRES)

POSTE	NB. SEM.	\$/HRE	HRES/ SEM.	\$/SEM.	0,04	TOTAL SEM.
4 surveillants – tennis Soccer (Maxime Pouliot, Gabriel Gosselin, Charles Blanchet-Lévesque et David Gosselin)	30	7,75	44	341	409,20	10 639,20 \$
4 accompagnateurs d'enfants déficients (Emmanuelle Lachance, Hugo Landry-Hamel et 2 postes à combler)	22	8,50	35	297,50	261,80	6 806,80 \$
2 préposées à l'accueil club nautique (Claude Bacque-Dion et Marie-Pier Talbot)	10	7,75	25	193,75	77,50	2 015 \$
1 préposé aux embarcations club nautique (Mathieu Bélanger)	11	7,75	45	348,75	139,50	3 627 \$
2 sauveteurs plage club nautique (Émilie Poitier)	10	12,00	45	540	216	5 616 \$

9. Acceptation d'une proposition de services financiers de la Caisse populaire Desjardins des Laurentides

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins des Laurentides a soumis une proposition pour le renouvellement de l'entente sur la fourniture des services financiers qui prend fin le 1^{er} juin 2006;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement de cette entente;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier



Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement :

d'accepter la proposition soumise par la Caisse populaire Desjardins des Laurentides pour la fourniture des services financiers pour une période de trois (3) ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-07**

10. Dérogation mineure DM-2006-128 – 1, ch. des Quatre-Vents

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par Madame Marie-Jocelyne Roussin. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande

ATTENDU QUE Marie-Jocelyne Roussin propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 184, a présenté une demande afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 1, chemin des Quatre-Vents;

ATTENDU QUE le certificat de localisation de l'immeuble mentionné précédemment, préparé par Stéphane Létourneau, arpenteur géomètre, en date du 27 avril 2006 démontre que la marge de recul avant secondaire est de 7,33 mètres au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374;

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats ;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Madame Marie-Jocelyne Roussin, visant la régularisation de l'implantation actuelle du bâtiment situé au 1, chemin des Quatre-Vents sur le lot 1 820 184.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-08**



11. Dérogation mineure DM-2006-130 - 9, ch. du Rocher

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par Madame Nathalie Lachance. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande

ATTENDU QUE Madame Nathalie Lachance, propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 821 147, a présenté une demande afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 9, chemin du Rocher;

ATTENDU QUE le certificat de localisation de l'immeuble mentionné précédemment, préparé par m. Pierre Clavet, arpenteur géomètre, en date du 18 mai 2006, démontre que la marge de recul latérale sud-est est de 1,57 et 2,07 mètres au lieu de 6,1 mètres et la marge arrière est de 6,89 mètres au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374;

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats ;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement

d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Madame Nathalie Lachance, visant la régularisation de l'implantation actuelle du bâtiment situé au 9, chemin du Rocher sur le lot 1 821 147.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-09**

12. PIIA pour un logement d'appoint au 53, Montée de l'Érablière

ATTENDU QUE Monsieur Marc-André De La Garde, propriétaire de la résidence située au 53, montée de l'Érablière, a présenté une demande afin d'y aménager un logement d'appoint;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande n'entraîne aucune modification à l'aspect extérieur du bâtiment;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de cette demande et que suite à l'examen des documents présentés, il considère que la propriété répond au critère du règlement dans lequel il est précisé que le bâtiment dans lequel s'insère un logement d'appoint, doit conserver l'aspect d'une résidence unifamiliale;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'un logement d'appoint dans la résidence située au 53, montée de l'Érablière conformément aux plans soumis par M. Marc-André De La Garde.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-10**

13. Adoption d'un règlement portant le numéro 6-155 sur la garde et l'alimentation de certaines espèces animales

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle que l'avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2006 et dépose un projet de règlement.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Pascal Hudon propose donc l'adoption du règlement numéro 6-155, intitulé : « Règlement sur la garde et l'alimentation de certaines espèces animales ».

Il est appuyé par madame Linda Girard.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-11**

14. Adoption du second projet de règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle qu'un premier projet de règlement a été adopté lorsque l'avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2006.

Tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Pascal Hudon propose donc l'adoption du second projet de règlement numéro 06-374-(379)-03, intitulé «**Modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence**»



Il est appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-12**

15. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement sur les usages conditionnels relatifs aux complexes résidentiels

Monsieur le conseiller Pascal Hudon donne un avis de motion de la présentation d'un règlement « **sur les usages conditionnels relatifs aux complexes résidentiels** ».

Monsieur Hudon mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

Par la suite, il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

d'adopter le projet de règlement numéro 06-157 « **règlement sur les usages conditionnels relatifs aux complexes résidentiels** »

Il est appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-13**

16. Acceptation des infrastructures réalisées dans les phases 1, 2 et 3 du développement résidentiel du Mont Saint-Castin

ATTENDU QUE les travaux prévus aux phases 1, 2 et 3 du développement résidentiel du Mont Saint-Castin ont été réalisés conformément aux dispositions des protocoles d'entente conclus avec le promoteur en novembre 2002, avril 2003 et mai 2004;

ATTENDU QUE l'ingénieur mandaté pour la surveillance des travaux a émis un avis de conformité des travaux réalisés;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon

Appuyé par madame Linda Girard

Et résolu unanimement

d'accepter la cession des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des phases 1, 2 et 3 du développement résidentiel du Mont Saint-Castin et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Et porte le numéro **2006-06-14**

17. Demande d'extension du délai fixé pour la révision du plan d'urbanisme

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit adopter un plan d'urbanisme révisé dans un délai de



deux ans après l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a créé un comité de révision du plan d'urbanisme et qu'elle a donné mandat à la firme Pluram de guider la démarche de révision du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le processus en cours ne pourra être complété à l'intérieur des délais prévus par la loi;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement :

de demander à la Ministre des Affaires municipales et des régions un délai d'un an soit jusqu'au 15 juillet 2007 pour compléter le travail de révision du plan d'urbanisme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-15**

18. Autorisation à prendre des procédures pour régulariser l'immeuble situé au 42 chemin du Tour-du-Lac et octroi d'un mandat à cette fin

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 42, chemin du Tour-du-Lac contrevient à certaines dispositions du règlement de zonage numéro 374;

ATTENDU QUE des démarches effectuées auprès du propriétaire de l'immeuble en vue de régulariser la situation sont demeurées vaines;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier
Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement :

d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à mandater un procureur afin d'entreprendre des procédures en vue d'assurer la conformité de l'immeuble situé au 42, chemin du Tour-du-Lac à la réglementation d'urbanisme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-16**

19. Autorisation à prendre des procédures pour régulariser l'immeuble situé au 171, chemin du Tour-du-Lac et octroi d'un mandat à cette fin

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 171, chemin du Tour-du-Lac contrevient à certaines dispositions du règlement de zonage numéro 374;

ATTENDU QUE des démarches effectuées auprès du propriétaire de l'immeuble en vue de régulariser la situation sont demeurées vaines;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,



Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement :

d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à mandater un procureur afin d'entreprendre des procédures en vue d'assurer la conformité de l'immeuble situé au 171, chemin du Tour-du-Lac à la réglementation d'urbanisme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-17**

20. Acceptation du plan projet de lotissement pour le Domaine du Moulin

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan projet de lotissement du développement domiciliaire Le Domaine du Moulin tel que présenté au plan préparé par Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2003 et révisé le 18 mai 2006 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la suite d'une étude sérieuse de ce projet;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement :

d'accepter le plan projet de lotissement du développement domiciliaire Le Domaine du Moulin tel qu'illustré au plan préparé par M. Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, en date du 18 mai 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-18**

21. Adoption du règlement portant le numéro 6-156 autorisant l'exécution de travaux de ratissage du littoral du lac Beauport et décrétant un tarif aux propriétaires riverains à cette fin.

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle que l'avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2006 et dépose un projet de règlement.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur André Parent propose donc l'adoption du règlement numéro 6-156, intitulé : « **autorisant l'exécution de travaux de ratissage du littoral du lac Beauport et décrétant un tarif aux propriétaires riverains à cette fin** ».

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron .

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-06-19**

22. Octroi d'un contrat à Faune Experts pour réaliser la diagnose écologique du lac Beauport



ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises qualifiées pour réaliser la diagnose écologique du lac Beauport, les propositions suivantes ont été reçues :

Faune Experts	au coût de	9 834,64 \$
Pro Faune	au coût de	10 582,30 \$.

ATTENDU QU' après analyse, les propositions reçues s'avèrent conformes au devis numéro 06-20;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement :

d'accepter la soumission déposée par Faune Experts au coût de 9 834,64 \$ taxes incluses pour la réalisation de la diagnose écologique du lac Beauport conditionnellement au respect des dispositions du devis numéro 06-20.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-20**

23. Adoption du plan local de transport adapté

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 536 du Code municipal, la Municipalité doit assurer aux personnes handicapées l'accès à un service de transport adapté;

ATTENDU QU' un plan local de transport adapté a été élaboré suite à une consultation effectuée à l'automne 2005 sur les besoins des personnes handicapées de la municipalité;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement :

d'approuver le plan local de transport adapté tel que déposé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-21**

24. Entente avec le CLD de La Jacques-Cartier et la Station touristique Lac-Beauport sur la création d'un réseau de bureaux d'accueil touristique

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente à conclure avec le CLD de La Jacques-Cartier et la Station touristique Lac-Beauport, portant sur la création d'un réseau de bureaux d'accueil touristique dans le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE le CLD de La Jacques-Cartier propose la création d'un réseau de trois (3) bureaux d'accueil touristique afin de permettre une meilleure formation du personnel, de faciliter et de soutenir



financièrement les opérations de chaque bureau ainsi que de créer une synergie favorable au développement d'une culture d'accueil propre à notre territoire;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent,
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement :

d'accepter la proposition d'entente soumise par le CLD de La Jacques-Cartier et d'autoriser le maire et le directeur du service des loisirs, de la culture et du tourisme à signer la dite entente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-06-22**

25. Période de questions

Madame Lana Caron informe le conseil de son désir de régler un problème qui subsiste depuis 2003, relativement à l'exercice d'une servitude d'accès au lac Beauport. Après avoir entrepris des procédures judiciaires laissées sans suite, madame Caron dit vouloir régler la question par la négociation. Elle est informée de la désignation d'une personne chargée de proposer une entente formelle. Il s'agit de monsieur François Bilodeau, directeur du service des loisirs.

26. Fermeture de la session

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21h 15.


M^e Michel Giroux
Maire


Hélène Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière





PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 3 juillet 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Bergeron, maire-suppléant

Madame la conseillère	Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers	Michel Grenier
	André Parent
	Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Bergeron, maire-suppléant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André Parent ,
d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 JUILLET 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2006

ADMINISTRATION

4. Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2006
5. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 30 juin 2006
6. Acquisition du lot 3 369 486 en vue de l'aménagement d'un lien piétonnier
7. Ratification d'une entente avec Jeffrey Jobin et Lana Caron sur les conditions d'accès au club nautique

URBANISME

8. Dérogation mineure : DM2006-131 - 4, chemin de la Source
9. Acceptation d'un PIIA pour un logement d'appoint situé au 101, chemin de la Miche
10. Adoption du règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.



ENVIRONNEMENT

11. Subvention au conseil de bassin de la rivière St-Charles pour la réalisation d'une étude sur le lac Beauport

GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Appuyé par monsieur Michel Grenier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-01**

3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par monsieur André Parent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-02**

4. Acceptation des comptes du mois de juin 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de juin 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **538 116, \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau ,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-03**

5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 juin 2006

Un état des recettes et dépenses au 30 juin 2006 est déposé au Conseil.

6. Acquisition du lot 3 369 486 en vue de l'aménagement d'un lien piétonnier

ATTENDU QUE le conseil veut faire l'acquisition du lot 3 369 486, propriété de monsieur Stéphane Rose et de madame Marie-France Lachance en vue de l'aménagement d'un lien piétonnier entre la Montée du Bois-Franc et le chemin du Montagnard ;

ATTENDU QU' une entente est intervenue avec les propriétaires sur les conditions de la cession du lot 3 369 486 ;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions suivantes et les jugent acceptables :

- le prix de vente est fixé à 6 104 \$ payable aux vendeurs au moment de la signature du contrat ;
- la Municipalité s'engage à mettre à jour le certificat de localisation de l'immeuble qui demeure la propriété des vendeurs après la cession du lot 3 369 486 ;
- le sentier piétonnier sera délimité par une clôture continue de 1,2 m de hauteur et d'une haie de cèdres de 1,2 m longeant les limites extérieures de la clôture ;
- Dans la mesure du possible, aucun arbre ne sera coupé pour permettre cet aménagement.

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

d'octroyer un mandat au notaire Me Hélène Bergeron en vue la préparation d'un acte d'acquisition du lot 3 369 486 et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-04**

7. Ratification d'une entente avec Jeffrey Jobin et Lana Caron sur les conditions d'accès au club nautique

ATTENDU QUE monsieur Jeffrey Jobin et madame Lana Caron sont les propriétaires de l'immeuble situé au 216, chemin du Tour-du-Lac, sur le lot 1 497 530 auquel aurait été consentie une servitude d'accès au club nautique;

ATTENDU QU' une entente est intervenue permettant d'établir les conditions d'exercice de cette servitude ;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent
Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement :

de ratifier l'entente intervenue entre d'une part la Municipalité et d'autre part monsieur Jeffrey Jobin et madame Lana Caron sur les conditions d'accès au club nautique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-05**

8. Dérogation mineure : DM2006-131 - 4, chemin de la Source

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par Madame Réjeanne Brassard. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.



ATTENDU QUE madame Réjeanne Brassard, propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 821 536, a présenté une demande afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 4, chemin de la Source;

ATTENDU QUE le certificat de localisation de l'immeuble mentionné précédemment, préparé par Pierre Clavet, arpenteur géomètre, en date du 4 septembre 2001 démontre que la marge de recul avant est de 7,05 mètres du côté ouest et de 7,13 mètres du côté est et la marge de recul arrière est de 6,15 mètres du côté ouest et de 6,10 mètres du côté est au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374;

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats ;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement

d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Madame Réjeanne Brassard, visant la régularisation de l'implantation actuelle du bâtiment situé au 4, chemin de la Source sur le lot 1 821 536.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-06**

9. Acceptation d'un PIIA pour un logement d'appoint dans une résidence située au 101, chemin de la Miche

ATTENDU QUE Madame Claude Barnard, propriétaire de la résidence située au 101, chemin de la Miche, a présenté une demande afin d'y aménager un logement d'appoint;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande n'entraîne aucune modification à l'aspect extérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de cette demande et que suite à l'examen des documents présentés, il considère que la propriété répond au critère du règlement dans lequel il est précisé que le bâtiment dans lequel s'insère un logement d'appoint, doit conserver l'aspect d'une résidence unifamiliale;



En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon,
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour
l'aménagement d'un logement d'appoint dans la résidence située au
101, chemin de la Mîche conformément aux plans soumis par madame
Claude Barnard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-07**

10. **Adoption du règlement numéro 06-374-(379)-03 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de corriger les numéros de zone en conséquence.**

Toutes les étapes de la procédure légale d'adoption de ce règlement
ont été respectées.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent
à sa lecture. Monsieur Pascal Hudon propose donc l'adoption du
règlement numéro **06-374-(379)-03**, intitulé: **modifiant le règlement
de zonage numéro 374 afin d'agrandir la zone CM-101.1 à même
la zone HA-106.1, et modifiant le règlement numéro 379 relatif
aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de
corriger les numéros de zone en conséquence.**

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des
Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-08**

11. **Subvention au conseil de bassin de la rivière St-Charles pour la réalisation d'une étude sur le lac Beauport**

ATTENDU QUE le conseil de bassin de la rivière Saint-Charles a
présenté une demande de subvention à la Fondation
de la Faune en vue de réaliser une étude de
caractérisation de la ressource halieutique du lac
Beauport ;

ATTENDU QUE la Fondation de la Faune a accepté en partie le projet
présenté accordant une subvention de 3 000\$ au lieu
des 8 200\$ demandés ;

ATTENDU QUE pour compléter le financement du projet le conseil de
bassin est disposé à y injecter 1 200\$ à même ses
ressources et qu'il demande à la Municipalité de
Lac-Beauport de verser 3 000\$;



ATTENDU QUE l'objectif de cette étude est complémentaire au mandat accordé à Faune Expert sur la diagnose écologique du lac Beauport ;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

d'accorder au conseil de bassin de la rivière Saint-Charles une subvention de 3 000 \$ pour permettre la réalisation d'une étude sur la caractérisation de la ressource halieutique du lac Beauport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-07-09**

12. Période de questions

Pour donner suite à la demande de l'assemblée, les rapports budgétaires seront présentés dorénavant sur fichier électronique.

M. Armand Leblond informe l'assemblée du fait qu'un panneau d'arrêt à l'intersection des chemins du Tour-du-Lac et des Lacs est renversé.

13. Levée de l'assemblée

Monsieur Michel Grenier propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 50.

Michel Bergeron
Conseiller
Maire-suppléant

Hélène Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session extraordinaire
de ce conseil municipal, tenue le 13 juillet 2006,
à la salle Philippe-Laroche, au centre communautaire de Lac-Beauport,
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Bergeron, maire suppléant

Madame la conseillère Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers André Parent
 Michel Grenier
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Bergeron, maire suppléant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. **Ouverture de la session**

Le président déclare la session ouverte à 08 h 00.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Grenier,

d'adopter l'ordre du jour comme suit:

ORDRE DU JOUR

SESSION EXTRAORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2006

1. Ouverture de la session
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Constatation de l'avis de signification aux membres du conseil
4. Octroi du contrat pour la réfection des garde-fous et garde-roues
du pont du Brûlé.
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

Appuyé par madame Marie-Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-07-10**

3. **Constatation de la signification de l'avis
de convocation aux membres du Conseil**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'avis de
convocation a été transmis conformément aux dispositions de l'article
152 du Code municipal, ce que le conseil constate. De plus, les
membres du conseil présents indiquent que tous les membres du
conseil pouvant légalement siéger ont reçu leur avis de convocation en
vertu de l'article 153 dudit code.



4. **Octroi du contrat pour la réfection des garde-fous et garde-roues du pont du Brûlé.**

ATTENDU QUE le conseil a demandé des soumissions pour la réfection des garde-fous et garde-roues du pont du Brûlé et que les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires :	Prix (tx incl.):
Tro-Chaîne	151 573,04 \$
Les Dalles Parko Inc	107 602,91 \$
Extra Construction Inc.	135 908,94 \$
Construction Carbo Inc.	141 710,80 \$
Inter-Structures Inc.	112 648,58 \$
Constructions BSL Inc.	164 140,68 \$
CFG Construction Inc.	122 911,75 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Extra Construction Inc. est jugée non-conforme puisque la garantie de soumission valide pour 90 jours est manquante ;

ATTENDU QUE la firme Dessau Soprin recommande l'acceptation de la plus basse soumission déposée par Les Dalles Parko Inc., jugée conforme ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par monsieur Michel Grenier, appuyé par monsieur Pascal Hudon et résolu unanimement :

d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Les Dalles Parko Inc. au coût de 107 602,91 \$ incluant les taxes, pour la réfection des garde-fous et garde-roues du pont du Brûlé conformément aux conditions mentionnées aux documents d'appels d'offres numéro 06-21

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-07-11**

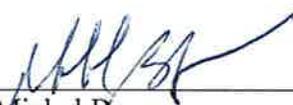
5. **Période de questions**

Étant donné l'absence de citoyens, il n'y a pas de questions.

6. **Fermeture de la session**

Madame Marie-Josée Linteau propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 08 h 30.


Michel Bergeron
Conseiller
Maire-suppléant



Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session extraordinaire
de ce conseil municipal, tenue le 31 juillet 2006,
à la salle Philippe-Laroche, au centre communautaire de Lac-Beauport,
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Madame la conseillère Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Bergeron
 André Parent
 Michel Grenier

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. **Ouverture de la session**

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Grenier,
d'adopter l'ordre du jour comme suit:

ORDRE DU JOUR

SESSION EXTRAORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 31 JUILLET 2006

1. Ouverture de la session
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Constatation de l'avis de signification aux membres du conseil
4. Inscriptions à des tournois de golf
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

Appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-07-12**

3. **Constatation de la signification de l'avis
de convocation aux membres du Conseil**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'avis de
convocation a été transmis conformément aux dispositions de l'article
152 du Code municipal, ce que le conseil constate. De plus, les
membres du conseil présents indiquent que tous les membres du
conseil pouvant légalement siéger ont reçu leur avis de convocation en
vertu de l'article 153 dudit code.



4. Inscriptions à des tournois de golf

a) Tournois de golf de la Fondation des Premières-Seigneuries et de la Fondation des Sourds

Les conseillers, messieurs Michel Bergeron et Michel Grenier dénoncent leur intérêt sur ce sujet et s'abstiennent de participer aux délibérations.

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal qui se lit ainsi :

« Toute municipalité peut :

1° aider à la création et à la poursuite, sur son territoire et ailleurs, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture scientifique, artistique ou littéraire, de formation de la jeunesse et généralement de toute initiative de bien-être social de la population; »

ATTENDU QUE la Fondation des Premières-Seigneuries et la Fondation des Sourds sont des organismes reconnus qui poursuivent des fins d'éducation et d'intégration sociale;

ATTENDU QUE le conseil est disposé à soutenir les activités de ces organismes en désignant des représentants pour participer aux tournois de golf annuels dont les profits servent à financer leurs activités d'éducation et d'intégration sociale;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

de désigner madame la conseillère Linda Girard, messieurs les conseillers Michel Bergeron et Michel Grenier pour participer au tournoi de golf de la Fondation des Sourds. Le coût d'inscription à ce tournoi est de 150 \$ par personne. Il est également résolu de désigner madame la conseillère Linda Girard et monsieur le conseiller Michel Bergeron pour participer au tournoi de golf de la Fondation des Premières-Seigneuries. Le coût d'inscription à ce tournoi est de 130 \$ par personne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-07-13**

b) Tournoi de golf de la Municipalité de Sainte-Brigitte de Laval

Monsieur Michel Grenier dénonce son intérêt sur ce sujet et s'abstient de participer aux délibérations.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte de Laval a organisé un tournoi de golf au profit de la Maison des Jeunes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte de Laval désigne à son tour des représentants pour participer au tournoi



de golf de la Municipalité de Lac-Beauport dont les profits sont également versés à des organismes communautaires;

ATTENDU QUE le conseil peut soutenir les organismes voués à la protection de la jeunesse;

ATTENDU QUE madame la conseillère Linda Girard et monsieur le conseiller Michel Grenier ont été pré-autorisés au cours de la réunion du comité de travail du 8 mai 2006 à participer à ce tournoi de golf et qu'il convient de ratifier cette décision ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Parent
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

de ratifier la participation de madame la conseillère Linda Girard et de monsieur le conseiller Michel Grenier, au tournoi de golf de la Municipalité de Sainte-Brigitte de Laval dont les profits seront versés à la Maison des Jeunes. Le coût d'inscription est de 125 \$ par personne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-07-14**

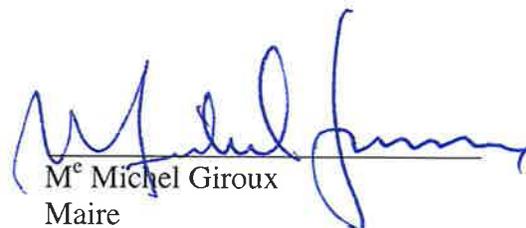
5. **Période de questions**

Étant donné l'absence de citoyens, il n'y a pas de questions.

6. **Fermeture de la session**

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 15.


M^c Michel Giroux
Maire


Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 7 août 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 André Parent
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 AOUT 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 3 juillet et
des sessions extraordinaires des 13 et 31 juillet 2006

ADMINISTRATION

4. Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2006
5. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 31 juillet 2006
6. Rapport annuel 2005 des activités du trésorier d'élections
7. Affichage des avis publics

URBANISME

8. Dérogation mineure DM-2006-132, 20 chemin de la Seigneurie
9. PIIA pour une nouvelle résidence avec logement d'appoint au 5,
Montée du Saint-Castin
10. Approbation du plan projet de lotissement du prolongement du
chemin de la Corniche
11. Protocole d'entente sur le prolongement du chemin de la Corniche
12. Octroi d'un mandat à une firme d'ingénieur pour la surveillance
des travaux (prolongement du chemin de la Corniche)



ENVIRONNEMENT

13. Engagement d'une adjointe à la chargée de projets en environnement

SECURITE PUBLIQUE

14. Modification de la signalisation routière dans le chemin de Sevrier
15. Ajout d'une antenne de télécommunication sur la tour du Mont Saint-Castin
16. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 02-449-05 établissant les limites de vitesse dans les chemins municipaux afin de réduire la limite de vitesse autorisée dans la zone scolaire et communautaire

GOUVERNEMENTS REGIONAUX

17. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de La Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Appuyé par monsieur André Parent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-01**

3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 3 juillet et des sessions extraordinaires des 13 et 31 juillet 2006

La rédaction des procès-verbaux de la session ordinaire du 3 juillet et des sessions extraordinaires des 13 et 31 juillet 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur André Parent,

D'approuver ces procès-verbaux.

Cette proposition est appuyée par monsieur Michel Grenier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-02**

4. Acceptation des comptes du mois de juillet 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de juillet 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **515 818 \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-03**

5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 juillet 2006

Un état des recettes et dépenses au 31 juillet 2006 est déposé au Conseil.



6. Rapport annuel 2005 des activités du trésorier d'élections

La secrétaire-trésorière dépose au conseil un rapport d'activités pour l'année 2005 en tant que trésorière d'élections conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., E-2.2).

7. Affichage des avis publics

ATTENDU QUE le conseil municipal peut désigner les lieux d'affichage des avis publics en vertu des dispositions de l'article 431 du code municipal ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement :

de désigner la mairie et la Société immobilière Irving Ltée (Couche Tard), endroits officiels pour l'affichage des avis publics municipaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-04**

8. Dérogation mineure DM 2006-132, 20, chemin de la Seigneurie

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par madame Gisèle Roy et monsieur Éric Turmel. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

ATTENDU QUE madame Gisèle Roy et monsieur Éric Turmel, propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 1 497 160, situé au 20, chemin de la Seigneurie, présentent une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 381, pour régulariser l'implantation du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le coin ouest du bâtiment est situé à 7,10 mètres de la limite du terrain au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374, selon le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par monsieur Pierre Clavet a.g. daté du 8 juin 2006 portant le numéro 5500 de ses minutes ;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment date de 1966, qu'aucune transformation ni agrandissement n'ont été effectués depuis sur le bâtiment principal ;

ATTENDU QU' un précédent certificat de localisation réalisé en 1980 au moment de l'acquisition de l'immeuble, atteste de la conformité du bâtiment principal et qu'en conséquence, on ne peut mettre en doute la bonne foi des propriétaires ;

ATTENDU QUE les propriétaires se sont engagés à déplacer une remise de façon à en régulariser l'implantation ;



ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme, qu'elle ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats et qu'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement :

d'accepter la demande de dérogation présentée par madame Gisèle Roy et monsieur Éric Turmel afin de régulariser l'implantation actuelle du bâtiment principal à la condition que les propriétaires régularisent l'implantation de la remise située à l'intérieur de la marge de recul avant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-05**

9. PIIA pour une nouvelle résidence avec logement d'appoint au 5, Montée du Saint-Castin

ATTENDU QUE monsieur Jacques Gagnon et madame Katy Gagnon ont présenté une demande de permis pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint au 5, Montée du Saint-Castin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de cette demande et que suite à l'examen des documents présentés, il considère que la propriété répond au critère du règlement dans lequel il est précisé que le bâtiment dans lequel s'insère un logement d'appoint, doit conserver l'aspect d'une résidence unifamiliale;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint sur les lots 3 738 955 et 3 738 956, situés au 5, Montée du Saint-Castin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-06**

10. Approbation du plan projet de lotissement du prolongement du chemin de la Corniche

ATTENDU QU' un plan projet de lotissement a été présenté par Le Club de Golf du Mont-Tourbillon pour le prolongement du chemin de la Corniche ;

ATTENDU QUE ce plan de lotissement comprend huit (8) nouveaux lots à être créés sur les lots portant les numéros 1 497 170, 1 497 191, 1 498 291, 1 876 438, 2 197 435 et 2 197 436 du cadastre rénové du Québec tel qu'apparaissant au plan projet de



lotissement préparé par M. Emmanuel Boulais, a.g.
en date du 1^{er} août 2003 ;

ATTENDU QUE ce plan propose la modification d'un plan de lotissement approuvé antérieurement de façon à réduire la longueur des chemins et à former des terrains d'une superficie largement supérieure à la superficie minimale exigée ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du projet de lotissement et qu'il en recommande l'acceptation ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement :

D'approuver le plan projet de lotissement tel que présenté par Le Club de Golf Mont-Tourbillon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-07**

11. **Protocole d'entente sur le prolongement du chemin de la Corniche**

ATTENDU QUE le Club de golf du Mont-Tourbillon est disposé à conclure une entente avec la Municipalité pour le prolongement du chemin de la Corniche ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'un projet d'entente à conclure avec le Club de golf du Mont-Tourbillon pour la réalisation d'un développement résidentiel de qualité dans le prolongement du chemin de la Corniche ;

ATTENDU QUE le plan projet de lotissement a été accepté par le conseil suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement :

d'accepter les conditions mentionnées dans le protocole d'entente à conclure avec le Club de golf du Mont-Tourbillon et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente telle que présentée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-08**

12. **Octroi d'un mandat à une firme d'ingénieur pour la surveillance des travaux (prolongement du chemin de la Corniche)**

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de confier un mandat à un ingénieur pour la surveillance des travaux de prolongement du chemin de la Corniche afin de voir au respect des conditions de réalisation desdits travaux;



ATTENDU QUE les honoraires liés à la surveillance de ces travaux sont assumés par le promoteur, soit le Club de golf du Mont-Tourbillon tel que convenu dans le protocole d'entente conclu avec le promoteur ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement :

de confier un mandat à monsieur Denis Saint-Cyr, ing. de la Firme Roche Ltée, pour la surveillance des travaux reliés au prolongement des infrastructures du chemin de la Corniche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-09**

13. **Engagement d'une adjointe à la chargée de projets en environnement**

ATTENDU QUE suite au départ de Stéphanie Girard, le poste temporaire d'adjointe à la chargée de projets en environnement est vacant ;

ATTENDU QUE suite à un concours de recrutement, la candidature de madame Chantal Caux, biologiste, a été retenue parmi les centaines de candidatures reçues ;

ATTENDU QUE madame Chantal Caux est disposée à accepter les conditions de travail attachées à ce poste temporaire ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement :

d'engager madame Chantal Caux pour occuper le poste d'adjointe à la chargée de projets en environnement pour une période d'essai de six mois, renouvelable. Le salaire versé correspond à celui du personnel de soutien tel que défini dans l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité. Les autres conditions de travail applicables à ce poste pour la période probatoire sont celles définies dans la Loi sur les normes du travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-10**

14. **Modification de la signalisation routière dans le chemin de Sevrier**

ATTENDU QUE les résidents du chemin de Sevrier ont adressé une pétition au conseil demandant l'installation de panneaux d'arrêt sur le chemin de Sevrier, dans les deux directions, à l'intersection du chemin de la Tournette ;

ATTENDU QUE le conseil est disposé à prendre des mesures afin de réduire la vitesse de la circulation dans les chemins municipaux ;



En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement :

d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection du chemin de la Tournette, sur le chemin de Sevrier dans les deux directions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-11**

15. **Ajout d'une antenne de télécommunication sur la tour du Mont Saint-Castin**

ATTENDU QUE la localisation de l'antenne de télécommunication en place sur la tour du Mont Saint-Castin ne permet pas de desservir adéquatement l'ensemble du territoire de Lac-Beauport ;

ATTENDU QU' il convient d'installer une nouvelle antenne au sommet de la tour du Mont Saint-Castin afin d'assurer un système de communication efficace pour le service de protection contre les incendies et ce, dans l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QU' une offre de services au coût de 18 568 \$ plus taxes a été fournie par CTM Québec inc. en vue de la fourniture et l'installation d'une antenne et des équipements requis pour en assurer le bon fonctionnement incluant la gestion du projet et la surveillance des travaux par la firme d'ingénieurs Dessau Soprin ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement :

d'accepter la proposition de CTM Québec inc. au coût de 18 568 \$ plus taxes, relativement à la fourniture et l'installation d'une nouvelle antenne de télécommunication au sommet de la tour du Mont Saint-Castin. Ce projet sera financé par une contribution de 7 500 \$ du fonds d'administration et le solde, par une appropriation du fonds de roulement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-12**

16. **Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 02-449-05 établissant les limites de vitesse dans les chemins municipaux afin de réduire la limite de vitesse autorisée dans la zone scolaire et communautaire**

Monsieur Michel Bergeron donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 06-449-04 modifiant le règlement numéro 02-449-05 établissant les limites de vitesse dans les chemins municipaux afin de réduire la limite de vitesse autorisée dans la zone scolaire et communautaire.



Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

17. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de La Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

Monsieur Michel Giroux informe l'assemblée des décisions prises au conseil de la MRC de La Jacques-Cartier. Un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en urbanisme est sur le point d'être lancé conjointement par les six (6) MRC de la région 03 afin d'établir les conditions optimales de construction d'éoliennes. La préoccupation du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier concerne principalement la protection des paysages. Aucun projet de construction d'éoliennes n'a été présenté jusqu'à maintenant dans le territoire de la MRC.

18. Période de questions

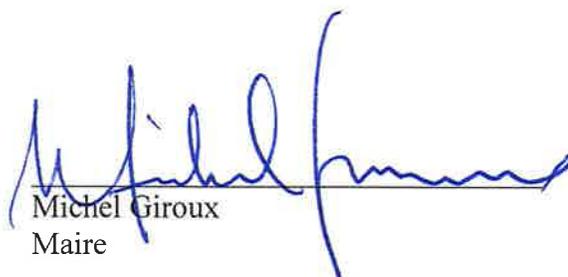
Monsieur Blake Bignell déplore le fait que des entrepreneurs non résidents dans le territoire de Lac-Beauport apposent des affiches sur les poteaux de téléphone pour la fourniture de matériaux ou pour divers services.

Deux (2) résidents du chemin du Moulin se plaignent de l'état lamentable du chemin du Moulin suite aux fortes pluies survenues dans les dernières semaines de juillet. L'accotement est fortement raviné rendant difficile la circulation des piétons et des cyclistes. Les orages ont causé de lourds dommages dans plusieurs secteurs. Le service des travaux publics travaille à rétablir la situation.

19. Levée de l'assemblée

Monsieur Pascal Hudon propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21 h 00.


Michel Giroux
Maire


Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 5 septembre 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
Marie-Josée Linteau

Messieurs les conseillers Michel Bergeron
André Parent
Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

Le directeur des services administratifs, monsieur Jean Blais est également
présent.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Linda Girard,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2006

ADMINISTRATION

4. Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2006
5. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 31 août 2006
6. Inscription de certains membres du conseil au congrès de la FQM
7. Inscription de la conseillère Marie-Josée Linteau à une formation de la FQM
8. Mainlevée sur hypothèque légale sur les lots 1 497 170, 1 876 438, 2 197 435 et 2 197 436
9. Acceptation d'une offre d'une institution financière pour financer des dépenses de 731 500 \$ autorisées par les règlements suivants 437, 422, 2-109, 5-145, 5-147, 5-149 et 6-154
10. Financement d'un emprunt de 731 500 \$ au moyen de billets
11. Modification de la résolution numéro 2006-04-09 pour changer le nom de l'acquéreur du lot 1 496 583
12. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle budgétaire
13. Modifications budgétaires 2006



SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Adoption d'un règlement portant le numéro 06-449-04 modifiant le règlement numéro 02-449-05 établissant les limites de vitesse dans les chemins municipaux afin de réduire la limite de vitesse autorisée dans la zone scolaire et communautaire

GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

15. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée.

Appuyé par monsieur Michel Bergeron.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-08-01**

3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par monsieur Michel Bergeron.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-09-02**

4. Acceptation des comptes du mois d'août 2006

Monsieur Michel Bergeron soumet au conseil le mémoire des comptes du mois d'août 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **487 240 \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau ,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-09-03**

5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 août 2006

Un état des recettes et dépenses au 31 août 2006 est déposé au Conseil.

6. Inscription de certains membres du conseil au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de désigner des représentants pour participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Bergeron et monsieur Michel Grenier ont manifesté de l'intérêt à participer à ce congrès ;



En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
et résolu unanimement

d'autoriser monsieur Michel Bergeron et monsieur Michel Grenier à participer aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui auront lieu à Québec les 28, 29 et 30 septembre prochains. Une allocation de dépense de 640 \$ est accordée à chacun des conseillers délégués pour l'inscription au congrès et le remboursement des dépenses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-09-04**

7. Inscription de la conseillère Marie-Josée Linteau à une formation de la FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités offre des sessions de formation à l'intention des élus municipaux ;

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Linteau a manifesté de l'intérêt pour une formation sur la gestion financière municipale ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement :

d'autoriser madame Marie-Josée Linteau à participer à une formation sur la gestion financière municipale offerte par la Fédération québécoise des municipalités. Une autorisation de dépense jusqu'à concurrence de 400 \$ incluant les frais d'inscription est accordée à madame Linteau pour cette activité de formation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-09-05**

8. Mainlevée sur hypothèque légale sur les lots 1 497 170, 1 876 438, 2 197 435 et 2 197 436

ATTENDU QU' une hypothèque légale en faveur de la Municipalité de Lac-Beauport a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, le 10 juillet 1998, sous le numéro 1 679 878 pour garantir une créance sur les lots 1 497 170, 1 876 438, 2 197 435 et 2 197 436 ;

ATTENDU QUE la somme due ayant été entièrement acquittée à la Municipalité, il convient d'accorder mainlevée totale de cette hypothèque;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement :

d'accorder à Administration Citadelle Inc., propriétaire des lots 1 497 170, 1 876 438, 2 197 435 et 2 197 436, mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte



mentionné précédemment et d'autoriser le maire à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-09-06**

9. Acceptation d'une offre d'une institution financière pour financer des dépenses de 731 500 \$ autorisées par les règlements suivants 437, 422, 2-109, 5-145, 5-147, 5-149 et 6-154

Il est proposé par madame Marie-Josée Linteau,

Que la Municipalité de Lac-Beauport accepte l'offre qui lui est faite par **La Caisse populaire Desjardins des Laurentides** pour son emprunt de 731 500 \$ par billets en vertu des règlement numéros **437, 422, 2-109, 5-145, 5-147, 5-149 et 6-154** au prix de 100.00 et échéant en série de 5 ans comme suit :

60 500 \$	4.64000 %	le 12 septembre 2007
63 300 \$	4.64000 %	le 12 septembre 2008
66 900 \$	4.64000 %	le 12 septembre 2009
70 200 \$	4.64000 %	le 12 septembre 2010
470 600 \$	4.64000 %	le 12 septembre 2011

Que les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire Desjardins des Laurentides.

Que le directeur des services administratifs soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Beauport .

Il est appuyé par madame Linda Girard

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-09-07**

10. Financement d'un emprunt de 731 500 \$ au moyen de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport se propose d'emprunter par billets un montant total de 731 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
437 (bibliothèque)	33 900 \$
422 (réseau d'aqueduc)	71 300 \$
2-109 (équip. Informatique)	95 400 \$
5-145 (pont Brûlé)	13 100 \$
5-147(lac Tourbillon)	118 006 \$
5-149 (club nautique)	50 000 \$
5-149 (club nautique)	180 460 \$
6-154 (équip.incendie)	54 334 \$
6-154 (boîtes de jonction)	10 000 \$
6-154 (stationnement)	105 000 \$

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;



ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt ;

ATTENDU QUE à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Linda Girard,
Appuyé par monsieur Michel Bergeron,
et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

Que les billets seront signés par le maire et le directeur des services administratifs ;

Que les billets seront datés du 12 septembre 2006;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1- 60 500 \$
- 2- 63 300 \$
- 3- 66 900 \$
- 4- 70 200 \$
- 5- 74 000 \$
- 5- 396 600\$

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **437, 422, 5-145, 5-147, 5-149 et 6-154**; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Que la municipalité de Lac-Beauport avait le 5 août 2006, un montant de 34 016 \$ à renouveler sur un emprunt original de 51 216 \$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement 437 ; un montant de 116 \$ ayant été payé à même le fonds d'administration laissant un solde net de 33 900 \$ à renouveler;

Que la municipalité emprunte les 33 900 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'un billet, pour un terme additionnel de 1 mois et 7 jours au terme original du règlement ;

Que la municipalité de Lac-Beauport avait le 1^{er} septembre 2006, un montant de 71 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 109 760 \$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement 422 ;



Que la municipalité emprunte les 71 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'un billet, pour un terme additionnel de 11 jours au terme original du règlement ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-09-08**

11. Modification de la résolution numéro 2006-04-09 pour changer le nom de l'acquéreur du lot 1 496 583

ATTENDU QUE le conseil a autorisé en avril dernier, par résolution, la vente de l'immeuble portant le numéro 1 496 583 à madame Marie-Josée Bouchard ;

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Bouchard demande de modifier le nom de l'acquéreur éventuel et de la remplacer par monsieur Lucien Noreau ;

ATTENDU QUE toutes les autres conditions de cette cession demeurent inchangées ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

de modifier la résolution 2006-04-09 en remplaçant le nom de l'acquéreur par celui de Lucien Noreau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-09-09**

12. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle budgétaire

Monsieur Michel Bergeron donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-158 **sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle budgétaire.**

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

13. Modifications budgétaires 2006

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport désire modifier certains montants du budget de l'année 2006 afin d'effectuer un suivi plus précis;

ATTENDU QUE des revenus et dépenses n'étaient pas prévus lors de l'établissement du budget de l'année 2006 ;

Il est proposé par madame Linda Girard,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
et résolu :

Que la municipalité de Lac-Beauport modifie le budget comme suit :



Numéro de compte	Description	AVANT	APRÈS
	Les comptes liés aux vidanges des fosses septiques		
01 21217 001	Fosses septiques (revenus)		118 500 \$
01 21217 002	Fosses septiques (ajustement)		6 000 \$
02 47400 141	Rémunération reg. Fosses sept.		19 500 \$
02 47400 212	Régime de retraite		- \$
02 47400 222	Charges sociales		2 300 \$
02 47400 280	Ass. Groupe		1 400 \$
02 47400 445	Vidange des fosses sept.		54 800 \$
02 47400 640	Pièces et accessoires		5 700 \$
02 47400 453	Disposition à l'usine de traitement		37 700 \$
02 47400 310	Frais de déplacement		2 500 \$
02 47400 331	Cellulaire		600 \$

	Les comptes liés au râtelage du lac		
01 23446 000	Tarification - râtelage du lac	- \$	14 560 \$
02 47000 419	Honoraires prof. (râtelage du lac)	11 000 \$	- \$
02 47200 145	Rém. Surn. râtelage du lac	- \$	13 100 \$
02 47200 222	Charges soc. râtelage du lac	- \$	1 700 \$
02 47200 310	Déplacement. râtelage du lac		1 000 \$
02 47200 516	Location d'équipements râtelage du lac	- \$	8 500 \$
02 47200 640	Pièces & acc. râtelage du lac	- \$	1 260 \$

	Les comptes de revenus		
01 21120 000	Taxes foncières - Sureté du Québec	898 800 \$	952 100 \$
01 21130 000	Taxes foncières - Com. Régionale	338 800 \$	352 600 \$
01 21140 000	Taxes immeubles non résidentiels	432 100 \$	381 100 \$
01 22114 000	Tenant lieu taxes (S.Q.)	7 500 \$	45 600 \$
01 23312 000	Droits de mutations immo.	275 000 \$	311 875 \$
01 23349 001	Act. Immobilière terrain	- \$	3 300 \$
01 23350 000	Contribution des promoteurs	- \$	7 700 \$
01 23430 000	Transport (travaux réclamés)	50 000 \$	65 000 \$
01 23443 000	Revenus -bacs de compostage	1 000 \$	3 400 \$
		2 003 200 \$	2 122 675 \$
		Ajout total :	119 475 \$



Les comptes de dépenses			
02 19000 517	Location d'équipements	5 700 \$	1 700 \$
02 19000 670	Fourniture de bureau	22 000 \$	30 800 \$
02 37000 950	Transport adapté	5 000 \$	3 000 \$
02 45110 446	Contrat d'enlèvement (ordures)	103 270 \$	111 570 \$
02 45211 446	Disposition des monstres	30 000 \$	50 000 \$
02 45211 642	Bacs de compostage	- \$	5 000 \$
02 47000 640	Pièces et acc. environnement	3 500 \$	900 \$
02 70106 993	Subv. Org. Sportifs	3 200 \$	6 000 \$
02 70130 141	Salaires patinoire	11 700 \$	27 700 \$
02 92169 840	Intérêts ch. du Canton	2 000 \$	1 000 \$
02 92180 840	Intérêts ch. bacs roulants	6 360 \$	360 \$
03 50080 000	Remb. cap. bacs roulants	30 500 \$	26 300 \$
03 60000 000	Transfert à l'activité d'investissement	3 600 \$	74 275 \$
03 60000 000	Transfert (cont. des promoteurs -Tourbillon)	- \$	7 700 \$
02 32401 521	Réfection de chemins	26 000 \$	- \$
03 60000 000	Transfert (réfection ponts du Brûlé)	- \$	26 000 \$
	TOTAL:	252 830 \$	372 305 \$
		Ajout total :	119 475 \$

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-09-10**

14. Adoption d'un règlement portant le numéro 06-449-04 modifiant le règlement numéro 02-449-05 établissant les limites de vitesse dans les chemins municipaux afin de réduire la limite de vitesse autorisée dans la zone scolaire et communautaire

Le directeur des services administratifs rappelle que l'avis de motion a été donné le 7 août 2006 et dépose un projet de règlement.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Michel Bergeron propose donc l'adoption du règlement numéro 06-449-04, intitulé : « **modifiant le règlement numéro 02-449-05 établissant les limites de vitesse dans les chemins municipaux afin de réduire la limite de vitesse autorisée dans la zone scolaire et communautaire** ».

Il est appuyé par madame Linda Girard .

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-09-11**



15. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

Le maire informe le public de la décision de la communauté métropolitaine qui a adopté un règlement de contrôle intérimaire (moratoire) sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la CMQ et des trois MRC environnantes.

16. Période de questions

M. Frédérick Moffet a acheté une maison sise au 8 Montée du Bois-Franc il y a 22 mois. Cet appartement n'est plus loué. Il est utilisé par les parents de sa conjointe. M. Moffet désire une exemption des taxes applicables au logement d'appoint.

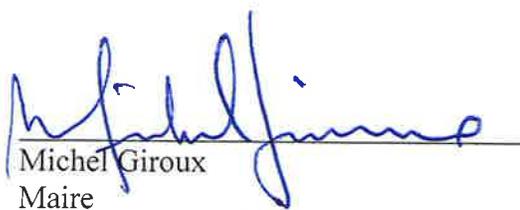
Plusieurs citoyens présents s'intéressent au projet d'expropriation prévu pour le passage du sentier de la ligne d'horizon et du sentier de motoneiges. M. Marc-André Turcotte demande plus d'informations sur le projet d'acquisition du lot 1 497 667. La Municipalité désire compléter le sentier pédestre afin de rejoindre le sentier national. Du même coup, la Municipalité désire accommoder le club de motoneige. et s'assurer de la sécurité et de la quiétude des gens du secteur. M. John Bérubé, propriétaire d'un lot voisin, affirme que le sentier devrait passer à 150 pieds de sa résidence. Il est contre la localisation du sentier de motoneige telle que projetée. M. Neskovic se demande pourquoi l'association des motoneigistes a déjà effectué des frais alors que le sentier n'est pas définitif. M. Michel Bergeron explique que les aspirations de tout le monde sont importantes. M. Michel Bergeron souhaite que les gens concernés s'assoient ensemble pour trouver une solution satisfaisante. La Municipalité convoquera une rencontre au cours des prochaines semaines.

Une citoyenne demande si le sentier de la ligne d'horizon localisé sur le terrain de la garderie sera relocalisé. Effectivement, la Municipalité modifiera le tracé de cette portion de sentier.

17. Levée de l'assemblée

Madame Linda Girard propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21 h 30.


Michel Giroux
Maire


Jean Blais
Directeur des services administratifs



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 2 octobre 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 André Parent
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Linda Girard,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 OCTOBRE 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 septembre 2006

ADMINISTRATION GENERALE

4. Acceptation des comptes du mois de septembre 2006
5. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 30 septembre 2006
6. Adoption du règlement numéro 6-158 sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle budgétaire
7. Indicateurs de gestion 2005
8. Localisation des boîtes postales communautaires
9. Autorisation de la signature d'un acte d'acquisition de lots adjugés à la Municipalité en vente pour taxes

URBANISME

10. Avis de motion en vue de l'adoption d'un projet de règlement modifiant les dispositions visant à mieux régir la plantation et l'abattage des arbres
11. Inscription de monsieur Pascal Hudon aux États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la 7^e conférence sur la foresterie urbaine



12. Mandat pour la surveillance des travaux dans le prolongement du chemin de la Corniche

ENVIRONNEMENT

13. Inscription au programme sur la distribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

SECURITE PUBLIQUE

14. Engagement d'un préventionniste

TRAVAUX PUBLIC

15. Correction à la résolution 2006-02-08 concernant des échanges de terrain afin d'acquérir l'emprise du chemin du Lac-Tourbillon en fonction de sa localisation actuelle

16. Réfection et municipalisation d'une section du chemin de la Tournée-du-Lac

17. Conditions de renouvellement d'une entente avec la Ville de Québec pour le déneigement du chemin de la Savane

GOUVERNEMENTS REGIONAUX

18. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC et de la Communauté métropolitaine de Québec

19. Période de questions

20. Levée de l'assemblée

Appuyé par madame Marie Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-01**

3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 septembre 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 5 septembre 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-02**

4. Acceptation des comptes du mois de septembre 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de septembre 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **1 462 213 \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron ,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-03**

5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 septembre 2006

Un état des recettes et dépenses au 30 septembre 2006 est déposé au Conseil.



6. Adoption du règlement numéro 6-158 sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle budgétaire

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'adoption de l'avis de motion, le 5 septembre 2006

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Michel Grenier propose donc l'adoption du règlement numéro 6-158, intitulé : « **Sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle budgétaire** ».

Il est appuyé par monsieur Pascal Hudon.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-10-04**

7. Indicateurs de gestion 2005

Conformément aux dispositions de l'article 17.6 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Municipalité a établi les indicateurs de gestion applicables à l'exercice 2005.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil un rapport sur les indicateurs de gestion 2005 et présente à l'assemblée les principales données contenues dans ce rapport concernant le transport routier, l'hygiène du milieu et la santé financière globale.

8. Localisation des boîtes postales communautaires

ATTENDU QUE le conseil a été avisé que Postes Canada a l'intention d'apporter des modifications au service de livraison postale dans le territoire de Lac-Beauport;

ATTENDU QU' un système de codage urbain et des boîtes postales communautaires seront implantés au cours du mois de novembre et que Postes Canada projette de porter le nombre de casiers disponibles au bureau de poste de 1 750 à 2 500 ;

ATTENDU QUE Postes Canada a soumis un projet de localisation pour les nouvelles boîtes communautaires;

ATTENDU QUE le directeur du service des travaux publics et le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement ont reçu le mandat d'analyser les sites proposés en fonction des critères suivants :

- la proximité des gens à desservir;
- la visibilité et la sécurité de l'accès aux sites;
- le débit et la vitesse de la circulation des véhicules à proximité des sites concernés;
- l'espace disponible pour permettre un aménagement adéquat et sécuritaire et
- la facilité d'entretien.



ATTENDU QUE suite à une tournée complète du territoire à desservir, ils ont émis une recommandation favorable en vue de l'acceptation par le conseil des sites proposés;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la liste des vingt (20) emplacements recommandés pour l'implantation de quelque 90 nouvelles boîtes postales communautaires;

En conséquence il est proposé par madame Marie-Josée Linteau
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu unanimement

d'approuver la liste des emplacements recommandés pour la localisation des boîtes postales communautaires et de transmettre la présente résolution à Postes Canada.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-05**

9. Autorisation de la signature d'un acte d'acquisition de lots adjugés à la Municipalité en vente pour taxes

ATTENDU QUE le conseil a mandaté par résolution portant le numéro 2006-04-08 Me Paul Pouliot afin de préparer un contrat permettant de régulariser les titres de propriété de la Municipalité sur les immeubles qui lui ont été adjugés par la MRC lors de procédures de vente d'immeubles pour non-paiement des taxes;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement

d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat d'acquisition des lots adjugés à la Municipalité par la MRC lors de procédures de vente d'immeubles pour non-paiement des taxes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-10-06**

10. Avis de motion en vue de l'adoption d'un projet de règlement modifiant les dispositions visant à mieux régir la plantation et l'abattage des arbres

M Pascal Hudon donne un avis de motion avec dispense de lecture, de la présentation d'un projet règlement modifiant les dispositions du règlement de zonage, visant à mieux régir la plantation et l'abattage des arbres.

11. Inscription de monsieur Pascal Hudon aux États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la 7^e conférence sur la foresterie urbaine

ATTENDU QUE monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, a manifesté son intérêt à participer aux États généraux de l'aménagement du territoire et de



l'urbanisme et à la 7^e conférence sur la foresterie urbaine;

En conséquence il est proposé par monsieur André Parent
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement :

d'autoriser l'inscription de monsieur Pascal Hudon aux États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au coût de 325 \$ et à la 7^e conférence sur la foresterie urbaine au coût de 600 \$. Ces sommes s'appliquent aux frais d'inscription et à tous les autres frais incluant le transport et le stationnement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-07**

12. Mandat pour la surveillance des travaux dans le prolongement du chemin de la Corniche

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de confier un mandat à un ingénieur pour la surveillance des travaux de prolongement du chemin de la Corniche afin de voir au respect des conditions de réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE les honoraires liés à la surveillance de ces travaux sont assumés par le promoteur, soit le Club de golf du Mont-Tourbillon tel que convenu dans le protocole d'entente conclu avec le promoteur ;

ATTENDU QUE le conseil veut abroger la résolution numéro 2006-08-09 ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par monsieur Pascal Hudon
Et résolu unanimement :

de confier un mandat à M. Denis Maltais, ing. de la firme Dessau Soprin, pour la surveillance des travaux reliés au prolongement des infrastructures du chemin de la Corniche. Il est également résolu d'abroger la résolution numéro 2006-08-09.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-08**

13. Inscription au programme sur la distribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006 publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement et ce, depuis le 23 juin 2006;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières



résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions;

Considérant qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement.

Considérant qu'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la Communauté métropolitaine de Québec en vigueur depuis le mois de décembre 2004;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la Communauté Métropolitaine de Québec dans son territoire;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Josée Linteau

Appuyé par monsieur André Parent

Et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- Demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- S'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du Code municipal, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues. D'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme.
- Autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUEBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la



municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même que de la gestion municipale des matières résiduelles;

- Autorise la directrice générale ou le directeur des services administratifs, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-09**

14. Engagement d'un préventionniste

ATTENDU QUE pour se conformer aux dispositions du schéma de couverture de risques élaboré conjointement par la MRC de La Jacques-Cartier et les municipalités membres, le conseil doit engager un préventionniste afin de planifier et de mettre en œuvre des activités de prévention dans le territoire de la Municipalité de Lac-Beauport;

ATTENDU QU' à la suite d'un concours interne en vue du recrutement d'un préventionniste, trois (3) candidatures ont été reçues;

ATTENDU QUE les critères de sélection sont les suivants:
1. la formation en technique de prévention et
2. la disponibilité et l'implication dans les activités du service incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre l'incendie recommande l'engagement de M. Sébastien Tremblay;

ATTENDU QUE le préventionniste aura comme mandat :
- d'élaborer un programme de travail,
- de planifier et d'effectuer des visites préventives dans les bâtiments du territoire,
- de préparer des plans d'évacuation de certains bâtiments et
- de sensibiliser le public à la prévention des incendies.

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement

d'accepter la recommandation du directeur du service de protection contre l'incendie et d'engager monsieur Sébastien Tremblay comme préventionniste pour une période d'essai de 6 mois, renouvelable. La rémunération allouée au préventionniste est la même que celle qui s'applique aux pompiers, soit 18,83\$/heure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-10**



15. Correction à la résolution 2006-02-08 concernant des échanges de terrain afin d'acquérir l'emprise du chemin du Lac-Tourbillon en fonction de sa localisation actuelle

ATTENDU QUE suite à des négociations avec les parties concernées, la superficie des terrains faisant l'objet des échanges a été légèrement modifiée et qu'il convient d'apporter une correction à la résolution 2006-02-08 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par madame Linda Girard
et résolu :

D'autoriser, à titre gratuit, les échanges de terrain suivant afin d'acquérir l'emprise du chemin en fonction de sa localisation actuelle:

La Municipalité cède au propriétaire des lots 1 497 878 et 1 498 059, monsieur Pierre Lavoie, une partie du lot 1 498 040 d'une superficie de 42,0 m² ; ce dernier cède en retour à la Municipalité, une partie du lot 1 498 059 d'une superficie de 36,9 m²;

La Municipalité cède aux propriétaires des lots 1 497 913, 1 497 914 et 1 498 041, mesdames Claire et Diane Goupil, une partie du lot 1 498 040 d'une superficie de 267,5 m²; en contrepartie, ces dernières cèdent à la Municipalité une partie du lot 1 497 914 d'une superficie de 145,0 m² et une partie du lot 1 498 041 d'une superficie de 238,5 m²;

de mandater Me Hélène Bergeron, notaire pour la préparation et l'enregistrement du contrat, et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Les frais et les honoraires relatifs à ce contrat sont assumés par la Municipalité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-11**

16. Réfection et municipalisation d'une section du chemin de la Tournée-du-Lac

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a reçu confirmation de l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ pour l'amélioration de la voirie municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport et le Regroupement des propriétaires du secteur lac Bleu ont conclu une entente en vue de la municipalisation de certains chemins ;

ATTENDU QUE le regroupement des propriétaires du secteur lac Bleu et la municipalité conviennent de compléter les travaux de réfection du chemin de la Tournée-du-Lac sur les lots 1 498 129P et 3 397 944 en vue de la municipalisation de la dernière partie de ce chemin;



ATTENDU QUE l'appropriation de cette subvention qui sera versée en deux temps, 10 000 \$ en 2006-07 et 40 000 \$ en 2007-08, combinée à la contribution des résidents du secteur, complètera le financement de ces travaux;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

d'autoriser le directeur du service des travaux publics à procéder à l'exécution des travaux de réfection d'une section du chemin de la Tournée-du-Lac sur les lots 1 498 129P et 3 397 944 dans le prolongement nord de ce chemin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-12**

17. Conditions de renouvellement d'une entente avec la Ville de Québec pour le déneigement du chemin de la Savane

ATTENDU QUE la Ville de Québec a présenté une demande à la Municipalité de Lac-Beauport afin que cette dernière procède au déneigement du chemin de la Savane sur une distance de 1,05 km pour la saison hivernale 2006-2007 ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le service des travaux publics à procéder au déneigement du chemin de la Savane sur une distance de 1,05 km pour la saison 2006-2007 au coût global de 14 990\$ incluant tous les frais reliés à ce service soit le déneigement, l'épandage de sable et les frais d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-10-13**

18. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

Monsieur Michel Giroux informe l'assemblée de la réalisation d'un profil socio-économique des composantes de la CMQ et du dépôt de l'état de la situation présentant un portrait de l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec. Ces études récentes ont été réalisées par la CMQ et seront utiles à la Municipalité de Lac-Beauport qui entreprend l'élaboration de son plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier.

Les Municipalités membres de la CMQ ont également accès depuis peu, à une base de données en géomatique présentant l'ensemble du territoire en trois dimensions.



19. Période de questions

Monsieur Raymond Laflamme s'enquiert du taux d'augmentation de la valeur des immeubles puisqu'un nouveau rôle d'évaluation sera déposé prochainement. Le maire l'informe qu'un taux de 40 % d'augmentation des valeurs résidentielles est prévu.

M. Frenette du secteur du lac Bleu est satisfait du fait que la Municipalité change la dénomination du chemin de la Tournée-du-Lac au moment où Postes Canada procède à l'implantation de codes postaux urbains de sorte que les résidents n'auront à faire qu'un seul changement d'adresse.

Monsieur Raymond Laflamme informe l'assemblée que des truites de 3½ et 2½ livres ont été capturées dans la rivière Jaune.

Il demande que le déroulement des séances du conseil soit modifié de façon à ce qu'une période de questions se tienne après chaque point de l'ordre du jour.

Monsieur Grégoire Denis dénonce le fait que lors de travaux de construction, des matériaux de remblai détruisent les arbres et la végétation en place.

En réponse à une question, Monsieur Hébert du lac Morin est informé que l'éclairage n'est pas un critère considéré dans la localisation des sites de boîtes postales communautaires.

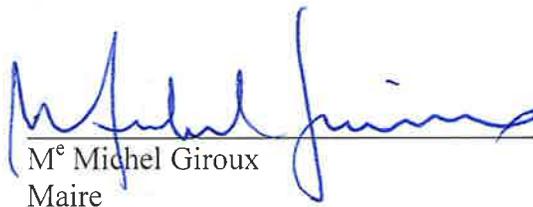
Madame Lise Lachance dépose des matériaux recueillis sur son terrain en bordure du lac Beauport, provenant des terrains situés en amont. Elle demande au conseil d'aménager un bassin de sédimentation de façon à ce que ces sédiments ne puissent atteindre le lac Beauport.

Monsieur Grégoire Denis recommande qu'aucuns travaux de pavage avec de l'asphalte recyclé ne soient effectués près des cours d'eau.

20. Fermeture de la session

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21h 30.



M^e Michel Giroux
Maire



Hélène Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 6 novembre 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 André Parent
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2006

ADMINISTRATION

5. Acceptation des comptes du mois d'octobre 2006
6. Dépôt de l'état de recettes et dépenses au 31 août 2006
7. Avis de motion et dépôt du règlement portant le numéro 06-395-05 concernant le report de l'assemblée régulière du Conseil au deuxième lundi de janvier 2007
8. Modification de la dénomination de certains chemins municipaux
9. Octroi d'un contrat à Enviram pour l'aménagement des sites des puits, du réservoir et des postes de surpression
10. Octroi de contrats pour l'entretien ménager des édifices municipaux
11. Octroi d'un contrat pour l'impression du journal *La Chronique*
12. Modification du plan de transport adapté
13. Acquisition d'immeubles propriété de Sommet Vert Inc.



URBANISME

14. Ratification d'une entente avec la compagnie d'assurance Jevco et Les Entreprises P.E.B. Ltée

ENVIRONNEMENT

15. Octroi d'un mandat autorisant des procédures relativement à une installation septique non-conforme au 5, chemin du Canton

TRAVAUX PUBLICS

16. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de pierre 3mm
17. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de chlorure de sodium
18. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de sable-chlorure de sodium
19. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de soude caustique et de silicate de sodium
20. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des réseaux d'éclairage
21. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des espaces verts
22. Acquisition d'une partie du chemin de la Tournée-du-Lac

GOUVERNEMENTS REGIONAUX

23. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC et de la Communauté métropolitaine de Québec
24. Période de questions
25. Ajournement de la session au 13 novembre 2006 à 20 heures pour la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et sur les orientations générales pour l'exercice 2007

Appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-01**

3. **Ajournement de la session**

Sur proposition de Madame Linda Girard,
Appuyée par Madame Marie-Josée Linteau,

la présente session est interrompue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-11-02**

Le conseil municipal donne la parole aux citoyennes et aux citoyens nombreux dans l'assemblée, désirant s'exprimer sur un projet de logements locatifs destinés aux personnes retraitées.

4. **Reprise de la session ordinaire**

Madame Linda Girard propose à 22 h 30 la reprise de la session ordinaire.

Elle est appuyée par Madame Marie-Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-11-03**



5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud dépose devant le conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2006

La rédaction du procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

D'approuver ce procès-verbal.

Cette proposition est appuyée par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-04**

7. Acceptation des comptes du mois d'octobre 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois d'octobre 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **602 506, \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron ,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-05**

8. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 août 2006

Un état des recettes et dépenses au 31 août 2006 est déposé au Conseil.

9. Avis de motion et dépôt du règlement portant le numéro 06-395-05 concernant le report de l'assemblée régulière du Conseil au deuxième lundi de janvier 2007

Monsieur André Parent donne un avis de motion de la présentation d'un règlement «concernant le report de l'assemblée régulière du Conseil du premier lundi au deuxième lundi de janvier 2007 ».

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement numéro 06-395-05 est déposée aux membres du conseil présents.

10. Modification de la dénomination de certains chemins municipaux

ATTENDU QU' en raison de la décision de Postes Canada d'implanter à Lac-Beauport un système de codage



urbain, toutes les adresses civiques devront être changées;

ATTENDU QUE suite à une recommandation du comité de sécurité publique, le conseil souhaite profiter de cette opportunité pour apporter des changements à la dénomination de certains chemins municipaux pour des motifs de sécurité publique;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement

d'apporter les changements suivants dans la dénomination des chemins :

La dénomination de la section nord du chemin de la Corniche comprenant les immeubles portant les numéros civiques 48, 36 et 40, est remplacée par celle de chemin des Glacis.

La dénomination d'une section de l'actuel chemin de l'Atre, située au nord du chemin de la Rencontre, comprenant les immeubles dont les numéros civiques sont de 39 à 50, est remplacée par celle de chemin des Tisons.

La dénomination d'une section du chemin de la Rencontre comprise entre le chemin de la Sapinière et la Montée de l'Érablière est remplacée par celle de chemin des Prêles.

Le chemin de la Tournée-du-Lac est dénommé dorénavant chemin de la Tournée.

Le chemin reliant la Montée du Cervin au chemin des Passereaux est dénommé chemin des Sittelles.

La première partie du chemin du Caillou comprise entre l'intersection du chemin de la Tournée-du-Lac et la suivante, sera dénommée chemin des Broussailles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-06**

11. Octroi d'un contrat à Enviram pour l'aménagement des sites des puits, du réservoir et des postes de surpression

ATTENDU QUE le conseil a demandé des offres de services professionnels à deux entreprises spécialisées, en vue de la conception de l'aménagement extérieur du site des puits municipaux ;

ATTENDU QUE les offres de services suivantes ont été reçues :

Enviram	au prix forfaitaire de	3 200 \$
Pluram	au prix forfaitaire de	3 950 \$

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter au mandat mentionné précédemment, la conception de



l'aménagement des sites du réservoir et des postes de surpression ;

ATTENDU QU' Enviram accepte d'ajouter ces sites à son mandat aux mêmes conditions ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Grenier,
Et résolu unanimement :

d'octroyer à Enviram, le mandat de conception de plans d'aménagement extérieur des sites des puits municipaux, du réservoir et des postes de surpression au prix de 3 200 \$.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-07**

12. Octroi de contrats pour l'entretien ménager des édifices municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des propositions pour le renouvellement des contrats d'entretien ménager de la mairie, du centre communautaire et du club nautique en 2007;

ATTENDU QUE la proposition de Verdure Option Enr. pour le renouvellement du contrat d'entretien ménager du Centre communautaire et du Club nautique s'élève à 24 941, \$ (taxes nettes) ;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Entretiens Personnalisés S & M a soumis une proposition afin de renouveler le contrat d'entretien ménager pour la mairie aux mêmes conditions qu'en 2006 soit au coût de 18 468 \$ (taxes nettes) ;

ATTENDU QUE le travail effectué par Verdure Option Enr. et par Les Entretiens Personnalisés S & M en 2006 est jugé très satisfaisant ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Grenier,
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

de renouveler le contrat d'entretien ménager de la mairie accordé à Les Entretiens Personnalisés S & M et le contrat d'entretien ménager du centre communautaire et du club nautique à Verdure Option Enr. aux mêmes conditions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 conformément aux conditions mentionnées à l'appel d'offres numéro 06-29 pour l'entretien de la mairie et à l'appel d'offres numéro 06-30 pour l'entretien du centre communautaire et du club nautique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-08**



13. Octroi d'un contrat pour l'impression du journal *La Chronique*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions publiques pour l'impression du journal municipal ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 octobre 2006 à 16 h 00 ;

ATTENDU QUE trois entreprises ont déposé des soumissions ;

ATTENDU QUE les soumissions déposées se lisent comme suit :

	Prix contrat de 2 ans	Prix pour une année optionnelle
Imprimerie Sociale	36 154 \$	18 546 \$
Transcontinental	31 110 \$	15 555 \$
Imprimerie Vitray	33 418 \$	16 709 \$

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Linteau,

d'accepter la soumission de « Transcontinental » au montant de 31 110 \$ (excluant les taxes) et de conserver la possibilité de prolonger pour une année optionnelle, au montant de 15 555 \$ (excluant les taxes) selon les termes et conditions mentionnés au devis numéro 06-27 .

Il est appuyé par monsieur André Parent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-11-09**

14. Modification du plan de transport adapté

ATTENDU QU' en juin 2006, le conseil a adopté un plan de transport adapté pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle admissible;

ATTENDU QUE le conseil a été avisé que les besoins de la clientèle ont changé et qu'il convient d'apporter des modifications au plan de transport adapté ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par madame Linda Girard
Et résolu unanimement :

de modifier le plan de transport adapté pour le service hors territoire de la façon suivante :

Le service de transport hors territoire est offert deux jours par semaine, le mercredi et le vendredi entre 9 h 00 et 15 h 00 à destination de Québec. Le tarif exigible pour les utilisateurs du service de transport hors territoire est de 3 \$ pour l'aller et 3 \$ pour le retour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-10**



15. Acquisition d'immeubles, propriété de Sommet Vert Inc

ATTENDU QUE Sommet Vert inc. représenté par le président, Monsieur Louis-Philippe Couture, a manifesté son intention de céder à titre gratuit les lots 2 781 540 et 2 994 740 d'une superficie totale de 1 418,1 m², correspondant aux chemins d'accès du développement domiciliaire « Les Résidences Montagnac » tel que convenu au protocole d'entente conclu entre la Municipalité et le promoteur;

ATTENDU QUE Sommet Vert inc. a également manifesté son intention de céder à titre gratuit, le lot 2 781 566 d'une superficie de 506,3 m², correspondant à l'emprise d'un lien piétonnier reliant le chemin de la Huche et le chemin du Tour-du-Lac ainsi que le lot 1 821 413 d'une superficie de 300,7 m², situé dans le prolongement du chemin de la Cognée en direction ouest;

ATTENDU QUE le conseil considère opportune l'acquisition de ces lots et est disposé à mandater un notaire à cette fin;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu unanimement

d'accepter la cession à titre gratuit, des lots 2 781 540, 2 994 740, 2 781 566 et 1 821 413, de donner mandat à Me Hélène Bergeron, en vue de la préparation d'un contrat d'acquisition et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-11**

16. Ratification d'une entente avec la cie d'assurance Jevco et Les Entreprises P.E.B. Ltée

ATTENDU QU' une entente est intervenue avec la compagnie d'assurance Jevco et Les Entreprises P.E.B. Ltée sur l'achèvement des travaux de construction des chemins du développement des Quatre-Vents ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions mentionnées au projet d'entente et qu'ils les jugent acceptables;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon,
Appuyé par monsieur Michel Bergeron, et résolu unanimement

de ratifier l'entente intervenue entre d'une part la Municipalité et d'autre part la compagnie d'assurance Jevco et les Entreprises P.E.B. Ltée sur l'achèvement des travaux de construction des chemins du développement des Quatre-Vents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-12**



17. Octroi d'un mandat autorisant des procédures relativement à une installation septique non-conforme au 5, chemin du Canton

ATTENDU QUE dans un rapport d'inspection, l'inspecteur mentionne avoir constaté le déversement d'eaux usées dans le fossé devant l'immeuble situé au 5, chemin du Canton;

ATTENDU QUE ce constat permet de conclure à une cause de nuisance et d'insalubrité visée aux articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU l'obligation de la Municipalité d'appliquer sur son territoire, les dispositions du Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8 ;

ATTENDU QUE malgré des avis transmis au propriétaire, la situation n'a pas été régularisée ;

ATTENDU QU' il est opportun de mandater un professionnel pour obliger le propriétaire à respecter la réglementation en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Linteau
Appuyé par monsieur André Parent
Et résolu :

D'autoriser le service d'urbanisme à confier à Lavery de Billy un mandat afin d'entreprendre toutes les procédures jugées nécessaires pour forcer le propriétaire à respecter la réglementation applicable aux installations septiques incluant l'envoi préalable d'une mise en demeure au sens de l'article 57 de la Loi sur les compétences municipales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-13**

18. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de pierre 3mm

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de pierre 3mm ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 6 septembre 2006 à 11 heures ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions se lit comme suit :

Les Entreprises P.E.B. Ltée	avec transport	25,05 \$/t.m.
	sans transport	21,10 \$/t.m.
Les Entreprises Lou-Vil Inc.	avec transport	24,50 \$/t.m.
	sans transport	19,94 \$/t.m.
Carrière Union	avec transport	26,62 \$/t.m.
	sans transport	21,08 \$/t.m.

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics recommande l'option sans transport ;



En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

De retenir la soumission de Les Entreprises Lou-Vil Inc. pour la fourniture de pierre 3mm sans transport au coût unitaire de 19,94 \$ la tonne métrique (taxes incluses) selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-28.

Il est appuyé par monsieur Michel Grenier,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Et porte le numéro **2006-11-14**

19. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de chlorure de sodium

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 13 octobre 2006 à 11 heures ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions se lit comme suit :

Mines Seleine	avec transport	86,59 \$/t.m.
	sans transport	86,59 \$/t.m.
Sifto Canada corp.	avec transport	73,80 \$/t.m.
	sans transport	76,34 \$/t.m.

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics recommande de retenir l'option avec transport ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Parent,

De retenir la soumission de Sifto Canada corp. pour la fourniture de chlorure de sodium avec transport au coût unitaire de 73,80 \$ la tonne métrique (taxes incluses) selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-23.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Et porte le numéro **2006-11-15**

20. Acceptation d'une soumission pour la fourniture de sable et/ou de sable-chlorure de sodium mélangé

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de sable et/ou de sable-chlorure de sodium mélangé ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 20 octobre 2006 à 11 heures ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions se lit comme suit :

Les Entreprises Lou-Vil Inc.		
Sable-chlorure de sodium mélangé avec transport		18,23 \$/t.m.



Sable- tamisé classe A	sans transport	11,05 \$/t.m.
	avec transport	12,65 \$/t.m.
	sans transport	5,81 \$/t.m.
Les Entreprises P.E.B. Ltée		
Sable-chlorure de sodium mélangé	avec transport	18,00 \$/t.m.
	sans transport	13,70 \$/t.m.
Sable- tamisé classe A	avec transport	13,45 \$/t.m.
	sans transport	9,12 \$/t.m.

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics recommande de retenir l'option sable tamisé classe A sans transport ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

De retenir la soumission de Les Entreprises Lou-Vil Inc. pour la fourniture de sable tamisé classe A sans transport au coût unitaire de 5,81 \$ la tonne métrique (taxes incluses) selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-22.

Il est appuyé par madame Linda Girard,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-16**

21. Acceptation d'une soumission pour la fourniture et le transport de soude caustique et de silicate de sodium

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture et le transport de soude caustique en solution 50% en vrac et de silicate de sodium (type N) ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 16 octobre 2006 à 11 heures ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions se lit comme suit :

Produits chimiques CCC	soude caustique	0.621 \$/kg
	silicate de sodium	0.8432 \$/kg
Brenntag Canada Inc	soude caustique	0.587 \$/kg
	silicate de sodium	0.8318 \$/kg
Univar Canada Ltée	soude caustique	0.621 \$/kg
	silicate de sodium	0.889 \$/kg

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

De retenir la soumission de Brenntag Canada Inc. pour la fourniture de soude caustique au coût unitaire de 0,587 \$ le kilogramme (taxes incluses) et de silicate de sodium au coût de 0,8318 \$ le kilogramme (taxes incluses) selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-25.

Il est appuyé par monsieur Michel Grenier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-17**

22. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des réseaux d'éclairage pour les années 2007 à 2010



ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions sur invitation auprès de trois (3) entreprises spécialisées dans l'entretien des réseaux d'éclairage;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission et a procédé à son ouverture le 10 octobre 2006 à 10 h 30;

ATTENDU QUE ladite soumission se lit comme suit :

Voltec Ltée	2007	9 953,28 \$
	2008	10 305,48 \$
	2009	10 688,76 \$
	2010	11 145,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

De retenir la soumission de Voltec Ltée pour l'entretien des réseaux d'éclairage publics et privés de la Municipalité au coût total de 42 092,52\$ incluant les taxes pour les années 2007 à 2010 inclusivement, selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-24.

Il est appuyé par monsieur Michel Grenier,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-18**

23. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des espaces verts

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des espaces verts pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2006 à 11 h 00 ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé des soumissions ;

ATTENDU QUE les soumissions se lisent comme suit :

	Prix annuel Contrat de 3 ans	Prix annuel Ent. espaces verts mun. (en option)
Ferti-Sol Plus. :	34 336,75 \$	10 027,60 \$
Verdure Royale Inc. :	41 838,33 \$	14 494,40 \$

En conséquence, il est proposé par madame Linda Girard,

D'accepter la soumission de « Ferti-Sol Plus » au montant de 34 336,75 \$ (incluant les taxes) en conservant la possibilité de faire exécuter certains travaux optionnels aux prix soumis, selon les conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres portant le numéro 06-26.

Il est appuyé par monsieur André Parent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-19**



24. Acquisition d'une partie du chemin de la Tournée-du-Lac

ATTENDU QUE suite à l'exécution de travaux de réfection d'une partie du chemin de la Tournée-du-Lac, le conseil juge opportun d'acquérir et de municipaliser cette partie du chemin constituée des lots numéros 3 894 105, 3 894 106 et 3 894 107 ;

En conséquence, il est proposé monsieur Michel Bergeron, Appuyé par madame Marie-Josée Linteau, Et résolu unanimement :

D'autoriser l'acquisition d'une partie du chemin de la Tournée-du-Lac portant les numéros de lots 3 894 105, 3 894 106 et 3 894 107, de mandater à cette fin le notaire, Me Hélène Bergeron et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente résolution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité Et porte le numéro **2006-11-20**

25. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

La Communauté métropolitaine de Québec est sur le point d'adopter son budget pour l'année financière 2007. La quote-part de la Municipalité de Lac-Beauport devrait être légèrement moindre que celle de 2006.

La MRC de La Jacques-Cartier travaille également à la préparation de son budget. Il semble que la quote-part de Lac-Beauport demeurera sensiblement la même qu'en 2007.

Un nouveau dossier est à l'étude présentement au conseil de la MRC. Il s'agit d'une entente à conclure avec la Ville de Québec sur la fourniture des services de l'Office de tourisme et congrès. Le coût des services offerts est de 36 000 \$. Une décision sera prise sous peu à cet effet.

26. Période de questions

M. Robert Forget, résident du chemin de la Corniche, se plaint d'une nuisance par le bruit, causée par la thermopompe que son voisin a installée à la limite de son terrain.

M. Forget fournira à la municipalité, des renseignements sur l'équipement qui constitue la source de la nuisance de sorte que la plainte puisse être traitée comme il se doit.

Mme Doris Gagnon, résidente du chemin de La Fenière, craint que l'achalandage additionnel au bureau de poste en raison des changements apportés au service postal, ne cause un problème de sécurité de la circulation.

27. Ajournement de la session au 13 novembre 2006 à 20 heures

À 23H00 suite à une proposition de Madame Linda Girard, appuyée par Monsieur Michel Bergeron, la session est ajournée du 13



novembre prochain à 20 heures pour :

- La lecture du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et sur les orientations générales pour l'exercice 2007

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-11-21**

Le 13 novembre 2006

Continuation de la session ordinaire de ce Conseil municipal,
tenue le 6 novembre 2006 ajournée au 13 novembre 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 André Parent
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. Ouverture de la session

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

CONTINUATION DE LA SESSION ORDINAIRE DE CE
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 NOVEMBRE 2006
AJOURNÉE AU 13 NOVEMBRE 2006

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur la situation financière de la Municipalité et sur les orientations générales pour l'exercice 2007
4. Période de questions
5. Fermeture de la session

Appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-22**



3. Rapport sur la situation financière de la Municipalité et sur les orientations générales pour l'exercice 2007

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En vertu des dispositions du Code municipal, le maire doit, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le Conseil pour adoption, faire rapport sur la situation financière de la Municipalité. Dans ce rapport, le maire traite des états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur. Il donne des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours et définit les orientations générales du prochain budget.

J'ai donc le plaisir de vous présenter le rapport suivant :

I. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2005

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2005, les revenus de la Municipalité se sont élevés à 7 248 476 \$ et les dépenses de fonctionnement à 6 540 785 \$. Après avoir procédé à diverses affectations comptables, le surplus accumulé s'établit à 215 680 \$ au 31 décembre 2005. La Municipalité dispose d'un fonds de roulement de 150 000 \$.

II. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2006

Avec des dépenses et des revenus qui atteindront près de 7 500 000 \$, nous prévoyons terminer l'année 2006 en équilibre budgétaire.

III. CONTRAT DE PLUS DE 25 000 \$

En vertu des dispositions du Code municipal, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a octroyés depuis le dépôt du dernier rapport sur la situation financière, pour l'exercice 2006. Cette liste est jointe au présent document et je vous invite à en prendre connaissance.

IV. INDICATIONS SUR CERTAINS DOSSIERS AYANT RETENU L'ATTENTION DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE PENDANT L'ANNÉE 2006

1. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

En 2006, le gouvernement du Québec a adopté la loi 21 qui modifie plusieurs éléments du monde municipal. Citons entre autres :

- Le contrôle et suivi budgétaire des organismes municipaux
- Les états comparatifs de revenus et dépenses déposés aux assemblées du conseil
- Le remboursement de la TVQ aux municipalités

Les municipalités ont dorénavant l'obligation d'adopter un règlement prévoyant les modalités de contrôles et suivi budgétaire. La Municipalité de Lac-Beauport l'a fait en octobre 2006. Ainsi, toute dépense de la municipalité ne pourra être dûment autorisée que si les crédits sont disponibles à même le budget voté par le conseil.



La secrétaire-trésorière devra déposer devant le conseil, dans les délais prévus, deux états comparatifs de revenus et de dépenses par semestre, plutôt que deux par trimestre comme il était prévu auparavant. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. Ces deux états ont été déposés à l'assemblée de novembre. Ils couvrent la période se terminant le 31 août 2006.

En vertu du nouveau pacte fiscal, la Municipalité aura droit à une compensation versée par le ministre du Revenu selon le montant et au moment prescrits par règlement; cette compensation sera réputée être un remboursement au sens de la Loi sur le ministère du Revenu, pour les montants de TVQ payés par les Municipalités relativement à la fourniture de biens et de services qu'elles acquièrent. Ainsi, la Municipalité recevra en 2007 une somme de 130 520 \$. Les montants prévus par ce nouveau programme remplacent des subventions existantes en vertu de lesquelles la Municipalité a reçu, en 2006, une somme totalisant 73 156 \$. Le nouveau programme est progressif. Le montant de subvention atteindra plus de 600 000 \$ en 2013.

Rôle d'évaluation triennal

Le nouveau rôle triennal a été déposé à la municipalité le 31 octobre 2006. Ce nouveau rôle triennal demeurera en vigueur pendant les années 2007, 2008 et 2009.

Sans grande surprise, la valeur des immeubles imposables de Lac-Beauport augmente en moyenne de 39,2 %. Globalement, le rôle d'évaluation passe de 414 311 410 \$ à 576 635 600 \$. Vous retrouverez dans le tableau suivant quelques détails supplémentaires.

SOMMAIRE DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

	Valeurs actuelles imposables	Nouveau rôle	Variations	
			en \$	en %
Terrains	109 027 260 \$	160 369 600 \$	51 342 340 \$	47.1%
Bâtiments	305 284 150	416 266 000	110 981 850	36.4%
Total	414 311 410 \$	576 635 600 \$	162 324 190 \$	39.2%

La valeur moyenne de la résidence unifamiliale (comptant un seul logement) augmente de 39,7 %, passant de 151 095 \$ à 211 042 \$. Les taux de taxes seront ajustés à la baisse pour refléter cette augmentation des valeurs de façon à limiter les variations des comptes de taxes.



2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

Sécurité publique

Le comité de sécurité publique s'est réuni à plusieurs reprises dans le but d'examiner un nombre élevé de pétitions et de plaintes des citoyens concernant des problèmes causés par la vitesse excessive de certains véhicules sur les chemins municipaux. La vitesse excessive constitue actuellement un phénomène préoccupant pour la sécurité de nos citoyens. Notre comité de sécurité publique s'avère fort utile pour aider le conseil municipal à prendre des décisions éclairées en cette matière.

À cet effet, et pour répondre avec efficacité aux demandes des citoyens, le comité a d'abord élaboré une procédure d'intervention générale et applicable à toutes les plaintes. Nous sommes équipés du matériel technique qui nous permet de procéder à des études de circulation. Nous pouvons ainsi vérifier les heures de circulation, la vitesse des véhicules, leur nombre et leur gabarit. Les résultats de ces études nous permettent de faire intervenir la Sûreté du Québec de façon plus ciblée. Au surplus, le comité étudie présentement différentes alternatives d'interventions municipales qui pourraient être mises en place dans le futur afin de favoriser le ralentissement des véhicules particulièrement dans les zones résidentielles, scolaires et communautaires.

Dans le cadre de son travail, le comité de sécurité publique a recommandé au conseil différents ajouts ou changements dans les noms de certains chemins afin de faciliter les délais d'intervention de nos policiers, pompiers et ambulanciers. La Municipalité a profité du fait que Postes Canada a effectué le changement des codes postaux de tous les citoyens pour effectuer cette modification.

Service incendie

La municipalité a complété le remplacement et la modernisation de tous les appareils respiratoires de nos pompiers et a procédé à la modernisation de l'antenne de communication placée sur le Mont St-Castin afin d'obtenir une réception plus efficace sur l'ensemble du territoire et répondre ainsi de façon plus sécuritaire aux appels d'urgence.

Enfin, la municipalité a engagé récemment un préventionniste qui procèdera à la visite de tous les commerces et résidences du territoire dans les 5 prochaines années, le tout, afin de s'assurer que l'ensemble des citoyens et citoyennes de Lac-Beauport vivent en sécurité dans leur résidence. Cette opération de prévention est prévue au schéma de couverture de risque incendie adopté par la MRC de La Jacques-Cartier il y a quelques mois et auquel la Municipalité a contribué.

3. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

La qualité des services et des équipements de loisir disponibles sur un territoire donné ainsi que la richesse de la vie culturelle et des attraits naturels qu'offre un environnement font souvent la différence entre un milieu de vie incomparable et un simple lieu de résidence!



À cet égard, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de votre Conseil municipal à offrir aux citoyennes et aux citoyens de Lac-Beauport des services, des programmes et des équipements culturels et de loisir de qualité qui contribuent à leur bien-être et à l'épanouissement de la personne, de la famille et de la vie communautaire.

Conformément à cet engagement et à notre volonté d'offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité, nous avons réalisé, au cours de l'année 2006, l'agrandissement du club nautique et le réaménagement de la plage publique. Ce site, déjà reconnu comme étant un lieu privilégié de détente, d'apprentissage, de divertissement et de rassemblement, est également devenu grâce aux efforts déployés et aux investissements consentis, une source de grande fierté pour toute la population.

2006 a aussi été une année marquée par la confirmation de certains de nos plus beaux succès. Au plan des équipements sportifs et récréatifs, la popularité de la zone communautaire, où l'on retrouve notamment la bibliothèque, trois terrains de soccer dont un avec surface synthétique, 4 terrains de tennis, le terrain de pétanque et la piste asphaltée multifonctionnelle de près d'un kilomètre, ne s'est pas démentie.

Au chapitre des événements, la Municipalité, par l'entremise du Service des loisirs, de la culture et du tourisme et en étroite collaboration avec la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, a soutenu de nombreux **événements**, tels :

- Le Symposium Aquarelle Lac-Beauport. Chaque année, le Symposium Aquarelle Lac-Beauport est un événement culturel familial où des milliers de personnes peuvent rencontrer des artistes dans un milieu enchanteur et accueillant. En 2006, plus de 6000 visiteurs sont venus célébrer le 10^e anniversaire du Symposium qui s'affirme de plus en plus comme étant l'événement culturel par excellence à Lac-Beauport.
- Tournoi de hockey sur le lac. Cette année, 6 patinoires ont été aménagées sur le lac Beauport à l'occasion de la 3^e édition du Tournoi de hockey sur le lac. Cette activité hivernale a accueilli 48 équipes de joueurs âgés de 18 ans et plus.
- Le Pentathlon des Neiges : Cet événement ne cesse de prendre de l'ampleur, tant il connaît du succès! L'endurance et les multiples talents des participants y sont rudement mis à l'épreuve!
- Le Triathlon de la Station touristique : C'est l'événement de l'été à Lac-Beauport alors que plusieurs des meilleurs triathlètes du Québec se donnent rendez-vous et vont au bout d'eux-mêmes dans un esprit de saine compétition!
- Le Tournoi de golf de la municipalité : Cette année, grâce au succès sans précédent de son tournoi de golf, rendu possible notamment par le soutien de plusieurs commanditaires, la Municipalité remettra un montant record de près de 15 000 \$ à 3 organismes partenaires, soit le Club de ski de fond du Moulin, le Symposium d'Aquarelle et la Maison des jeunes.
- La Fête nationale – 24 juin. Chez nous, la Fête nationale c'est véritablement la fête de tout le monde! Animation et jeux pour les tout-petits, pique-nique champêtre pour la famille, expérience



nautique inégalable, concert et feu de joie! Bref, tout un programme encore cette année!

- La Fête des Voisins : Un petit nouveau cette année parmi nos événements mais qui a connu un succès inattendu! Cet événement est ni plus ni moins qu'une fête de quartier et même de rue où l'on oublie notre gêne et où l'on partage avec ses voisins et amis un moment agréable !
- Enfin, le 24e Salon Art et Artisanat qui accueillera dans quelques jours, i.e. du 17 au 19 nombre prochain, plus d'une cinquantaine d'artisans et de créateurs. Je félicite d'ailleurs M. Robert Fournier pour sa nomination à titre de président d'honneur de l'événement et le remercie surtout pour son dévouement et sa persévérance tout au long des nombreuses années où il a agi à titre de responsable de cet événement.

La vie culturelle, sportive et communautaire ne se limite pas à ces quelques événements. Bien au contraire! Je m'en voudrais d'ailleurs de ne pas souligner l'originalité et le dynamisme de la Guilde artistique qui après seulement 2 ans d'existence, a su réunir près de 50 artistes de chez nous et organiser de nombreuses activités et ateliers de formation.

Plusieurs autres dossiers et projets culturels et communautaires ont aussi attiré notre attention au cours de l'année. Parmi ceux-ci, la mise sur pied du comité d'élaboration de la politique familiale se veut une étape importante vers la reconnaissance officielle de la Famille comme valeur fondamentale de notre communauté.

En lien avec notre souci d'offrir d'autres lieux de rencontre et de détente aux familles de Lac-Beauport, nous avons aussi amorcé la réflexion et la planification du développement de la phase II de la zone communautaire. Des développements importants sont d'ailleurs à prévoir en 2007 dans ce dossier.

Cette année, la reconnaissance et la mise en valeur de notre richesse patrimoniale a trouvé écho dans la mise en chantier de la phase II du circuit patrimonial. Assisté d'experts dans ce domaine, un groupe de citoyens et des membres de l'équipe du service des loisirs, de la culture et du tourisme ont donné le coup d'envoi à la mise en chantier de ce projet.

Enfin, comme vous le savez, notre communauté entretient des liens privilégiés avec deux communes de Haute-Savoie. C'est dans ce contexte et dans le cadre de sa 15^e année d'existence, qu'un groupe de 20 citoyens s'est rendu cet été à Sevrier et au Grand-Bornand afin de créer et raffermir ces liens et surtout pour y vivre une expérience inoubliable.

Organismes partenaires

Les membres de la Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ont rencontré chacun des organismes partenaires de la Municipalité afin de faire le bilan de l'année et de discuter de leurs perspectives d'avenir. Enrichie de leurs commentaires, la Commission pourra de façon éclairée faire des recommandations utiles au Conseil et à notre service des loisirs, de la culture et du tourisme.



Nous nous réjouissons de voir l'engagement social et communautaire de nos concitoyens. Grâce à vous et à votre générosité, près d'une vingtaine d'organismes sont à l'œuvre sur notre territoire, soucieux du bien-être, du développement et de l'épanouissement de toute la population.

Nous sommes particulièrement heureux de constater le dynamisme, l'esprit d'initiative et la passion qui animent :

La Maison des Jeunes

Le Club de vélo de montagne, toujours aussi populaire auprès des jeunes et des adultes

Le Club de tennis

La Guilde artistique

Le Club de ski acrobatique

Le Club de ski Le Relais

Le Club de l'Âge d'or

Le Groupe vocal Kaléidoscope

L'Association nautique du Lac Bleu

Le Club de pétanque

Le Symposium d'aquarelle

Le Club de ski de fond

L'Association de soccer, avec près de 500 joueurs!

Le Comité de théâtre les Scèneux

Ou encore le Comité de la bibliothèque

Pour n'en nommer que quelques-uns...

4. URBANISME

La révision du plan d'urbanisme

Le comité de révision du plan d'urbanisme a été mis sur pied en 2006. Ce comité, composé d'élus et d'une vingtaine de citoyens et citoyennes de Lac-Beauport et accompagné par un professionnel en urbanisme, se réunit depuis juin 2006 sur une base régulière. Les discussions visent à dégager les moyens de mise en œuvre permettant d'assurer, de favoriser, et même dans certains cas d'améliorer notre qualité de vie, la protection de notre environnement, notre développement récréo-touristique, l'utilisation rationnelle et équitable de notre territoire et de ses ressources, notre diversité socioéconomique et enfin le sentiment d'appartenance à notre milieu.

Plusieurs étapes restent à franchir dans le cadre de ce dossier et nous espérons procéder à l'adoption de notre plan d'urbanisme à la fin de l'année 2007.

Le moratoire

La municipalité a décrété en 2005 un moratoire assurant le gel temporaire de tout nouveau projet de développement domiciliaire sur l'ensemble de son territoire. L'objectif premier de ce gel est d'éviter d'aller de l'avant avec de nouveaux projets de lotissements qui ne cadreraient pas avec de nouvelles orientations qui pourraient être dégagées lors de la révision du plan d'urbanisme.

Cependant, pour des motifs d'équité et de droits, les projets de développements déjà en cours tels, sans s'y limiter, le développement



immobilier St-Castin, le Sommet des Mélèzes, les Villas du Mont-Cervin, les développements de la Seigneurie, Le Domaine du Moulin, du secteur de la chapelle St-James et des Quatre-Vents n'étaient pas touchés par ce moratoire.

L'offre de terrains à construire est donc demeurée présente à Lac-Beauport en 2006 mais elle est circonscrite aux projets exclus du moratoire. Par contre, cette offre va en diminuant. En effet, des secteurs desservis tels le Sommet des Mélèzes et les Villas du Mont-Cervin, phases 1 et 2, sont pour ainsi dire complétés.

Avec de nouvelles orientations qui devaient émerger de la révision du plan d'urbanisme, nous pouvons donc entrevoir pour les années à venir une diminution de l'offre, une diminution du nombre des permis de construction émis, et conséquemment une diminution de la pression créée sur notre environnement.

Émission de permis de construction pour 2006.

Le boom immobilier des dernières années qu'a connu la grande région de Québec n'a pas laissé en compte la Municipalité de Lac-Beauport. En effet alors qu'une moyenne de 42 permis de construction a été émis de 1995 à 2001 inclusivement, cette moyenne montait à 93 pour les années 2002 à 2006 inclusivement.

De façon plus particulière, nous constatons que l'offre de lots complètement desservis par l'aqueduc et l'égout n'est pas étrangère à l'attrait qu'exerce la municipalité sur sa clientèle. En effet, l'analyse des permis de construction émis depuis 1995 démontre que plus de 69 % d'entre eux l'ont été pour des lots complètement desservis. Durant la période du boom immobilier, soit de 2002 à 2006, cette proportion s'élève à 74 %.

En date de ce soir, 87 permis de construction ont été émis depuis le début de l'année 2006 et 6 sont actuellement en traitement. Le total prévisible d'ici la fin de l'année est de 100 nouveaux permis de construction.

Service à la population

La municipalité s'est enrichie en 2006 d'un nouveau service de garderie affilié à un CPE. Il s'agit de la garderie « Il était une fois... » localisée dans le secteur du 1020, Place St-Dunstan.

Lors de l'ouverture de cette garderie en mars dernier, 36 places étaient rendues disponibles. En date de ce soir, 43 enfants sont accueillis pour un total prévisible de 58 d'ici la fin de l'année. Le rythme de croisière devrait être atteint en 2007 avec un total de 65 enfants, soit la capacité optimale de ce centre.

5. TRAVAUX PUBLICS

L'année 2006 aura à nouveau été marquée par des interventions majeures et significatives de la part de nos services de voirie et de travaux publics. L'état du réseau routier municipal est un élément clé de la qualité de vie de nos citoyennes et de nos citoyens. Nous continuons de croire que l'ensemble de nos chemins devrait appartenir



à la municipalité et nous poursuivons nos efforts afin de municipaliser les quelques kilomètres qui demeurent privés.

En ce sens, nous avons terminé les travaux de réfection et de pavage des chemins du secteur du lac Tourbillon amorcés l'an dernier. Il nous reste toujours à obtenir les autorisations du ministère de l'Environnement afin de finaliser l'ensemble du projet avec la réfection du pont du chemin du Barrage. De plus, grâce à une subvention de 50 000 \$ du gouvernement du Québec, nous avons complété la réfection du chemin de la Tournée-du-Lac au lac Bleu. Il ne reste dans le secteur que quelques tronçons de chemin à municipaliser en vertu du protocole qui existe entre l'association locale et la municipalité. Nous tenons à souligner le support et la contribution de Mme Sarah Perreault, députée de Chauveau à l'Assemblée Nationale, dans l'évolution de ce dossier.

Il importe aussi de souligner les travaux importants qui ont été réalisés au club nautique. Plusieurs semaines de labeur ont été consenties sur ce chantier. Le réaménagement des terrains adjacents au bâtiment agrandi l'an dernier a fait l'objet de plusieurs commentaires positifs de la part des usagers. Force est d'admettre que le paysage a considérablement changé dans ce secteur et ce, en harmonie avec la nature environnante. Tous ces travaux ont été effectués en régie par les services municipaux ce qui nous a permis de les réaliser à un coût très abordable. Ce projet a également bénéficié du soutien financier substantiel du programme "*Infrastructures Canada-Québec.*"

Confrontés à un important problème de stationnement et de circulation aux abords de l'école Montagnac et de la zone communautaire de loisirs depuis quelques années, nous avons finalement procédé à la fermeture d'une partie du chemin de l'École afin d'en faire un stationnement pour le personnel de l'école et les usagers du terrain de soccer, tennis et de la piste multidisciplinaire. Nous avons également procédé à la reconfiguration de la sortie des autobus scolaires sur le chemin du Tour-du-Lac. Ce projet a été réalisé suite à une consultation de citoyennes et citoyens du secteur de même que les autorités de l'école Montagnac.

Nous avons également procédé à la réfection d'un des deux (2) ponts enjambant la rivière Jaune sur le chemin du Brûlé. Ce projet était devenu nécessaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons circulant sur ce chemin. En surplus, toujours préoccupés par la sécurité des automobilistes, nous avons dû procéder au remplacement de quatre (4) conduites importantes suite à l'évaluation de ces quatre (4) ouvrages qui avaient atteint leur limite de longévité.

En plus des interventions régulières du service, à nouveau cette année, de nombreux "coups d'eau" importants nous ont amenés à faire des interventions majeures sur les accotements et dans les fossés en bordure de nombreux chemins afin d'éviter des dégâts aux chemins ou aux propriétés des citoyennes et des citoyens.

6. AQUEDUC MUNICIPAL

La municipalité a obtenu en 2006 le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le raccordement du nouveau puits au réseau d'aqueduc.



Durant la présente année, les travaux de raccordement ont été réalisés et une nouvelle génératrice de 150 kVa a été acquise de telle sorte que le débit maintenant disponible nous permet de faire face aux différents impondérables en tout temps et en toutes circonstances avec confiance et sérénité, et cela pour plusieurs années à venir.

7. ENVIRONNEMENT

Matières résiduelles

Inspirée par le plan de gestion adopté par la Communauté Métropolitaine de Québec, la Commission sur la qualité de l'environnement a participé activement à la concrétisation dans notre milieu de nombreux projets impliquant la gestion des matières résiduelles.

En mai 2006, un nouveau service de vidange obligatoire des fosses septiques a été mis sur pied par la Municipalité. Ce programme vise la conservation à long terme de la qualité de l'eau qui circule dans l'aquifère qu'elle exploite, la protection des nappes phréatiques ainsi que la préservation de la santé des lacs et cours d'eau. De plus en plus conscients des bienfaits d'une meilleure gestion des installations septiques, les citoyens de Lac-Beauport apprécient ce service.

Par ailleurs, un nombre important de citoyens ont participé à une soirée gratuite de formation sur le compostage domestique, et plus d'une soixantaine de bacs de compostage domestiques subventionnés par la Municipalité ont trouvé preneurs au cours de l'année 2006. Ces nouveaux bacs s'ajoutent aux 260 déjà en opération sur le territoire. Il s'agit là d'un phénomène qui contribue grandement à limiter la quantité de matières putrescibles acheminées inutilement à l'incinérateur.

La Municipalité a mis en place un programme de recyclage des piles rechargeables et des téléphones cellulaires. Des collectes porte-à-porte des résidus verts auront permis de détourner de l'incinérateur près d'une centaine de tonnes de matières putrescibles au profit d'un site de compostage.

Suivi de la qualité de l'eau de surface et des écosystèmes

Lors de l'analyse de leur eau de baignade, les plages du club nautique et du lac Bleu ont toutes deux obtenu la cote A, soit la meilleure note en matière de qualité bactériologique. Cette année, une dizaine de stations réparties sur la portion de la rivière Jaune située sur le territoire de la municipalité ont été échantillonnées. Des mesures de transparence ont de plus été compilées pour les lacs Beauport, Bleu et Morin.

Diagnose écologique

Au printemps 2006, la Municipalité a mandaté la firme Faune-Experts inc. afin de réaliser une nouvelle diagnose écologique du lac Beauport. En fonction de la comparaison des paramètres les plus révélateurs et des problématiques du passé, le suivi environnemental a permis de statuer sur la qualité des eaux et sur l'état de l'écosystème aquatique. Les résultats de cette étude sont



encourageants mais certains indicateurs démontrent que le milieu subit une pression importante en raison des activités anthropiques. Pour préserver et améliorer la santé de l'écosystème et contrer la dégradation prématurée des lacs et cours d'eau, la Municipalité a maintenu et accentué ses efforts en mettant de l'avant plusieurs mesures environnementales concrètes. En voici quelques exemples :

- La politique sur l'utilisation des sels de déglacage
- L'aménagement de nombreux bassins de sédimentation (5)
- L'implantation d'un service municipal de vidange des fosses septiques
- Le suivi de la qualité de l'eau des lacs et des tributaires
- Le règlement municipal sur l'utilisation des pesticides
- L'information et la sensibilisation des citoyens

Consciente des enjeux en cause et de l'importance primordiale qu'accordent de plus en plus les citoyens de Lac-Beauport à un environnement de qualité, la Municipalité entend bien poursuivre ses actions en matière de protection du milieu.

Caractérisation des berges, des tributaires et des populations ichthyennes du Lac Beauport

Le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles a réalisé, en collaboration avec la Municipalité et la Fondation de la Faune, des travaux d'acquisition de connaissances permettant de dresser un portrait détaillé du lac Beauport, de ses berges et de son ichthyofaune. Suite à cette étude, une demande de subvention a été acheminée au programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) pour la réalisation en 2007 d'un projet comprenant :

- La réhabilitation du ruisseau du lac Lagueux et l'aménagement d'une frayère (ce ruisseau a été identifié comme étant le cours d'eau présentant le meilleur potentiel en terme d'habitat pour l'omble de fontaine)
- La végétalisation des berges du lac Beauport par l'implantation d'arbres et d'arbustes dans la bande riveraine.

Intervention contre la dermatite cercarienne au lac Beauport

Entre la mi-juillet et la fin août, une intervention de nettoyage et de râtelage du littoral a été réalisée par la Municipalité pour contrer le problème de dermatite du baigneur au lac Beauport. Lors de cette opération, tout le pourtour du plan d'eau a été râtelé (jusqu'à 1,5 mètre de profondeur) et une quantité importante de plantes aquatiques a été retirée. Rappelons que cette mesure visait la perturbation de l'habitat de l'escargot aquatique, hôte du parasite responsable de la dermatite. En plus du râtelage, une collecte manuelle a permis de retirer plus de 1 000 escargots aquatiques. Plusieurs débris d'origine anthropique tels pneus, cannettes et sacs de plastique ont aussi pu être recueillis lors du nettoyage.

Incidemment, une baisse significative des cas de dermatites a été constatée cette année comparativement à 2005. Le suivi biologique réalisé a confirmé que la population d'escargots aquatiques avait diminué. Après les interventions musclées de ces deux dernières



années et le maintien du programme, tout porte à croire que les cas de dermatite se feront plus rares à l'été 2007.

Pesticides

Selon le suivi effectué par la Municipalité, on constate une diminution sensible de la quantité de pesticides appliquée sur le territoire en 2006 comparativement aux autres années. Ce phénomène découle à la fois de la mise en vigueur d'un code strict de gestion des pesticides et de la sensibilisation des citoyens aux dangers que peuvent représenter ces produits pour la santé et l'environnement. Plusieurs articles de sensibilisation ont paru dans la Chronique et une brochure sur les méthodes d'entretien de pelouses sans pesticides a également été mise à la disposition des citoyens. De plus, les citoyens ont été conviés à une fort intéressante conférence sur les grands principes de l'horticulture écologique.

Journée de l'environnement

Le 28 mai dernier, plusieurs centaines de personnes ont participé à une journée exclusivement consacrée à l'environnement. Grâce à la collaboration du Ministère des Ressources Naturelles du Québec et de l'Association Forestière du Québec Métropolitain, près de 1400 arbres ont été distribués aux citoyens lors de cet événement. De plus, de nombreux organismes et citoyens bénévoles étaient au rendez-vous afin de partager leurs connaissances et leur passion avec les visiteurs, lesquels avaient l'opportunité de se renseigner sur divers sujets tels le compostage, les pesticides, les milieux humides, la foresterie urbaine, la maison saine, les sacs réutilisables, etc. Entre autres spécialistes, une représentante du Ministère des ressources naturelles était présente pour donner des conseils sur la plantation d'arbres. Le Conseil de bassin du lac Beauport a profité de l'occasion pour faire connaître sa mission et faire de la sensibilisation auprès des résidents du bassin versant.

Lutte à l'ensablement des plans et cours d'eau

Le printemps dernier, la Municipalité a aménagé cinq bassins de sédimentation sur le territoire, deux dans la Montée du Golf, deux autres dans la Montée du Parc et un dernier près de l'Auberge les Quatre-Temps, sur l'un des tributaires du lac Beauport. Les bassins se sont avérés d'une très grande efficacité dans la rétention des eaux de surface, ce qui a permis de contrer l'apport de sédiments vers le lac Beauport.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Station touristique

En début d'année, la Station touristique Lac-Beauport et la Municipalité ont conclu une entente de partenariat qui a permis à l'organisme de poursuivre son développement et d'être encore plus à même de réaliser ses différents mandats. Le nouveau coordonnateur, engagé peu avant, a ainsi pu entreprendre une série d'actions dont les impacts se sont avérés particulièrement positifs quant aux services aux membres de la Station aussi bien qu'au positionnement de l'organisme sur ses marchés.



L'assemblée générale annuelle du printemps a donné l'occasion aux membres de la Station touristique de constater la vivacité retrouvée de la Station. On a alors défini des objectifs concrets permettant de fournir de meilleurs services aux membres. Le portfolio de chacun d'eux a été mis à jour et une campagne agressive de recrutement s'est mise en marche alors qu'une nouvelle catégorie de membres était créée, permettant aux entreprises non-touristiques ou encore non locales mais desservant les résidents de Lac-Beauport d'en faire partie.

Encore cette année, la Station touristique s'est impliquée activement dans le maintien et le développement du bureau d'accueil touristique de Lac-Beauport. Ses efforts ont même permis la signature d'un protocole d'entente avec la Municipalité et le CLD de la Jacques-Cartier, lequel a permis de régulariser l'opération du bureau d'accueil touristique de Lac-Beauport et de l'inclure dans une démarche d'accueil touristique beaucoup plus large, c'est-à-dire au niveau de toute la MRC.

La Station touristique s'est également impliquée activement dans le rayonnement de ses membres, aussi bien sur le territoire municipal que dans toute la grande région de Québec et bien au-delà.

9. COMMUNICATIONS

En matières de communication, l'année 2006 est une année importante pour la Municipalité. Les citoyens peuvent maintenant consulter un nouvel outil pour se tenir informés des activités. En effet, le www.lac-beauport.ca est en onde. Il est maintenant possible d'avoir accès à une panoplie d'informations fort utiles: ordre du jour et procès-verbaux des réunions de votre Conseil, calendrier des activités culturelles, réglementations municipales, programmation des loisirs, coordonnées des organismes locaux. Toutes ces informations se retrouvent dorénavant au bout de vos doigts.

Par son site web, la Municipalité offre à ses citoyens un moyen de communication vivant, efficace et accessible en tout temps. Notre préoccupation d'offrir un service toujours aussi exceptionnel à la population sera d'autant plus satisfaite par l'accès à une information de première ligne et régulièrement mise à jour. Par ailleurs, notre journal La Chronique s'est amélioré de façon continue. Cette publication permet de condenser mensuellement les informations importantes pour la population et de présenter les réalisations de certains de nos citoyens. Année après année, la Municipalité investit des efforts pour que son contenu réponde toujours plus adéquatement aux besoins et pour que sa présentation soit attrayante.

Enfin, le comité consultatif sur les communications, créé en 2005, s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année. Il a apporté sa contribution à différents projets notamment à l'élaboration de dépliants, de brochures, d'affiches, à la conception du site web, au développement de la Chronique, etc. Le comité poursuivra son mandat visant à proposer des stratégies de communication dans le but de toujours rejoindre de mieux en mieux l'ensemble des citoyens de Lac-Beauport.

10. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la



Municipalité une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

C'est ainsi que le soussigné reçoit, sur une base annuelle, en tant que maire de la Municipalité, une rémunération de 14 740 \$ et une allocation de dépenses de 7 360 \$. Par ailleurs, chaque conseiller municipal reçoit dans le cadre de ses fonctions une rémunération annuelle de 4 900 \$ et une allocation de dépenses de 2 450 \$.

Je reçois également à titre de préfet de la MRC de La Jacques-Cartier une rémunération de 16 330 \$ annuellement et une allocation de dépenses de 9 780, \$.

Les postes que j'occupe depuis le 1^{er} janvier 2002 à la Communauté métropolitaine de Québec me permettent de recevoir sur une base annuelle les revenus suivants : 5 487 \$ de rémunération et 2 743 \$ d'allocations imposables à titre de membre du Conseil d'administration, 5 487 \$ de rémunération et 2 743 \$ d'allocations imposables à titre de membre du comité exécutif, 6 200 \$ de rémunération et 3 100 \$ d'allocations imposables à titre de membre de la commission de développement économique et touristique et 1 800 \$ en rémunération additionnelle et 900 \$ d'allocations imposables additionnelles à titre de président de la commission de développement économique et touristique de ce gouvernement suprarégional .

11. ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET 2007

Le conseil adoptera le 11 décembre prochain, le budget pour l'année 2007. Nous avons déjà commencé à travailler sur ce budget au cours des derniers jours. Mais déjà deux items budgétaires causent de fortes pressions inflationnistes. Premièrement le coût du service de la Sûreté du Québec augmentera cette année de façon importante pour atteindre la somme de 1 093 944, \$ soit une augmentation de 8.9 %. Cette hausse est due à plusieurs facteurs mais le plus important demeure l'augmentation régulière de la valeur du rôle d'évaluation foncière qui sert de base de calcul de la facture. Deuxièmement, le coût du déneigement de nos chemins passera cette année de 602 466, \$ à 833 450, \$. La tarification de ce service passe donc de 218, \$ à 279, \$ soit une augmentation de 27.98 %. Les coûts de l'essence, des matériaux granulaires et des chlorures sont à l'origine de cette facture qui nous apparaît à tous très élevée.

La trame de fond de toute l'opération budgétaire 2007 s'articule autour de l'augmentation importante de la valeur de nos propriétés dans le nouveau rôle d'évaluation qui nous a été déposé il y a quelques jours. Je vous rappelle ici que l'augmentation moyenne de la valeur résidentielle est de 39,2 % .

Notre objectif budgétaire consiste donc à réduire le taux de la taxe foncière de façon à ce que les propriétés bénéficiant d'une augmentation moyenne de 39,2 % ne subissent pas d'augmentation de taxes foncières consécutive à cette augmentation de valeur .

Notre travail consistera donc ensuite à absorber, dans la mesure du possible, tous les coûts supplémentaires dans les opérations financières habituelles. Après quelques heures d'étude, il nous apparaît déjà que l'augmentation des dépenses dues à l'inflation, l'augmentation de la



masse salariale, l'augmentation de la facture de la Sûreté du Québec et les multiples interventions nécessaires pour protéger notre environnement pourront probablement être absorbés sans augmentation de la taxe foncière. Cependant, il nous apparaît à ce moment-ci très difficile de combler les coûts reliés à l'augmentation des frais de déneigement. Nous en reparlerons le 11 décembre prochain lors de l'adoption du budget.

12. ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2007

Nous terminerons au cours de l'année 2007 le travail de révision du plan d'urbanisme. Rappelons-nous l'importance de ce plan parce que nous allons y définir le projet d'avenir de notre communauté pour les 10 ou 15 prochaines années. Ce projet de plan vous sera soumis pour consultation le printemps prochain. J'espère que vous participerez en grand nombre à cette consultation.

En environnement, nous devons poursuivre nos efforts pour diminuer les quantités de matières résiduelles que nous envoyons à l'incinérateur de la Ville de Québec. Le recyclage, le compostage, et la cueillette des encombrants domestiques sont les moyens que nous privilégions pour atteindre nos objectifs.

Je vous rappelle que la protection de notre forêt, des lacs et des cours d'eau constitue l'axe prioritaire du développement de notre communauté. Il nous faudra continuer à agir pour favoriser le reboisement, éviter le réchauffement des eaux et contrôler les taux de phosphores présents dans notre environnement. Au surplus, une réflexion sur les changements climatiques et leurs conséquences sur notre milieu s'impose.

Dans la poursuite de l'aménagement de la zone communautaire qui ira de pair avec l'agrandissement prochain de l'école Montagnac, nous prévoyons l'aménagement de nouveaux espaces de jeux pour nos jeunes.

Nous poursuivrons également notre réflexion sur l'offre d'habitations afin qu'elle réponde aux besoins spécifiques des jeunes familles et aussi des personnes âgées.

13. CONCLUSION

Comme vous le voyez, 2006 a encore cette année été une année fort occupée pour toute l'administration municipale. Je tiens donc à remercier tous les membres de l'équipe, élus et employés pour leur soutien indéfectible de même que pour le dynamisme et la passion qu'ils ont su inspirer aux centaines de bénévoles qui oeuvrent si généreusement au sein des organismes municipaux et dans la communauté.

Je désire souligner que mesdames les conseillères et messieurs les conseillers municipaux ont encore une fois relevé brillamment les défis qui leur ont été proposés. Ils ont participé, encore cette année, avec fierté à la rédaction du présent rapport et je les en remercie sincèrement ; c'est toujours une belle occasion pour eux de vous faire part par ce rapport de toutes leurs réalisations, de leurs projets et de vous réaffirmer l'importance pour eux de travailler avec les citoyens



bénévoles et les employés municipaux qui les accompagnent dans leur travail.

Avec l'expression de mes meilleures salutations.

Michel Giroux,
Maire

ANNEXE A
RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
ANNÉE 2006

Contrats divers :

Boivin et Gauvin Équipement incendie	65 215,00\$
Charles Trudel Inc Balayage des chemins	29 360,00 \$
Construction DBE Inc.	472 630,00 \$
Dalles Parko Réparation de ponts	55 191,22 \$
Emco Supply Pièces de tuyauterie	100 766,00 \$
Dessau Soprin Travaux d'ingénierie sur divers dossiers	40 210,00 \$
Les Entreprises Lou-Vil inc. Location de machinerie et réfection de routes	820 077,00 \$
Les Entreprises P.E.B. ltée Réfection de route & pavage et Fourniture de matériaux granulaires	190 903,00 \$
Ferti-Sol Entretien des espaces verts	42 996,00 \$
Groupe Ultima Inc. Assurances autos et autres	56 501,00 \$
Multi-Pierres Inc Pierre pour aménagement	38 645,00 \$
Pavage U.C.P. Inc.	77 015,00 \$
Pompes Max Réparation et pièces pour pompes	72 905,00 \$
Les Entretiens du Lac Inc.	33 828,00 \$



Le Saisonnier Services d'animation	99 343,00 \$
Sanibelle	142 799,00 \$
SSQ-Vie – assurance collective	73 587,00 \$
Ville de Québec	270 108,00 \$

5. Période de questions

Monsieur Mario Gagnon demande des renseignements sur l'augmentation de la valeur des résidences suite au dépôt du rôle d'évaluation pour les prochains exercices financiers.

Monsieur Bruce Mackay demande des explications sur l'augmentation des coûts du service de déneigement des chemins. Il demande des précisions sur la contribution municipale à la rémunération des élus.

Monsieur Armand Leblond veut savoir si des membranes géotextiles ont été utilisées lors des travaux de remplacement des ponceaux. Il déplore l'ensablement considérable du fossé suite à l'exécution des travaux de réfection du ponceau du chemin des Lacs.

6. Fermeture de la session

Madame la conseillère Linda Girard propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 50


M^e Michel Giroux
Maire


Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session ordinaire de ce conseil municipal,
tenue le 4 décembre 2006,
à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire de Lac-Beauport
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Mesdames les conseillères Linda Girard
 Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier
 Michel Bergeron
 André Parent
 Pascal Hudon

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

Le directeur des services administratifs, monsieur Jean Blais est également
présent.

1. Ouverture de la réunion

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

**SESSION ORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2006**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 6 novembre et de la session d'ajournement du 13 novembre 2006
ADMINISTRATION
4. Acceptation des comptes du mois de novembre 2006
5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 novembre 2006
6. Dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir selon l'âge des comptes (CM art.1022)
7. Adoption du règlement portant le numéro 06-395-05 concernant le report de l'assemblée régulière du Conseil au deuxième lundi de janvier 2007
8. Avis de motion avec dispense de lecture en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro 6-160 établissant les taux de taxes, les tarifications, le taux d'intérêts et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2007
9. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement portant le numéro 6-159 autorisant l'acquisition de matériel et d'équipement destiné à l'entretien des chemins municipaux
TRAVAUX PUBLICS
10. Ajout de panneaux d'arrêt dans le chemin du Noroît



11. Acquisition d'un tracteur
 12. Acquisition d'un chasse-neige
- URBANISME**
13. Adoption d'un projet de règlement numéro 06-374-06 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres.
 14. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 06-377-07 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres.
 15. Dérogation mineure DM 2006-133 : 314, chemin du Tour-du-Lac
 16. Dérogation mineure DM 2006-136 : 8, chemin des Pignons
 17. Dérogation mineure DM 2006-135 : 7, chemin des Pignons
 18. Dérogation mineure DM 2006-134 : 5 et 6, chemin des Pignons
 19. PIIA pour un logement d'appoint : 5, chemin de la Furtive
 20. PIIA pour un logement d'appoint : 113, traverse de Laval.
- GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX**
21. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec
 22. Période de questions
 23. Fermeture de la session.

Appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-01**

3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 6 novembre et de la session d'ajournement du 13 novembre 2006

La rédaction des procès-verbaux de la session ordinaire du 6 novembre et de la session d'ajournement du 13 novembre 2006 étant conforme aux délibérations,

Il est proposé par monsieur Pascal Hudon,

D'approuver ces procès-verbaux.

Cette proposition est appuyée par madame Marie-Josée Linteau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-02**

4. Acceptation des comptes du mois de novembre 2006

Monsieur Michel Grenier soumet au conseil le mémoire des comptes du mois de novembre 2006 et en propose l'acceptation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer le paiement de tous ces comptes qui totalisent **719 959, \$** pour les activités financières et les activités d'investissement.

Il est appuyé par monsieur Michel Bergeron ,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-11-03**



5. Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 30 novembre 2006

Un état des recettes et dépenses au 30 novembre 2006 est déposé au Conseil.

6. Dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir selon l'âge des comptes (CM art.1022)

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose au conseil une liste des comptes de taxes à recevoir selon l'âge des comptes :

	1 an	2 ans
Les taxes à recevoir	21 482,76 \$	1 142,54 \$
Facturation diverse	2 447,25 \$	25,00 \$

7. Adoption du règlement portant le numéro 06-395-05 concernant le report de l'assemblée régulière du Conseil au deuxième lundi de janvier 2007

Le directeur des services administratifs rappelle qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'adoption de l'avis de motion, le 6 novembre 2006.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Michel Bergeron propose donc l'adoption du règlement numéro 06-395-05, intitulé : « **Concernant le report de l'assemblée régulière du Conseil du premier lundi au deuxième lundi de janvier 2007** ».

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-12-04**

8. Avis de motion avec dispense de lecture en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro 6-160 établissant les taux de taxes, les tarifications, le taux d'intérêts et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2007

Monsieur Michel Grenier donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-160 établissant les taux de taxes, les tarifications, le taux d'intérêts et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2007.

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

9. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement portant le numéro 6-159 autorisant l'acquisition de matériel et d'équipement destiné à l'entretien des chemins municipaux

Monsieur Michel Bergeron donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 6-159 autorisant l'acquisition de



matériel et d'équipement destiné à l'entretien des chemins municipaux.

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

10. Ajout de panneaux d'arrêt dans le chemin du Noroît

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une recommandation du directeur du service des travaux publics relative à l'ajout de panneaux d'arrêt sur le chemin du Noroît ;

ATTENDU QUE l'ajout de panneaux d'arrêt à ces intersections est nécessaire pour améliorer la sécurité de la circulation;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement

d'autoriser l'installation de deux (2) panneaux d'arrêt sur le chemin du Noroît à chacune des extrémités, un premier panneau étant à l'intersection du chemin de la Sagamité et un second, à l'intersection du chemin des Quatre-Vents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-12-05**

11. Acquisition d'un tracteur

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de faire l'acquisition d'un tracteur destiné principalement à l'entretien de la patinoire sur le lac ;

ATTENDU QUE ce véhicule pourra éventuellement être utilisé pour d'autres usages;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, les soumissions suivantes ont été reçues :

FOURNISSEURS	PRIX SOUMIS Taxes incluses
Agritex local	56 120,38 \$
Émile Larochelle inc.	57 476,38 \$

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
appuyé par monsieur Michel Grenier
et résolu unanimement

d'accepter la proposition de Agritex local pour l'acquisition d'un tracteur de marque John Deere, modèle 4320 au coût de 56 120,38 \$ incluant les taxes, conforme aux exigences de l'appel d'offres numéro 06-31 préparé par M. Claude Hamel, directeur du service des travaux publics. Le conseil autorise le financement de cette dépense par le programme de financement des achats municipaux (PROFAM) par contrat à tempérament avec la Caisse populaire Desjardins des Laurentides pour une période de cinq (5) ans. Le montant financé, soit



le prix de vente excluant la t.p.s., porte intérêt au taux fixe soit le coût des Fonds de la Caisse centrale Desjardins pour un terme de 5 ans + 2.35 % (6.61 %) . Le directeur des services administratifs est autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-06**

12. Acquisition d'un chasse-neige

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de faire l'acquisition d'un chasse-neige destiné principalement à l'entretien de la patinoire sur le lac ;

ATTENDU QUE cet équipement pourra également être utilisé pour d'autres usages tels que l'entretien des stationnements et des autres patinoires;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation, les soumissions suivantes ont été reçues :

FOURNISSEURS	PRIX SOUMIS
	Sans taxes
Plamondon Camquip ltée	4 501 \$
Larochelle Équipement inc.	7 045 \$

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Bergeron, appuyé par monsieur Michel Grenier et résolu unanimement

d'accepter la proposition de Plamondon Camquip ltée pour l'acquisition d'un chasse-neige au coût de 4 501 \$ excluant les taxes, conforme aux exigences de l'appel d'offres numéro 06-35 préparé par M. Claude Hamel, directeur du service des travaux publics. Le conseil autorise le financement de cette dépense par le programme de financement des achats municipaux (PROFAM) par contrat à tempérament avec la Caisse populaire Desjardins des Laurentides pour une période de cinq (5) ans. Le montant financé, soit le prix de vente excluant la t.p.s., porte intérêt au taux fixe soit le coût des Fonds de la Caisse centrale Desjardins pour un terme de 5 ans + 2.35 % (6.61 %) . Le directeur des services administratifs est autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-07**

13. Adoption d'un projet de règlement numéro 06-374-06 modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres

Monsieur Pascal Hudon mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

Par la suite, il est proposé par Monsieur Pascal Hudon,



d'adopter le projet de règlement numéro 06-374-06 « **modifiant le règlement de zonage numéro 374 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres** »

Il est appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-12-08**

14. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 06-377-07 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres

Monsieur Pascal Hudon donne un avis de motion de la présentation d'un règlement « modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres ».

Monsieur Hudon mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Il demande également une dispense de lecture dudit règlement.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil.

Par la suite, il est proposé par Monsieur Pascal Hudon,

d'adopter le projet de règlement numéro 06-377-07 « **modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 377 afin de réviser les dispositions relatives à la plantation et l'abattage des arbres** »

Il est appuyé par monsieur André Parent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et porte le numéro **2006-12-09**

15. Dérogation mineure DM 2006-133 : 314, chemin du Tour-du-Lac

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par monsieur Luc Delem. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

ATTENDU QUE concernant l'immeuble situé au 314, chemin du Tour-du-Lac, portant le numéro de lot 1 497 608 monsieur Luc Delem, présente une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 381, pour régulariser l'implantation d'une thermopompe en marge avant ;

ATTENDU QUE la thermopompe est localisée dans la cour avant de la propriété alors que l'article 7.2.1.9 du règlement de zonage stipule qu'une thermopompe est autorisée uniquement dans l'espace compris entre le mur



arrière du bâtiment principal et la ligne arrière du terrain et à une distance de 6,10 mètres des lignes du terrain, le tout tel qu'indiqué au plan accompagnant le certificat de localisation préparé Roch Lefrancois, arpenteur géomètre en date du 18 août 2006 portant le numéro 10484 de sa minute.

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque le bâtiment est éloigné des habitations voisines, avec des marges latérales et avant de plus de 30 mètres ;

ATTENDU QUE la thermopompe est dissimulée par des arbustes et que la propriété est entourée d'un boisé, ce qui rend la thermopompe difficilement visible ;

ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire actuel n'est pas mise en doute puisqu'un précédent certificat de localisation datant de 1997 qui a servi pour l'achat de la propriété, n'a pas identifié la dérogation ;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire ;

ATTENDU QUE la présente situation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité et qu'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Grenier
Et résolu unanimement :

d'accepter la demande de dérogation présentée par monsieur Luc Delem afin de régulariser l'implantation de la thermopompe en marge avant ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-10**

16. Dérogation mineure DM 2006-136 : 8, chemin des Pignons

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

ATTENDU QUE madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche, propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 942, situé au 8, chemin des Pignons, présentent une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 381, pour régulariser l'implantation du bâtiment principal ;



- ATTENDU QUE la marge de recul avant est à 7,46 mètres et la marge de recul arrière est à 6,27 mètres au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374, le tout tel qu'indiqué au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Bernard Lemay, a.g. en date du 31 octobre 2006 portant le numéro 17722 de sa minute.
- ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque ce bâtiment est construit depuis plusieurs années, soit 56 ans ;
- ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire actuel n'est pas mise en doute puisque ces propriétés ont été acquises il y a quelques années sans certificat de localisation. Les dérogations n'étaient donc pas connues ;
- ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire ;
- ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme, qu'elle ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats et qu'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement :

d'accepter la demande de dérogation présentée par madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche afin de régulariser l'implantation actuelle du bâtiment principal situé au 8, chemin des Pignons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-11**

17. Dérogation mineure DM 2006-135 : 7, chemin des Pignons

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche. I. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

- ATTENDU QUE madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche, propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 943, situé au 7, chemin des Pignons, présentent une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 381, pour régulariser l'implantation du bâtiment principal ;



ATTENDU QUE la marge de recul avant est à 6,92 mètres et la marge de recul latérale est à 5,83 mètres au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374, le tout tel qu'indiqué au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Bernard Lemay, a.g. en date du 1^{er} novembre 2006 portant le numéro 17734 de sa minute.

ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque ce bâtiment est construit depuis plusieurs années, soit 42 ans ;

ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire actuel n'est pas mise en doute puisque ces propriétés ont été acquises il y a quelques années sans certificat de localisation. Les dérogations n'étaient donc pas connues ;

ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de la maison. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire ;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme, qu'elle ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats et qu'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement :

d'accepter la demande de dérogation présentée par madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche afin de régulariser l'implantation actuelle du bâtiment principal situé au 7, chemin des Pignons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-12**

18. Dérogation mineure DM 2006-134 : 5 et 6, chemin des Pignons

Monsieur Pascal Hudon, conseiller responsable de l'urbanisme, présente l'objet de la demande soumise par madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche. M. Hudon invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

Personne ne demande la parole relativement à cette demande.

ATTENDU QUE madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche, propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 945, situé aux 5 et 6, chemin des Pignons, présentent une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 381, pour régulariser l'implantation des bâtiments principaux ;



- ATTENDU la présence de deux bâtiments principaux sur le même lot, distants de 9,47 mètres ;
- ATTENDU QUE la marge de recul latérale droite est à 5,38 mètres au lieu de 6,10 mètres et la marge de recul arrière est à 6,71 au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 374, le tout tel qu'indiqué au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Bernard Lemay, a.g. en date du 19 septembre 2006 portant le numéro 17 735 de sa minute.
- ATTENDU QUE cette situation ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats puisque ces bâtiments sont construits depuis plusieurs années, soit 58 ans ;
- ATTENDU QUE la bonne foi du propriétaire actuel n'est pas mise en doute puisque ces propriétés ont été acquises il y a quelques années sans certificat de localisation. Les dérogations n'étaient donc pas connues ;
- ATTENDU QUE le refus de cette demande aurait des conséquences financières importantes, pour la vente de ces maisons. Cette situation causerait ainsi un préjudice sérieux au propriétaire ;
- ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme, qu'elle ne crée pas de préjudice à l'environnement ni aux voisins immédiats et qu'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur Michel Bergeron
Et résolu unanimement :

d'accepter la demande de dérogation présentée par madame Lise Fontaine et monsieur François Cliche afin de régulariser l'implantation actuelle des bâtiments principaux situés aux 5 et 6, chemin des Pignons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-13**

19. PIIA pour un logement d'appoint : 5, chemin de la Furtive

- ATTENDU QUE monsieur Michel Dupré a présenté une demande de permis pour la construction d'une résidence avec logement d'appoint au 5, chemin de la Furtive;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de cette demande et que suite à l'examen des documents présentés, il considère que la propriété répond au critère du règlement dans lequel il est précisé que le bâtiment dans lequel s'insère un logement d'appoint, doit conserver l'aspect d'une résidence unifamiliale;



En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par madame Marie-Josée Linteau
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour
la construction d'une résidence avec logement d'appoint sur le lot
1 821 394, situé au 5, chemin de la Furtive.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-14**

20. PIIA pour un logement d'appoint : 113, traverse de Laval

ATTENDU QUE monsieur Sacha Hinse a présenté une demande de
permis pour régulariser l'aménagement d'un logement
d'appoint dans une partie du rez-de-chaussée et du
garage d'une résidence existante au 113, traverse de
Laval sur le lot 1 497 891;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'analyse de
cette demande et que suite à l'examen des documents
présentés, il considère que la propriété répond au critère
du règlement dans lequel il est précisé que le bâtiment
dans lequel s'insère un logement d'appoint, doit
conserver l'aspect d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que
l'aire de stationnement soit aménagée comme celle
d'une résidence unifamiliale ;

En conséquence il est proposé par monsieur Pascal Hudon
Appuyé par monsieur André Parent,
Et résolu unanimement

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale afin
de régulariser l'aménagement d'un logement d'appoint dans une partie
du rez-de-chaussée et du garage d'une résidence existante au 113,
traverse de Laval sur le lot 1 497 891. Il est précisé que l'aire de
stationnement devra être aménagée comme celle d'une résidence
unifamiliale et non être partagée en deux espaces distincts dans chacune
des cours latérales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-15**

21. Rapport du maire et préfet sur les activités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec

La M.R.C. de la Jacques-Cartier a adopté son budget pour l'année
2007. La hausse du budget est de 3,4%. La quote-part de Lac-
Beauport a légèrement diminué. La CMQ devrait adopter son budget
d'ici quelques semaines. Les frais découlant du plan de gestion des
matières résiduelles devraient diminuer. Le budget global devrait être
comparable à celui de l'année 2006.



22. Période de questions

Des résidents de la Traverse de Laval manifestent leur opposition au tracé de la piste de motoneige dans leur secteur.

Madame Louise Thériault demande au conseil d'apporter des modifications au projet de lotissement dans le prolongement du chemin de la Corniche de façon à réduire l'impact du projet sur les résidents du secteur.

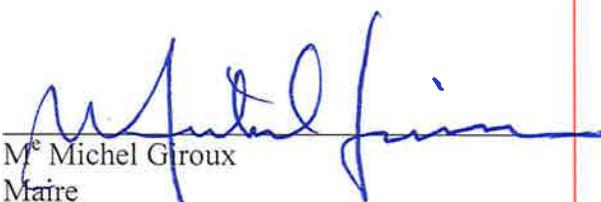
Un citoyen demande si les gens peuvent garder leur boîte postale en bordure du chemin. La Municipalité a organisé une collecte de ces boîtes en vue de les réutiliser à l'extérieur de Lac-Beauport. Les propriétaires peuvent toutefois continuer à les utiliser pour d'autres fins.

Un citoyen informe le conseil qu'à son avis, le conteneur du chemin de l'Éperon est utilisé par des non-résidents pour la disposition des ordures.

23. Fermeture de la session

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21h 45.



M^e Michel Giroux
Maire



Jean Blais
Directeur des services administratifs



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Procès-verbal de la session extraordinaire
de ce conseil municipal, tenue le 11 décembre 2006,
à la salle Philippe-Laroche
au centre communautaire de Lac-Beauport,
à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Giroux, maire

Madame la conseillère Marie-Josée Linteau
Messieurs les conseillers Michel Grenier,
 Michel Bergeron

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de
monsieur Michel Giroux, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Renaud est
également présente.

1. **Ouverture de la session**

Le président déclare la session ouverte à 20 h 00.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron,
d'adopter l'ordre du jour comme suit:

ORDRE DU JOUR

SESSION EXTRAORDINAIRE DE CE CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2006

1. Ouverture de la session
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Constatation de l'avis de signification aux membres du conseil
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2007
5. Adoption du règlement numéro 6-160 établissant les taux de taxes, les tarifications, le taux d'intérêts et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2007
6. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2007-2008-2009
7. Période de questions
8. Fermeture de la session

Appuyée par monsieur Michel Grenier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-12-16**



3. **Constatation de la signification de l'avis de convocation aux membres du Conseil**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'avis de convocation a été transmis conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal, ce que le conseil constate. De plus, les membres du conseil présents indiquent que tous les membres du conseil pouvant légalement siéger ont reçu leur avis de convocation en vertu de l'article 153 dudit code.

4. **Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2007**

Il est proposé par madame Marie-Josée Linteau,

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2007.

Elle est appuyée par monsieur Michel Grenier.

Les prévisions budgétaires 2007 présentent des recettes et des dépenses totalisant 8 471 457, \$.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Et porte le numéro **2006-12-17**

5. **RÈGLEMENT NUMÉRO 6-160**

Objet : Établissant les taux de taxes, les tarifications, le taux d'intérêts et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2007

La directrice générale et secrétaire-trésorière rappelle que l'avis de motion avec dispense de lecture, a été donné le 4 décembre et dépose le projet de règlement.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Monsieur Michel Bergeron propose donc l'adoption du règlement numéro 6-160, intitulé : « Établissant les taux de taxes, les tarifications, le taux d'intérêts et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2007 ».

Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau .

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-12-18**

6. **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009**

Il est proposé par monsieur Michel Grenier,

d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009.



Il est appuyé par madame Marie-Josée Linteau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
et porte le numéro **2006-12-19**

7. **Période de questions**

M. Claude Vaillancourt demande des précisions sur l'utilisation du fonds de parcs et terrains de jeux.

M. Philippe Gravel demande si l'augmentation des frais payables pour les services de la Sûreté du Québec va entraîner une augmentation de la taxe foncière. Il demande des précisions sur le gel des salaires des employés pour 2007.

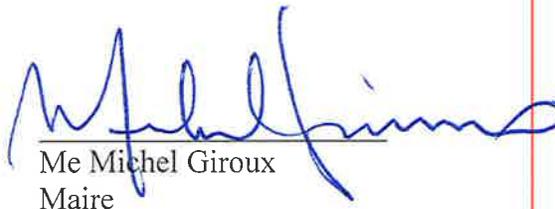
Mme Louise Thériault se réjouit de l'intérêt que porte le conseil à l'aménagement de pistes multifonctionnelles.

Des réponses à toutes ces questions sont données par les membres du conseil.

8. **Fermeture de la session**

Monsieur Michel Bergeron propose la fermeture de cette session.

Le président lève l'assemblée à 21 h 00.



Me Michel Giroux
Maire



Hélène Renaud
Directrice générale et secrétaire-
trésorière